Ville de Taulignan

À la découverte de l'Atelier Musée de la Soie en Drôme Provençale

Plan Local d'Urbanisme

Révision n°1

DIAGNOSTIC COMMUNAL

Livrable – Octobre 2022

URBA2P

PLU

Sommaire

1. TAULIGNAN > Portrait de territoire 2021

Présentation du contexte réglementaire et territorial 3

Profil socio-démographique et habitat 12

Profil socio-économique 24

Analyse paysagère et urbaine 38

- Géographie et paysage 39
- Patrimoines 58
- Espaces urbains 73
- Fonctionnement et pôles de vie 100

Bilan des réseaux 113

2. TAULIGNAN > Les enjeux fonciers

Bilan de la consommation des espaces et objectifs 120

Analyse des capacités 125

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE ET TERRITORIAL

Le contexte réglementaire

Socle législatif et réglementaire

Lois et Documents Etat

SDAGE Rhône Méditerranée 2016-2021 approuvé le 21 décembre 2015 (SDAGE 2022-2027 en cours)

SAGE du LEZ en cours d'élaboration (périmètre défini le 9 mars 2012)

SRADDET Auvergne Rhone Alpes approuvé le 10 avril 2020

Plan de Gestion des Risques Inondation du Bassin Rhône-Méditerranée approuvé le 7 décembre 2015

PNR des Baronnies Provençales de 2015 (97 communes)

SCOT Schéma de Cohérence Territoriale Rhône-Provence-Baronnies

périmètre arrêté le 27 mai 2016,

EN COURS - SCOT PRESCRIT le 27 avril 2021

Communauté Commune Enclaves des Papes – Pays de Grignan

PCAET –

Plan Climat Air Energie Territorial

(approbation courant 2021)

Servitudes d'Utilité Publique

A4 : Libre passage sur les berges des cours d'eaux
AC1 : Temple protestant
AC2 : Enceinte fortifiée
AS1 : protection sanitaire des captages et forage (6)
I4 : Ligne 63kV Fugerolle-Montmartel
PM1 : PPRi du bassin versant du Lez (approuvé le 18.12.2006)
PT3 : câbles de télécommunication (2)

PLU Plan Local d'Urbanisme

Position géographique et administrative

Contexte supra-communal

SCOT Rhône-Provence-Baronnies

La commune de Taulignan appartient au territoire du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale Rhône-Provence-Baronnies qui couvre un territoire de 3184 Km² et 177 communes, ainsi décrit ci-après. Créé en décembre 2018, le syndicat mixte a voté le 27 avril 2021 la prescription de l'élaboration du SCOT sur son territoire.

L'élaboration de ce document est l'occasion de donner au territoire des perspectives communes pour les 20 prochaines années. Les élus font le constat de dynamiques contrastées sur ce grand territoire. L'ambition du SCOT vise la recherche de complémentarités et de solidarités territoriales. La délibération qui le prescrit affiche **4 grands objectifs**:

1. *Renforcer l'attractivité des filières économiques locales,*
2. *Conforter la qualité de vie des habitants,*
3. *Impulser et accompagner les transitions énergétiques et écologiques,*
4. *Progresser dans la gestion économe des espaces et la sobriété foncière.*

En l'absence de SCOT approuvé, le PLU de Taulignan devra être compatible avec d'autres documents de rangs supérieurs :

- les règles générales du **schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la région Auvergne-Rhône-Alpes** approuvé le 13.04.2020. Le SRADDET fixe des 61 objectifs opérationnels sur le territoire de la région sur les questions des déplacements, de l'égalité des territoire, de l'habitat, de la gestion économe de l'espace, de l'énergie et de lutte contre le changement climatique et pollution de l'air, de la biodiversité, et des déchets.
  Les éléments de prise en compte (sur les question de gestion économe du foncier et de l'environnement) seront traités dans les parties correspondantes ci-après.

- la charte du **PNR des Baronnies Provençales** décrit ci-après,

- les orientations du **SDAGE du bassin Rhône-Méditerranée** approuvé le 3 décembre 2015 et les objectifs de gestion des risques définis au **Plan de gestion des risques d'inondation du bassin Rhône-Méditerranée** approuvé le 7 décembre 2015, décrits dans l'Etat initial de l'environnement (voir partie 2 du présent diagnostic).

Position géographique et administrative

Contexte supra-communal

La Communauté de communes de l'Enclave des Papes - Pays de Grignan

Taulignan appartient à la Communauté de communes de l'Enclave des Papes - Pays de Grignan. L'intercommunalité rassemble 19 communes sur 400 km². Elle est née le 1er janvier 2014 de la fusion entre la CC de l'Enclave des Papes et la CC du Pays de Grignan, rejointes par la commune de Grignan jusqu'alors isolée.

Ses statuts ont été mis à jour le 22 mai 2018. Les compétences de la collectivité sont les suivantes :

- Obligatoires : aménagement de l'espace (Scot et schéma de secteur, projets d'intérêt communautaire, SPANC), aménagement numérique du territoire, actions de développement économique, promotion touristique, GEMAPI, enfance jeunesse, développement durable (déchèterie, ordures ménagère).

- Optionnelles : protection et mise en valeur de l'environnement, action sociale, politique du logement.

- Facultatives : fourrière animale.

La communauté de communes a prescrit l'élaboration de son PCAET le 22/03/2018. Il n'existe pas de Programme Local de l'Habitat sur le territoire de l'intercommunalité.

Servitudes d'utilité publique

15 servitudes d'utilité publique concernent le territoire de Taulignan et constituent des limites au droit de propriété et d'usage du sol (cf. plan et liste annexés au dossier de PLU en pièce 5.1.).

Ces SUP sont les suivantes :

- A4 : La Chalerne / Le Lez / La Berre : 3 servitudes de libre passage sur les berges des cours d'eau non navigables ni flottables (arrêté préfectoral du 02.12.1968).
- AC1: Temple protestant (arrêté Préfet de Région du 04.10.2010)
- AC2 : Enceinte fortifiée (arrêté ministériel du 01.06.1943)
- AS1 : DUP ouvrages de prélèvements et de dérivation des eaux, instauration périmètres de protection du cap (arrêté inter-préfectoral du 24.01.2017)
- AS1 : Protection sanitaire du captage situé parcelle 851 du Centre de Vie le Béal (arrêté préfectoral du 28.04.1998)
- AS1 : Protection sanitaire du forage Sainte Font (arrêté préfectoral 11.08.1993)
- AS1 : Protection sanitaire du captage du Plan des Seigneurs (Culty) (arrêté préfectoral du 15.10.1992)
- AS1 : Protections du captage d'eau potable de « La Chèvre » (arrêté préfectoral du 18.08.1989)
- AS 1 : Protections du captage d'eau potable de « Charroux » (arrêté préfectoral du 18.08.1989)
- I4 : 63kV FUGEROLLE-MONTMARTEL – Aérien
- PM1 : PPRi du bassin du Lez approuvé le 18.12.2006
- PT3 : câble de télécommunication 437 tr.03 et 1390-1 (arrêté préfectoral du 08.07.1983 et du 10.06.1969).

Position géographique et administrative

Périmètre du Syndicat mixte du SCOT Rhône Provence Baronnies

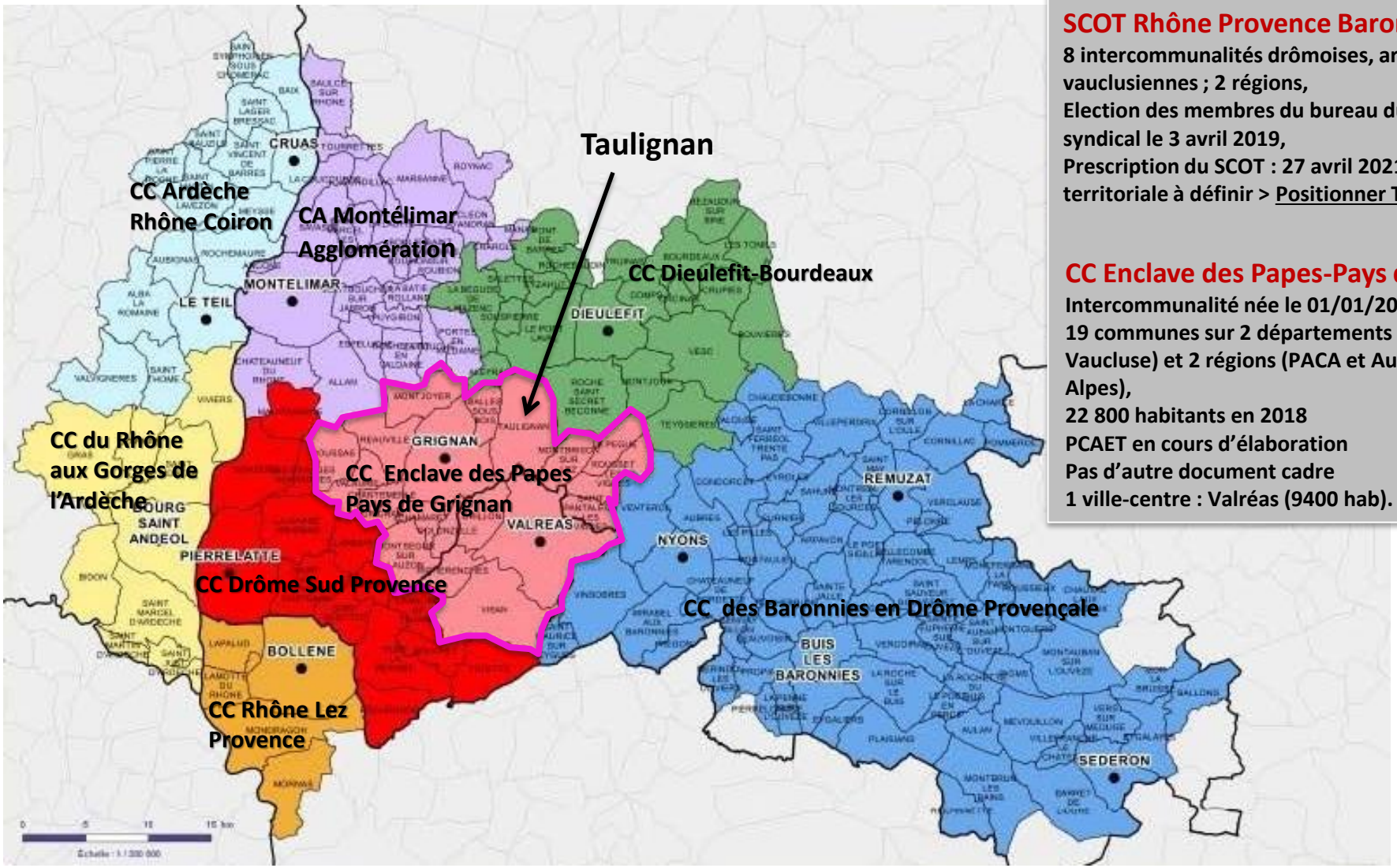

SCOT Rhône Provence Baronnies :

8 intercommunalités drômoises, ardéchoises et vauclusiennes ; 2 régions,
Election des membres du bureau du comité syndical le 3 avril 2019,
Prescription du SCOT : 27 avril 2021 (armature territoriale à définir > Positionner Taulignan).

CC Enclave des Papes-Pays de Grignan :

Intercommunalité née le 01/01/2014,
19 communes sur 2 départements (Drôme et Vaucluse) et 2 régions (PACA et Auvergne Rhône Alpes),
22 800 habitants en 2018
PCAET en cours d'élaboration
Pas d'autre document cadre
1 ville-centre : Valréas (9400 hab).

Position géographique et administrative

Charte du PNR des Baronnies Provençales
Objectifs 2027

La charte décline **3 ambitions et 12 orientations ou objectifs stratégiques**. Parmi elles, certaines pourraient orienter le projet PLU de Taulignan (voir ci-contre).

Périmètre du Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales

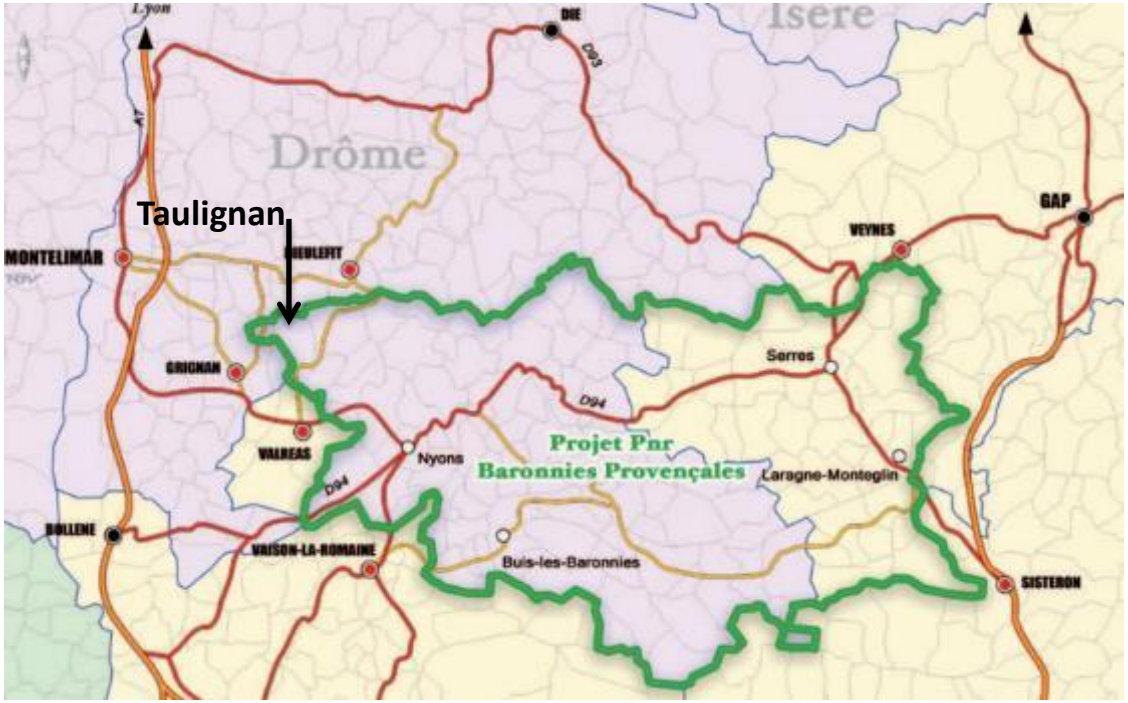

Extrait de la charte du PNR des Baronnies Provençales

- Mesures en faveur du **maintien de l'activité agricole** > prévoir des dispositions réglementaires pour protéger les terres agricoles et accueillir de nouveaux exploitants.
- Connaitre la **ressource en eau** > préciser dans le diagnostic l'état de la ressource en eau et justifier le projet au regard de cet indicateur.
- Mesures pour protéger le **patrimoine culturel** > inventaire et protection des éléments de patrimoine > justifier au PLU les critères d'inventaire et de la servitude de protection.
- Mesures en faveur des **circuits courts** > engager le débat entre élus sur les outils possibles pour favoriser ces circuits courts (cantine scolaire, point de vente..)
- Pratique en faveur des **sports nature** > préciser le tracé des chemins ruraux dans le PLU
- Mesures en faveur des **performances écologiques de l'habitat + sobriété énergétique des bâtiments+ qualité architecturale** > engager le débat entre élus + dispositions réglementaires au PLU.
- **Pluriactivité et télétravail** > stratégie économique à mentionner dans les orientations politiques du projet.

Position géographique et mobilités

Taulignan est une des cinq communes structurantes de la CC Enclave des Papes Pays de Grignan.

Elle bénéficie d'une bonne desserte routière et de la proximité des grands axes de déplacements du couloir rhodanien.

- A 35 min (28 km) de la Gare de Montélimar
  - TER à destination de Valence / Lyon - Avignon / Marseille – Aubenas / Privas
  - TGV à destination de Paris
- A environ 30 min des échangeurs 18 (Montélimar Sud) et 19 (Bollène) de l'autoroute A7
- Réseau de Routes départementales :
  - D 14 > GRIGNAN (10 min) / D 47 > VALREAS (10 min) / D24-D538 > DIEULEFIT (20 min) > NYONS (20 min)
  - D 14 – D 541 > MONTELIMAR (40 min)
- Lignes Car Région Express 71 et 36 (scolaires) MONTELIMAR – NYONS (environ 4 à 8 arrêts par jour)

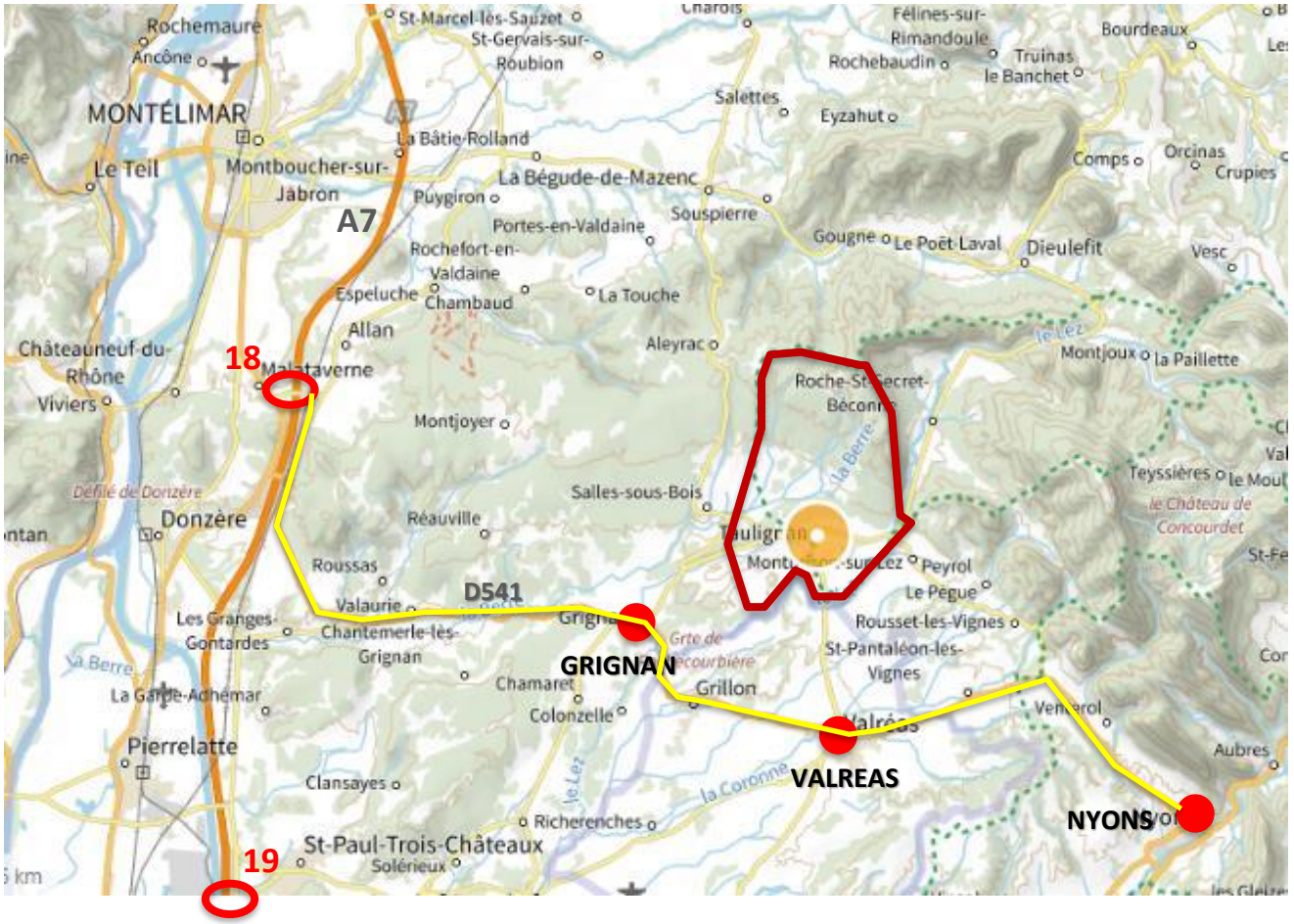

Position géographique et mobilités

En matière de services et de commerces Taulignan participe à l'offre territoriale. Les Taulignanais ont aussi accès à une offre élargie en se déplaçant vers Valréas et vers les polarités urbaines extérieures à la CCEPPG, vallée du Rhône et Baronnies.

Plusieurs communes dont Taulignan qui offrent **un niveau de services, d'équipements et de commerces de proximité satisfaisant** pour les besoins du quotidien. A noter , une offre récente de services de santé de proximité sur Taulignan qui participe à conforter l'offre médicale à l'échelle de la communauté de communes, globalement sous dimensionnée.

Valréas, ville-centre, offre un niveau de services et de commerces supérieurs malgré une diminution récente de l'offre : 2 lycées, un centre d'urgence (capacité limitée), théâtre, stade d'athlétisme, piscine (fermeture provisoire?), salle de combat, commerces dont le rayonnement dépasse le bassin de vie de la communauté de communes (hypermarché, bricomarché).

Grignan, offre de commerce complémentaire (Intermarché).

Des polarités urbaines extérieures : Nyons, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Montélimar, Pierrelatte, Bollène, Orange.
Ces Villes offrent des équipements structurants complémentaires (enseignement, santé, commerces..). Taulignan bénéficie d'une position très avantageuse. En étant relié par la route et une offre de transport en commun à ces polarités extérieures en moins de 30 minutes, elle offre la possibilité à ses habitants d'accéder à l'ensemble des services, équipements et commerces de niveau supérieur.

La commune est située à 30 minutes environ de deux gares TGV et de deux échangeurs sur l'autoroute A7, permettant ainsi de rejoindre d'autres polarités.

Services et équipements structurants
(étude CCEPPG – octobre 2015)

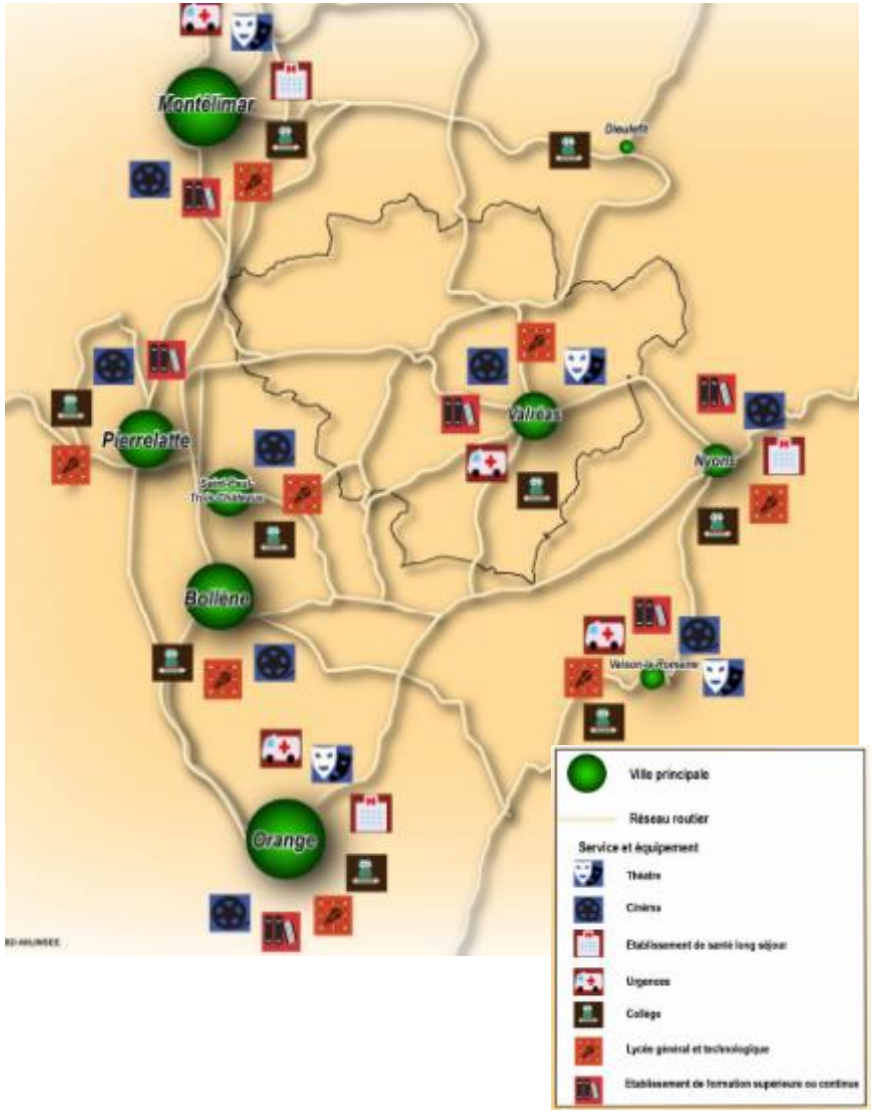

Dynamiques et freins

- Proximité d'agglomérations et d'intercommunalités dynamiques (**complémentarité** de l'offre en équipements, services et commerces)
- **Desserte** de Taulignan par la ligne Car Région Express 71 et 36 (scolaires) MONTELIMAR – NYONS
- Commune de Taulignan, membre du **PNR des Baronnies provençal et du SCOT Rhône Provence Baronnies**
- Evolution du contexte réglementaire et **prescription de l'élaboration du SCOT le 27 avril 2021**
- **Vitalité de la commune** : niveau de services et de commerces du quotidien satisfaisant
- **Liens forts avec Valréas**, ville centre, qui polarise des équipements et commerces de niveau supérieur, ce qui génère des déplacements importants sur le territoire

Enjeux

- Déterminer **l'identité territoriale** de TAULIGNAN : un village de caractère à préserver, un territoire très agricole à valoriser, un pôle de services et d'équipements à conforter
- Porter et affirmer l'identité et la position territoriale de la commune de TAULIGNAN dans les **réflexions sur le SCOT en cours d'élaboration** : place de Taulignan dans l'armature territoriale du territoire SCOT.

Les principaux indicateurs démographiques

1 677 Habitants* à Taulignan en 2017
22 857 habitants sur la CC EPPG

+ 27 habitants supplémentaires entre 2012 et 2017
(+ **5 à 6 habitants / an**)
contre **+ 25 habitants / an** entre 1975 et 1990
+ 98 habitants sur la CC EPPG entre 2012 et 2017

+ 0,3% de croissance démographique entre 2012 et 2017
(uniquement dû au solde migratoire > SN = 0%)

> Bilan des naissances / décès qui s'annule 2012 - 2017
Croissance démographique qui s 'appuie sur un **bilan des entrées / sorties** positif sur la dernière période.

> Taille moyenne des ménages qui se stabilise autour de **2,08 pers / ménage** en 2017

Evolution de la taille des ménages

Années	1990	1999	2012	2017
Taulignan	2,6	2,3	2,1	2
CC EPPG	2,7	2,5	2,3	2,2
Département de la Drome	2,6	2,4	2,3	2,2

* Population municipale : occupants des RP

NB : En orange, valeurs CC Enclave des Papes Pays de Grignan

Taulignan – évolution de la population depuis 1968

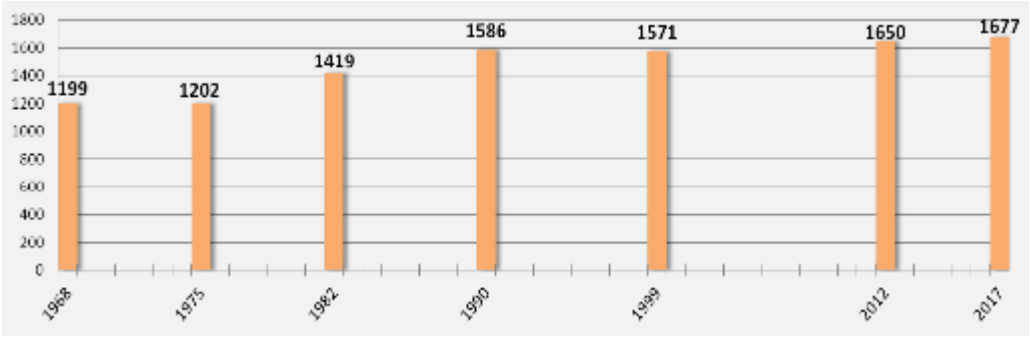

Taulignan – indicateurs démographiques

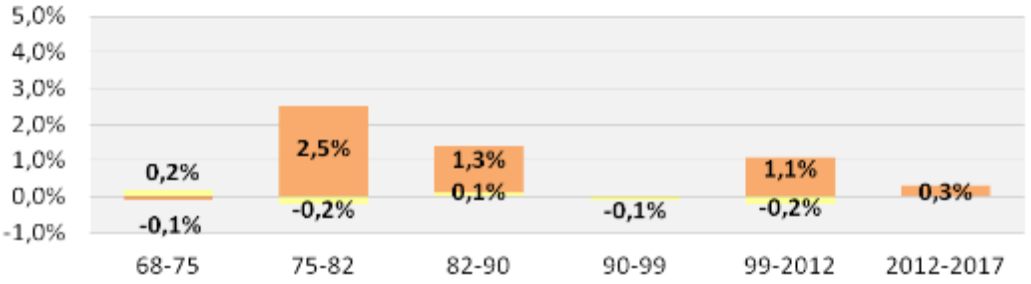

CC EPPG – indicateurs démographiques

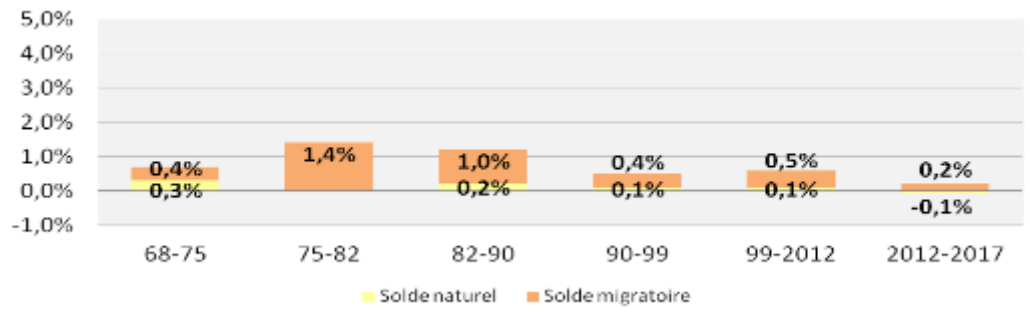

Les principaux indicateurs démographiques

Taulignan compte **1 677 habitants en 2017**.

Le **solde migratoire** est depuis les années 1970 le principal moteur de la croissance démographique.

Le solde naturel est très faible voir négatif sur l'ensemble de la période. L'attractivité de la commune, elle, fluctue sur ces 50 dernières années. Après l'arrivée importante de nouveaux habitants entre 1975 et 1990, l'attractivité de la commune reprend modestement après les années 2000 (+0,3% entre 2012 et 2017). L'évolution du nombre d'habitants est peu marquée depuis 20 ans.

A noter qu'une actualisation récente du recensement INSEE pointe une tendance à la baisse du nombre d'habitants avec **1656 habitants en 2018** (expliqué par un solde migratoire négatif de -0.3% sur la période 2013-2018) **> Une tendance à observer et confirmer dans le temps.**

La Communauté de communes compte **22 857 habitants en 2017**. Depuis 1970, l'évolution de la population sur ce territoire ne connait pas de fluctuations importante. Le solde migratoire est en moyenne le facteur principal de la hausse de la population depuis cette date. Il est inférieur ou égale à +0,5% depuis 1990 et montre les signes d'une **intercommunalité en perte d'attractivité**.

Sur la dernière période de recensement 2012-2017, la population augmente modestement sur la quasi-totalité des communes à l'exception de 6 d'entre elles dont Grignan et Valréas, aujourd'hui les deux principales polarités urbaines de l'intercommunalité.

L'analyse par commune des dynamiques démographiques ci-après montre que les deux indicateurs, naturels ou migratoires, fluctuent. Chaque commune explique sa croissance de façon différenciée sans dynamique commune propre à l'intercommunalité.

Source : Portrait de territoire, Insee 2017

Evolution annuelle moyenne de la population des communes de la CC EPPG entre 2012 et 2017

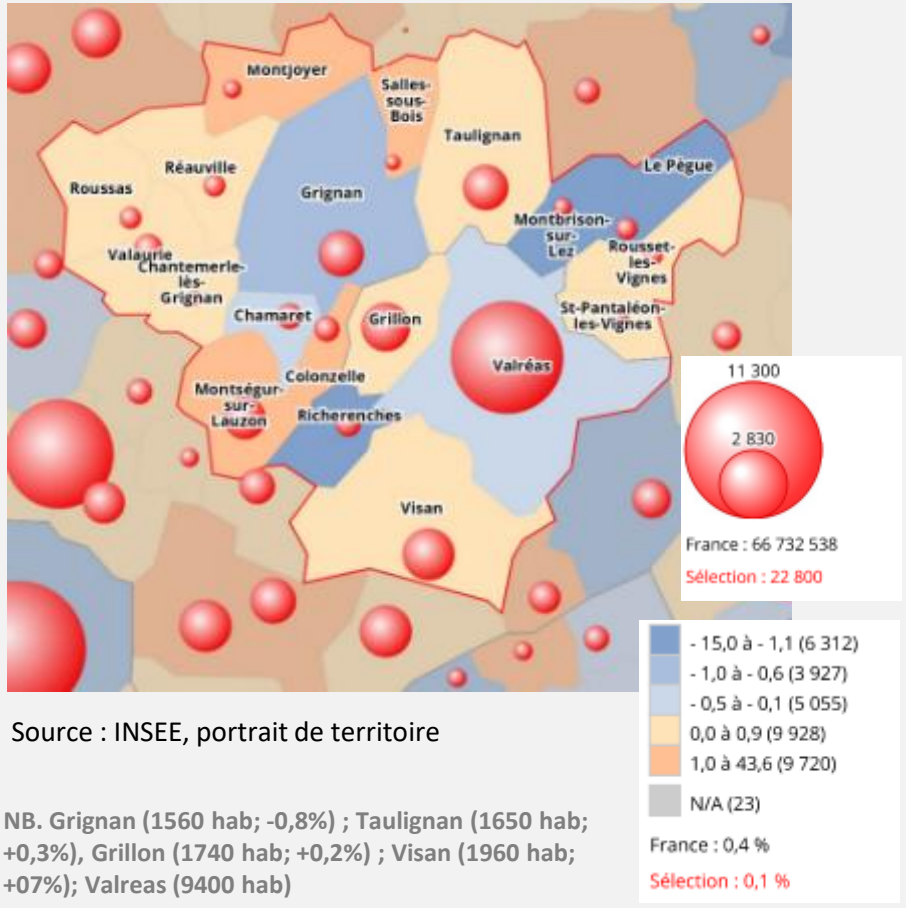

Source : INSEE, portrait de territoire

NB. Grignan (1560 hab; -0,8%) ; Taulignan (1650 hab; +0,3%), Grillon (1740 hab; +0,2%) ; Visan (1960 hab; +07%); Valreas (9400 hab)

Le contexte démographique de la CC EPPG

CC EPPG – solde naturel* entre 2012 et 2017

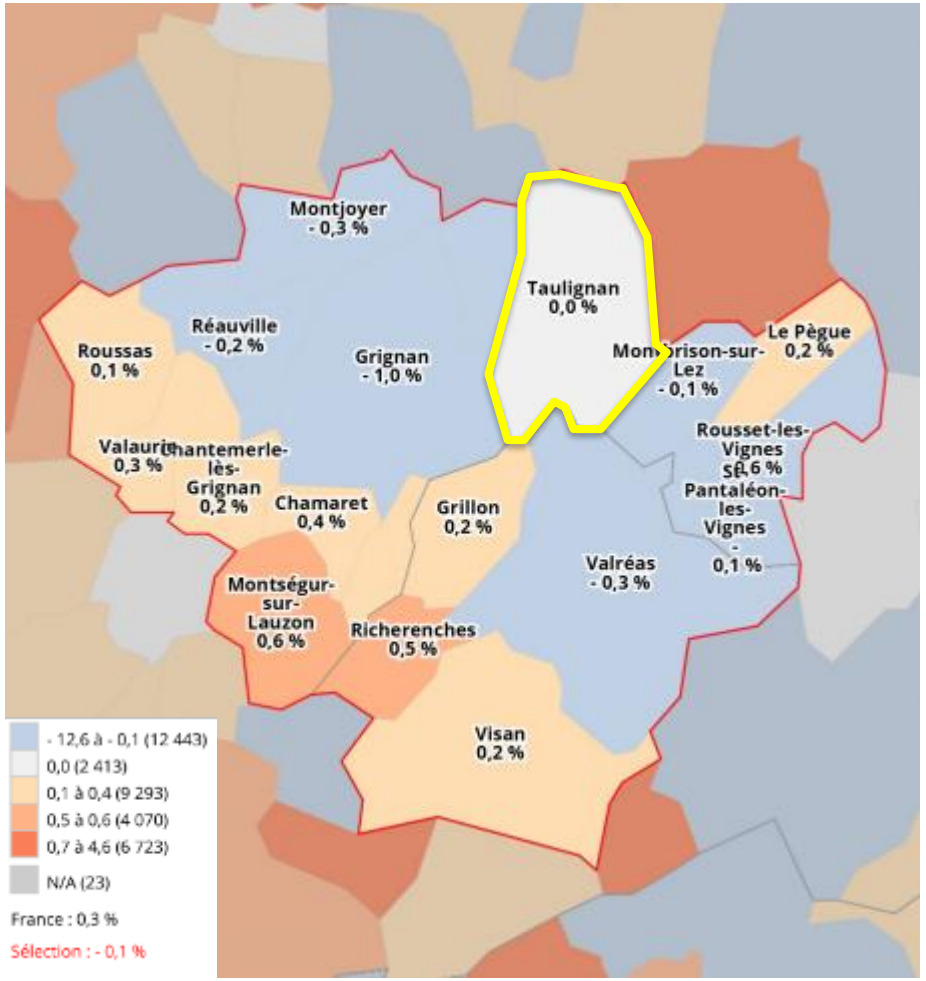

CC EPPG – solde migratoire* entre 2012 et 2017

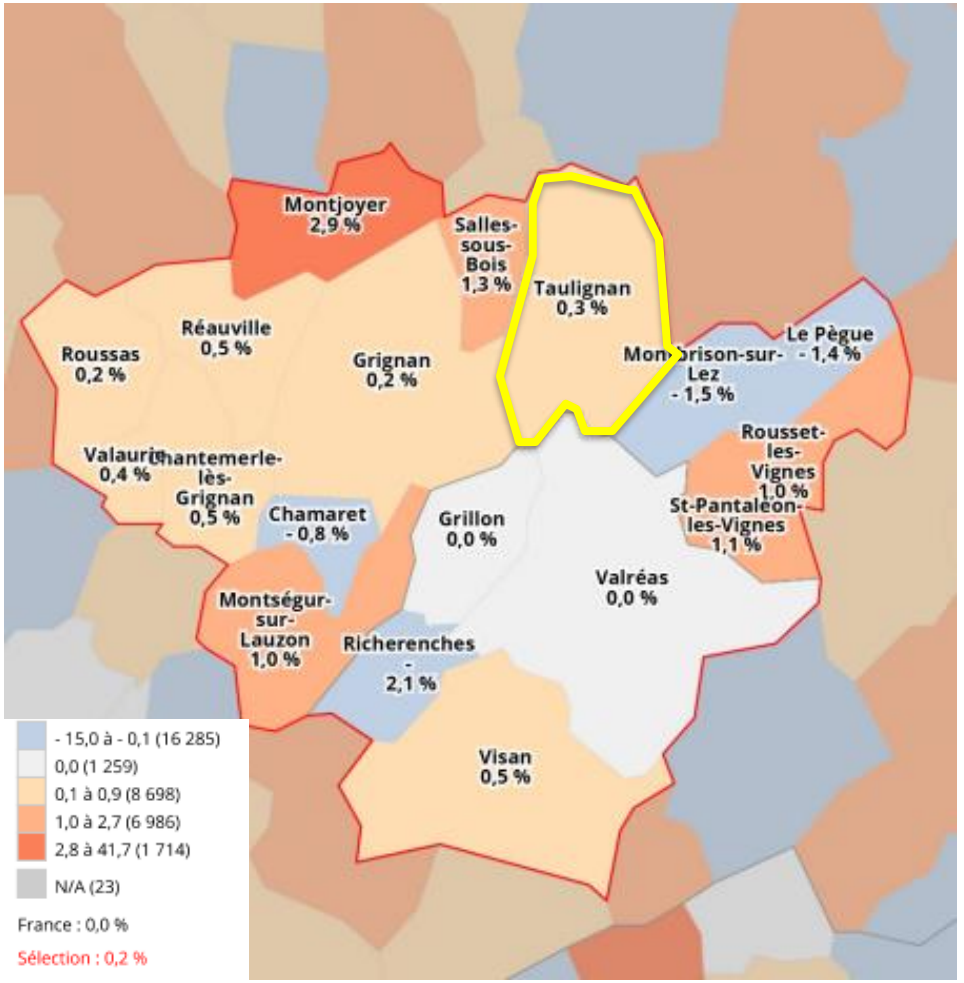

- **Evolution annuelle moyenne (%)**

L'évolution des classes d'âge sur Taulignan montre **un vieillissement de la population depuis au moins 10 années**. La part des plus de 60 ans augmente de façon exponentielle au détriment des plus jeunes et des classes d'âge intermédiaire.

Les 30-60 ans reste le profil d'âge le plus représenté (38% des habitants), tandis que les plus de 60 ans représentent près de 35% de la population, soit 3 points de moins seulement.

Les écarts se resserrent et le profil général de la population change, impactant inévitablement la vie de la commune. Les évolutions des classes d'âges des plus jeunes impactent les réponses que doit apporter le collectivité en matière d'offre petite enfance et scolaire (+ animation périscolaire), d'accès au premier logement et les premières années du parcours résidentiel des jeunes ménages.

A l'inverse, la tendance au vieillissement de la population questionne la collectivité sur les problématiques du maintien à domicile, de l'offre résidentielle adaptée et de l'accueil de cette population en perte d'autonomie en structure adaptée. Face à ces conséquences, la commune mobilise les leviers permettant d'inverser la tendance observée.

A l'échelle de la communauté de communes, cette tendance au vieillissement de la population s'observe également avec une structure par âge de la population relativement similaire à celle de Taulignan en 2017.

En 2017, **Taulignan** compte **804 ménages,** soit 47 ménages supplémentaires depuis 2012. La taille des ménages est en moyenne de **2,08 personnes en 2017**, contre 3,3 en 1968.

Ainsi, la taille des ménages diminue progressivement, notamment par l'augmentation de la part des « petits » ménages (composés d'une à deux personnes). La taille moyenne des ménages à l'échelle de la CC EPPG a suivi la même évolution depuis 2012 avec un taux légèrement supérieur en 2017. Ces valeurs supérieures à 2 signifient que la familles avec enfants reste le profil de famille dominant parmi les populations observées. Ce constat est moins vrai à Taulignan où les familles sans enfant représentent 57% des ménages en 2017.

En 2017, les ménages composés d'1 à 2 personnes représentent les trois quart des ménages. **39 % sont des personnes seules**, majoritairement des personnes âgées de plus de 60 ans (environ 80 % des petits ménages).

La part des petits ménages augmente également à l'échelle de la Communauté de Communes, témoin du vieillissement et d'un phénomène de desserrement des familles (décohabitation, divorce…).

Répartition par taille des ménages à Taulignan en 2017

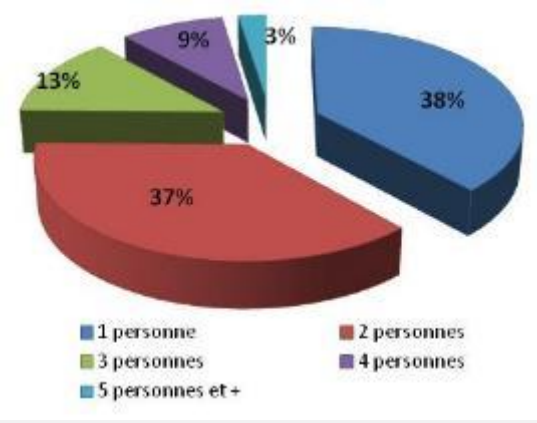

Source : Portrait de territoire, Insee 2017

Taulignan – Le vieillissement de la population se poursuit

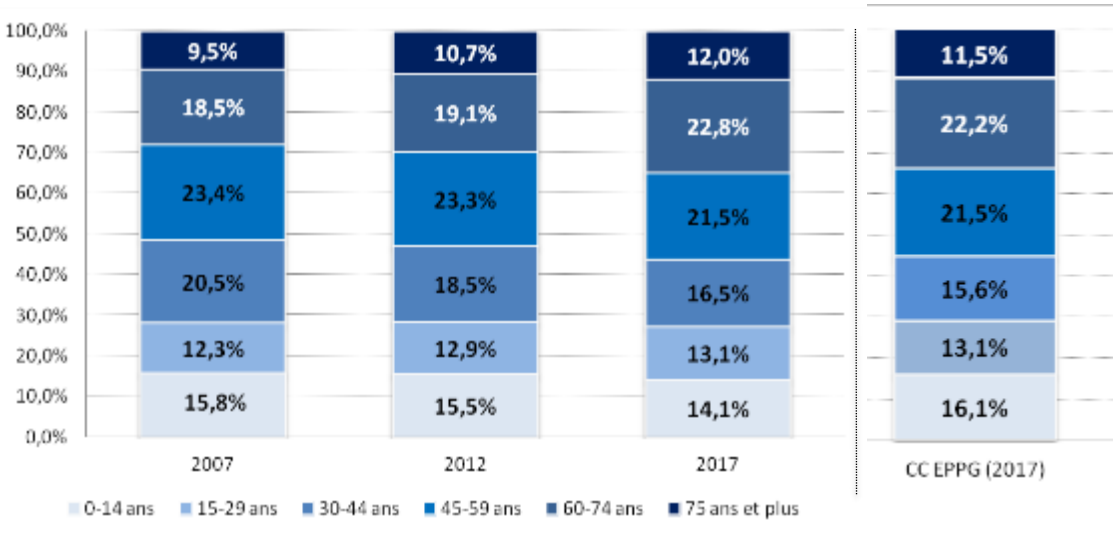

1/3 des habitants de Taulignan ont **+60 ans** en 2017
(contre 30% en 2012 et 28% en 2007)

Le vieillissement de la population se poursuit également à l'échelle de la CC EPPG

1/3 des habitants de la CC EPPG ont **+60 ans** en 2017
(contre **30% en 2012 et 25% en 2007**)

Taulignan – composition des familles en 2017

	Taulignan 2017	
Famille monoparentales	66	12,9%
1 enfant	*35*	
2 enfants	*25*	
3 enfants	*5*	
4 enfants et plus	*0*	
Couples sans enfant	294	57,4%
Couples avec enfant	152	29,7%
1 enfant	*96*	
2 enfants	*40*	
3 enfants	*15*	
4 enfants et plus	*0*	
TOTAL Famille	511	100,0%

39% de ménages d'1 personne en 2017
(314 personnes seules contre 210 environ en 2012)
33% en 2017 contre 30,5% en 2012

511 familles en 2017 (dont **57%** sans enfant)
31,7% en 2017

NB : En orange, valeurs CC Enclave du Pape Pays de Grignan

Les caractéristiques du parc de logements

Source : Portrait de territoire, Insee 2017

Taulignan – Evolution du parc de logements

Données INSEE

Années	1975	1982	1990	1999	2012	2017
Résidences principales	**395**	**492**	**578**	**651**	**757**	**804**
Taux d'évolution		**24,6%**	**17,5%**	**12,6%**	**16,3%**	**6,2%**
Variation annuelle		**3,5%**	**2,2%**	**1,4%**	**1,3%**	**1,2%**
		13,8 logts/an	**10,8 logts/an**	**8,1 logts/an**	**8,2 logts/an**	**9,4 logts/an**
Résidences secondaires	77	159	115	139	199	204
Logements vacants	49	60	36	39	101	115
Total logements	**521**	**711**	**729**	**829**	**1057**	**1122**

Age du parc des résidences principales

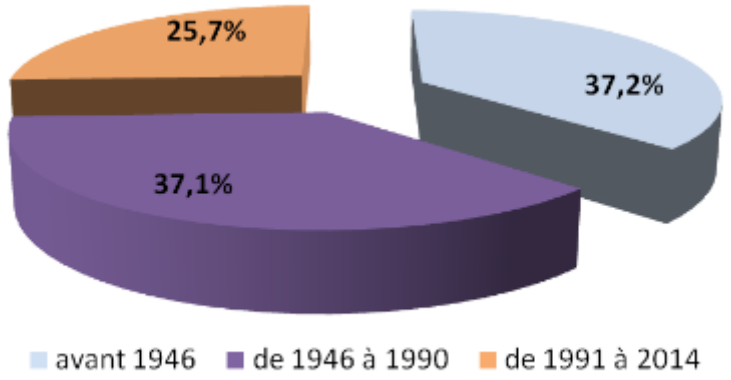

804 résidences principales en 2017, soit environ **72% des logements**

+ 47 résidences principales entre 2012 et 2017, soit environ **9,5 RP/an**
+395 RP 2012 – 2017
soit environ **80 RP/an**

10% de vacance en 2012 et 2017
(contre 5 % en 1999)
11% sur la CC EPPG

18% de résidences secondaires environ depuis 20 ans
12,5% environ sur la CC EPPG depuis 10 ans

37% Logements dits « anciens »
417 logements

NB : En orange, valeurs CC Enclave du Pape Pays de Grignan

… Quelques chiffres clés

Source : Portrait de territoire, Insee 2017

Taulignan – Composition du parc de résidences principales

Evolution de la taille des logements

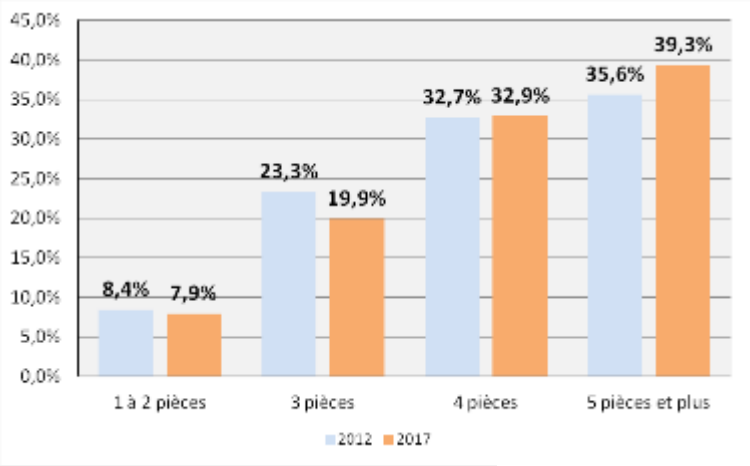

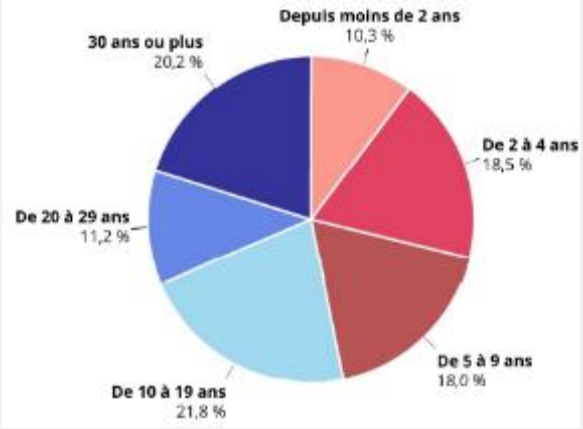

Ancienneté d'emménagement des ménages en 2017

67% de propriétaires (contre 66% en 2012)
65% contre 64% en 2011

19% de logements collectifs (contre 16% en 2012)
19 % sur la CC EPPG

72% de logements +4 pièces (contre 68,4% en 2012)
74% contre 73,4% en 2012

29% des ménages ont emménagé sur la commune depuis moins de 4 ans,
28,5% sur la CC EPPG

1/3 des ménages ont emménagé sur la commune depuis plus de 20 ans

1/2 des ménages habitent le même logement depuis plus de 10 ans **(400 ménages)**

NB : En orange, valeurs CC Enclave du Pape Pays de Grignan

Les caractéristiques du parc de logements

Composition des logements en 2017

Typologie : L'habitat collectif représente 19 % des logements. Les derniers chiffres INSEE montrent une évolution croissante des logements collectifs depuis 2012.

Statut d'occupation : une majorité de **propriétaires occupants** (67,3 % du parc).

Offre locative néanmoins présente (public/privé) : **224 logements en 2017**, soit 27,8 % des résidences principales (en augmentation depuis 2007, soit +34 logements locatifs). La mobilité résidentielle chez les locataires est de 6 ans sur une ancienneté moyenne d'emménagement de 16 ans.

Parc social : 42 logements locatifs sociaux en 2021 (d'après les données communales) soit 5 % des résidences principales.

Taille des logements : une majorité de **grands logements de plus de 4 pièces (72 %),** en augmentation depuis 2012, au détriment des logements de plus petite taille.

Age du parc : un parc ancien important (417 logements construits avant 1950, principalement situés sur le centre historique) > **à la fois un atout patrimonial mais aussi des enjeux de réhabilitation conséquents.**

Bilan de la construction ces dernières années

Les chiffres de l'INSEE indiquent un **rythme moyen annuel** de la construction compris autour **de 8 à 10 logements par an** depuis 1982.

Cette tendance se confirme sur la période 2017 à 2021 avec en moyenne 8 nouveaux logements par an d'après le registre des permis de construire. A noter pour mémoire que sur ces quarante dernières années, la croissance démographique a elle aussi été constante et lente, voir négative sur certaines périodes.

72% du parc de logements est composé de résidences principales. Il est à noter, toutefois, la part notable de résidences secondaires sur l'ensemble du parc en 2017 soit 204 logements au total (18%), taux supérieur à la moyenne de l'intercommunalité. Cette **proportion importante de résidences secondaires** induit l'arrivée importante de population saisonnière ce qui impacte fortement la vie de la commune dans ses usages et ses besoins sur une période estivale courte.

Les chiffres INSEE 2017 font état de **115 logements vacants,** soit 10% des logements en 2017. L'évolution des chiffres montrent une hausse importante de ces logements vacants entre 1999 et 2012. Cette augmentation soudaine étonne les élus.

> **A confirmer par un bilan plus précis en mobilisant de nouvelles sources (données « MAJIC » et les données de consommation d'eau potable)**. Cela permettra de préciser s'il s'agit de logements anciens, voire indignes.

Les caractéristiques du parc social

39 Logements locatifs sociaux en 2017
soit **5% des RP**
36 LLS au 1er janvier 2020 (source RPLS)

+ 14 LLS entre 2012 – 2017

500 Logements locatifs sociaux en 2017
soit **5% des RP aussi**

+ 69 LLS entre 2012 – 2017
(17% des logt réalisés)

Données de la commune au 19 mai 2021

Deux bailleurs qui gèrent 42 logements :
- HABITAT DAUPHINOIS : 17 LLS (3 opérations de 2012 et 2014)
- DROME AMENAGEMENT HABITAT : 25 LLS (3 opérations de 1967, 1997 et 1986)
+ 4 logements de la commune
+ 4 logements gérés par l'ass. CAMPHILL LE BEAL (1977)

Soit au total 50 logements à loyers plafonnés

LES PROBLÉMATIQUES ET ENJEUX

> Enjeux de réhabilitation ? Les opérations ont entre 25 et 50 ans

> Typologies : 7 T2, 20 T3, 8 T4 et 3 T5.

Demandes et rotation sur les LLS (moins de rotation Rte de Grignan)

> PROJETS Drome Habitat (6 av résistance – actuellement 4 logements vacants) + **MARPA** (24 studios en offre sociale)
+ 7 logements supplémentaires pour **l'Etablissement LES TILLEULS** (rénovation de l'offre)

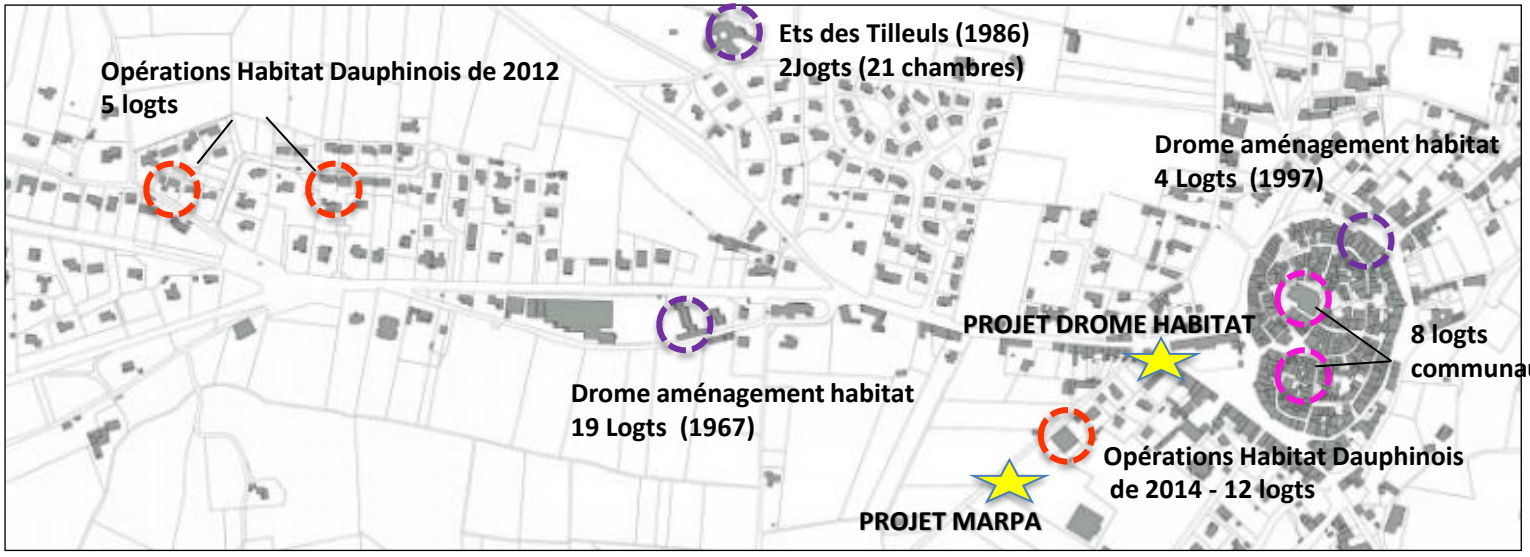

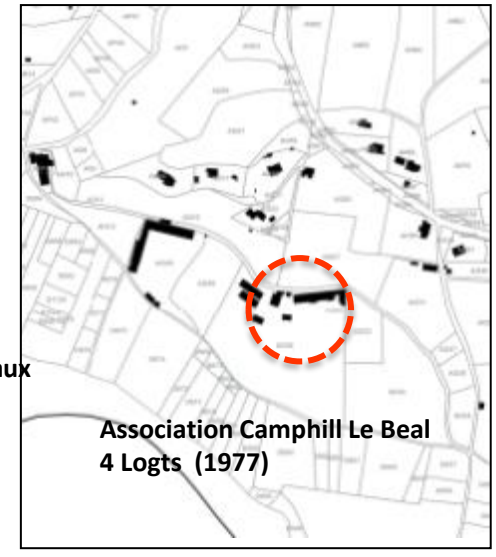

Rythme de la production de logements

Bilan des logements depuis 2017

Données SITADEL2 – logements commencés

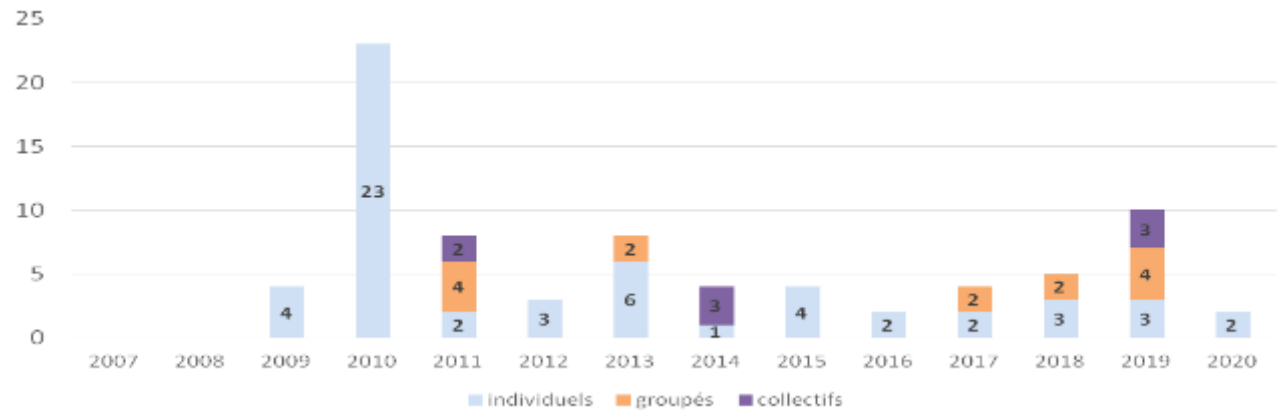

+ 21 Logements entre le 01.01.2017 et le 30.11.2020, d'après SITADEL.

+ 30 Logements entre le 01.01.2017 et le 17.04.2021, d'après le registre PC en mairie.

NB. nombre de logements transmis à l'INSEE par la Commune fin juin de l'année N et publié en Mai de l'année N+1

Données Commune – Registre des permis de construire de 2007 au 17.04.2021

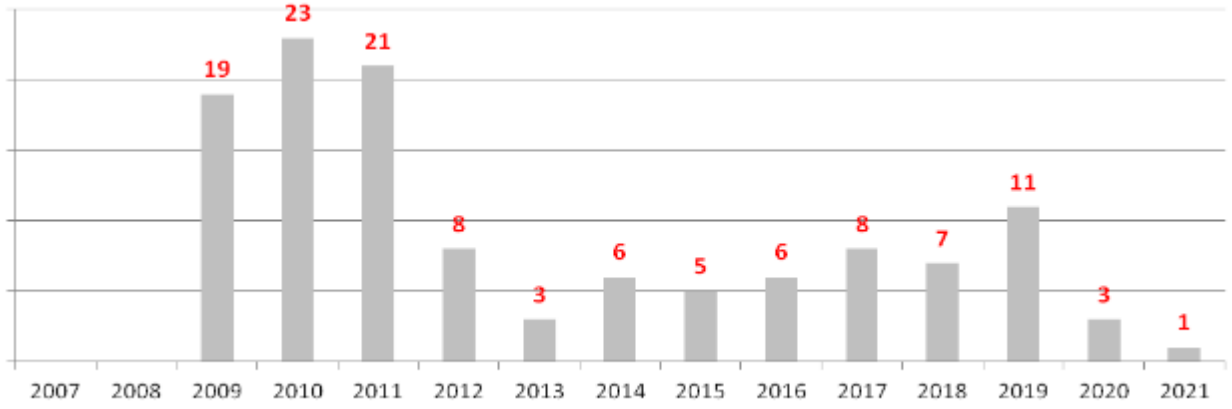

NB. Registre 2007 et 2008 non exploitable (nature construction non renseignée)

Estimation du nombre d'habitants en 2021

> 804 RP (INSEE 2017) + 30 (PC) = 834 RP en 2021

> 2.08 pers par ménage en 2021 (projection à valeur constante depuis 2017)

> 2.08 x 834 = 1734 habitants environ en 2021

/!\ seuil bas de la construction pour maintenir la population

PROFIL SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE ET LOGEMENT > CE QU'IL FAUT RETENIR ...

Dynamiques et freins

- une intercommunalité en **perte d'attractivité** depuis 1980,
- une **faible croissance démographique** sur Taulignan (+0,3% entre 2012 et 2017) avec pour seul moteur de croissance le solde migratoire,
- une **population vieillissante** sur Taulignan ainsi que sur l'ensemble de la CC EPPG et une part croissante des ménages d'une personne,
- un **rythme de construction stable** depuis 40 ans (environ 8 à 10 logements par an),
- **18% de résidences secondaires** en 2017,
- **10% de vacance** en 2017,
- un parc de logements majoritairement composé de **grands logements individuels** malgré une part croissante de logements collectifs depuis 2012,
- **5% de logements locatifs sociaux**,
- 400 ménages sur 800 sont installés sur la commune depuis plus de 10 ans. A noter, un renouvellement des ménages depuis moins de 4 ans sur 1/3 du parc environ.

Enjeux

- Définir des **objectifs de progression démographique** permettant à la fois **un renouvellement et une augmentation maîtrisée et équilibrée des habitants** en lien avec la disponibilité de la ressource (en eau notamment), la capacité des équipements et réseaux.
- Poursuivre la **diversification du parc de résidences principales** et adapter la stratégie de localisation du développement urbain aux besoins d'une population vieillissante.
- Faciliter la **mobilité résidentielle** des ménages au sein de la commune avec une réponse diversifiée de l'offre de logements.
- **Identifier les logements vacants** et mobiliser les acteurs et leviers pour résorber ce phénomène.
- Mesurer l'impact sur le territoire de **transformer certains bâtiments « anciennement » agricoles en logement.**
- Maintenir **un rapport harmonieux entre espaces bâtis et non bâtis** (trame agricole et naturelle, silhouette du village…) tout en veillant à la **qualité architecturale des futures opérations.**

Le contexte économique sur la CC EPPG

7 083 emplois en 2017 sur la CC EPPG
contre 7355 en 2012 **(-272 emplois)**
Agriculture (11,6 %)
Industrie (14,1 %)
Construction (6,9 %)
Commerce, transports, services (39,6 %)
Administration, enseignement, action sociale (27,8 %)

5 300 emplois salariés en 2017 (75%)

2 374 établissements * fin 2019
Secteur du commerce, des transports, hébergement et restauration prédominant – 31 %

+ 262 établissements * en 2019
+ 76 établissements dans le secteur dominant cité plus haut

Les dynamiques économiques sur la CC EPPG

L'intercommunalité accueille près de 2370 établissements fin 2019 et offre environ 7000 emplois sur le territoire pour 9600 actifs.
Beaucoup de ces activités sont **des petites entreprises disséminées** sur tout le territoire. **80 d'entre elles sont regroupées sur les 9 sites d'activités de la communauté de com**munes. Les dynamiques économiques sur la CC EPPG sont assez faibles tandis que la proximité de bassins d'emplois dynamiques attire une part importante de la population active qui délaisse la Communauté de Communes pour d'autres territoires. **Les déplacements domicile travail sont importants.**

* unité de production géographiquement individualisée, au sens de l'INSEE

Les 9 sites d'activités sur la CC EPPG

Environ 80 activités

Source : site CC EPPG

ZA du Clavon
23 activités

ZA Nord et Sud
23 activités

ZA La Garenne Nord et Sud
4 activités
+
ZA Les Moulières
2 activités

ZA La Grèze (22 activités)
+
ZA Les Molières – (3 activités)
+
Hôtel et pépinières d'entreprises

L'économie du territoire Taulignanais

646 Actifs ayant un emploi en 2017
sur un total d'actifs de 1007 (pop âgée de 15 – 64 ans)
73,4% d'actifs en 2017 contre 70,9% en 2012
72,2% en 2017 contre 70,3% en 2012

93 Chômeurs en 2017 (contre 123 en 2012)
12,6% de tx de chômage contre 16,7% en 2012
15,3% en 2017 contre 14,9% en 2012

401 Emplois en 2017 **(+ 6 emplois depuis 2012)**
5,7% des emplois communautaires sur Taulignan
31% d'emplois non salariés

195 Actifs habitent et travaillent à Taulignan (29,6 %).

111 Flux Domicile-travail quotidiens de Taulignan vers le bassin d'emplois de Valréas (flux dominants).

141 Établissements (hors agriculture) fin 2019.
22% dans le secteur du commerce, des transports, hébergement et restauration
22 % dans l'administration publique, l'enseignement, l'action sociale

129 Entreprises (hors agriculture) fin 2019.

A Taulignan, l'économie de la commune repose sur quelques secteurs dominants notamment les transports, le commerce, l'hébergement touristique. Ces 130 entreprises ont généré près de 400 emplois en 2017. Taulignan compte à cette date près de 650 actifs. 30% d'entre eux travaillent à Taulignan. Les autres rejoignent les bassins d'emplois, la plupart en dehors de l'intercommunalité.

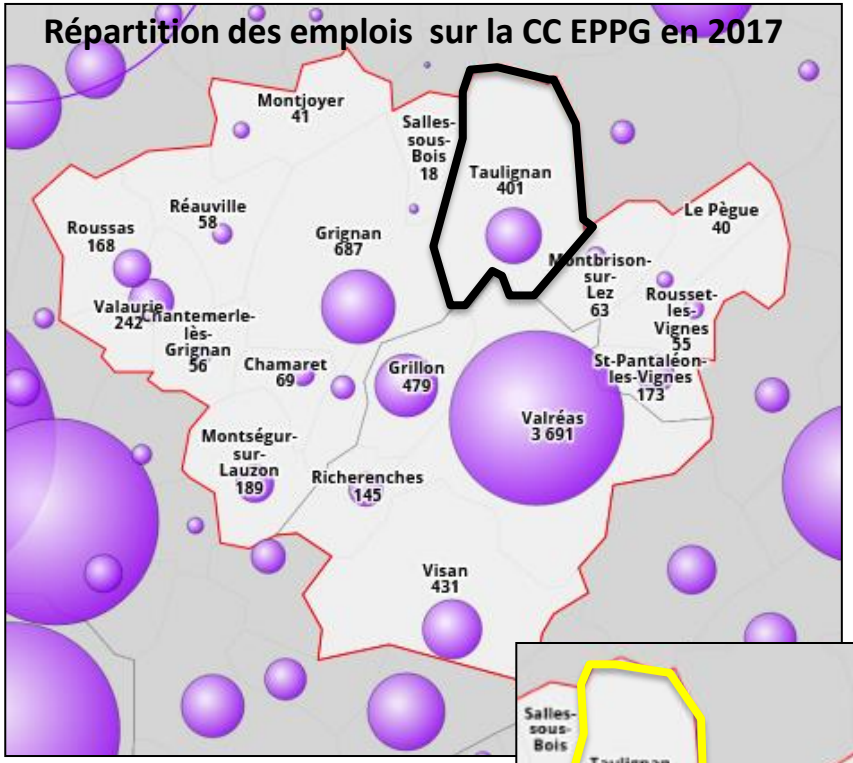

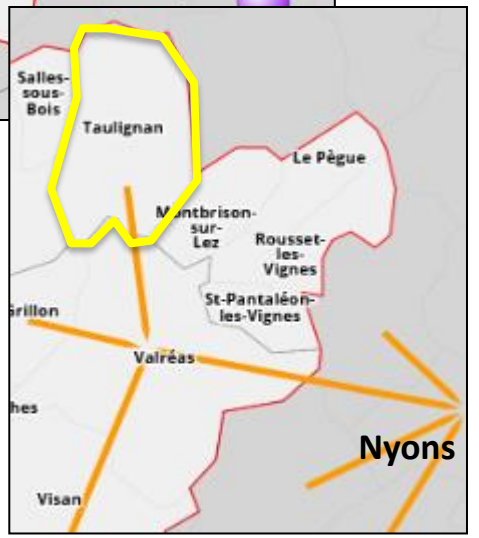

Flux Domicile travail principaux en 2017

Bilan des activités (hors agriculture) en 2021

Une offre de commerces et services de proximité satisfaisante

- une **trentaine de commerces et services** (boucher, boulanger, chocolatier, restaurants, épicerie, pharmacie, biscuiterie, agent immobilier, banques…) localisé dans le centre village, le long des remparts.
- la **maison des services au public** (guichet unique).
- la **maison médicale** chemin des Aumailles.
- un **réseau d'une vingtaine de petites entreprises et d'artisans, à forte composante industrielle,** situés sur les entrées de ville ou en dehors du village :

  - Etablissement Berthelemy (RD 24, entrée Nord village): matériel de motoculture
  - SPIT (Rte de Grignan) : établissement secondaire pièces techniques plastiques (20 employés)
  - SAFI (Rte de Grignan) : fabricant robinets plastique (60 employés)

  + 9 artisans du bâtiment
  + 1 entreprise de dépannage électroménager
  + 1 carrosserie
  + 2 entreprises espaces verts
  + 5 artisans d'art
  + activités touristiques

Les **hébergements touristiques** sont essentiellement pourvus par des gîtes et chambres d'hôtes (env. 49 lits pour 12 structures). Un hôtel restaurant occupe une situation privilégiée sur les remparts ; il n'est plus en activité.

Problématiques et enjeux

- **Traitement qualitatif des entrées de ville Nord et Ouest marquées des sites économiques**
- **Accessibilité et visibilité des commerces du village améliorées par les travaux voirie et espaces publics récents**
- **Localisation d'activités (et de projets le cas échéant) hors enveloppe urbaine**

Commerces de centre-bourg

S.P.I.T (RD 14)

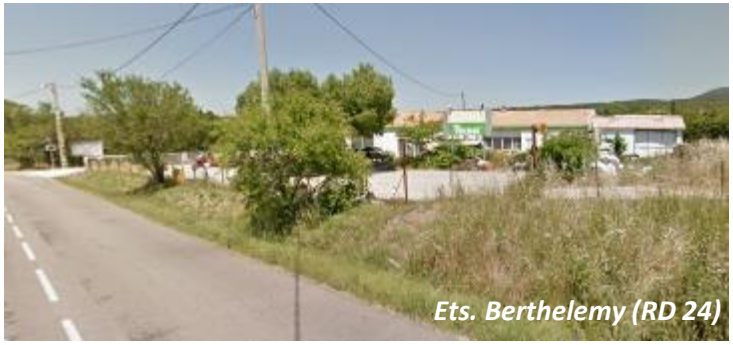

Ets. Berthelemy (RD 24)

Bilan des activités (hors agriculture) en 2021

Bilan des activités industrielles, artisanales et commerciales, activités de service, activités touristiques

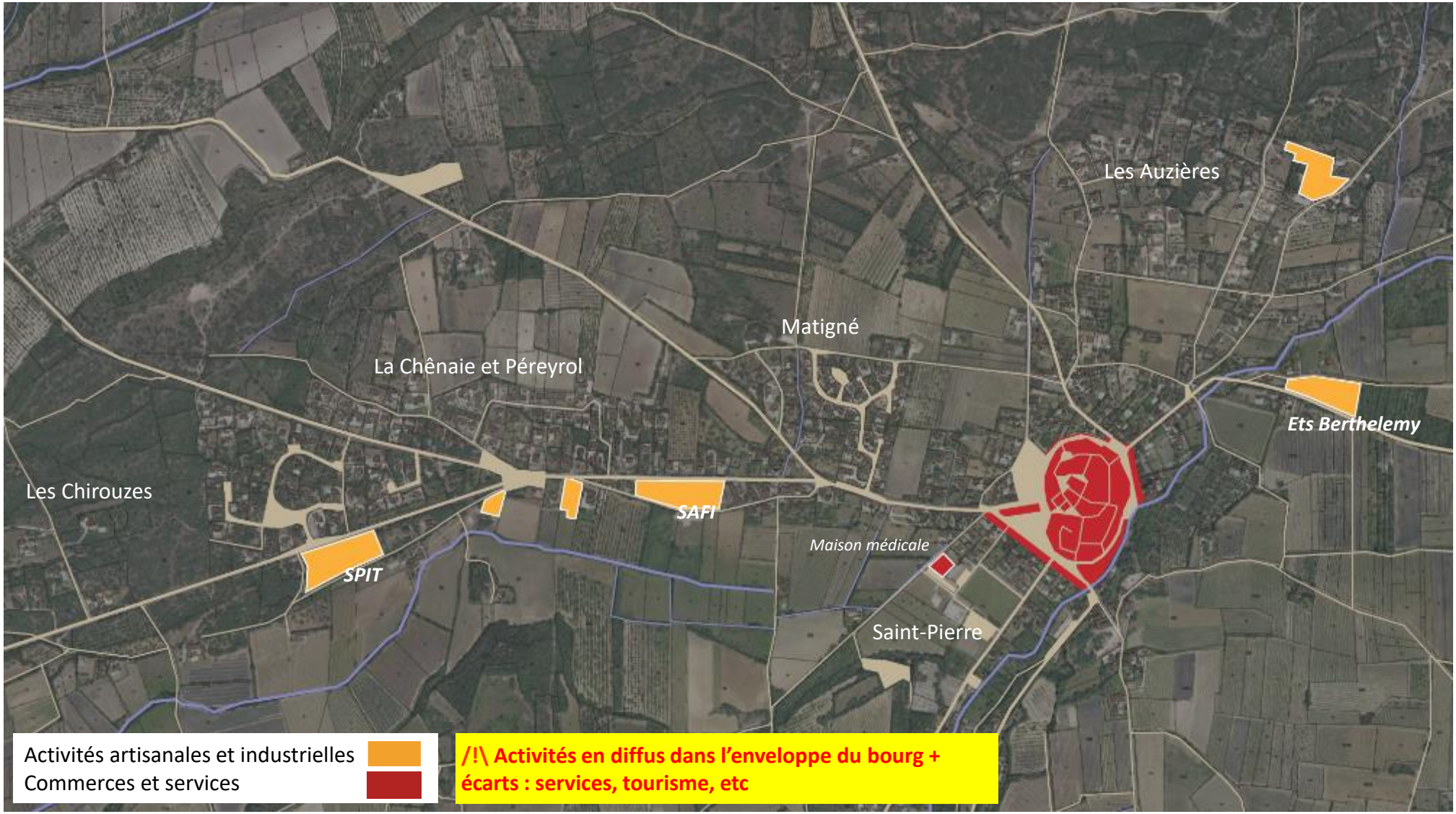

L'agriculture, composante importante du tissu économique local

Pour en établir le portrait nous nous appuyons sur la combinaison de plusieurs données :

- analyse du registre parcellaire graphique - RPG (base de données géographiques servant de référence à l'instruction des aides de la politique agricole commune européenne) ;
- différentes campagnes du Recensement Général Agricole (2000, 2010) ; les résultats de l'édition 2020 seront publiés en décembre 2021.
- Résultats de l'enquête diffusée auprès des agriculteurs travaillant des terres sur la commune (19 réponses reçues) début 2021.

L'activité agricole est encore bien présente dans le profil économique de la commune et marque fortement le paysage communal. 37 exploitants se répartissaient en 2017 les 1193 hectares de surfaces cultivées sur la commune soit près d'une tiers de la superficie communale. Les cultures dominantes sont la vigne, la lavande et le chêne truffier. 23 exploitations agricoles sont repérées en 2017 sur la commune.

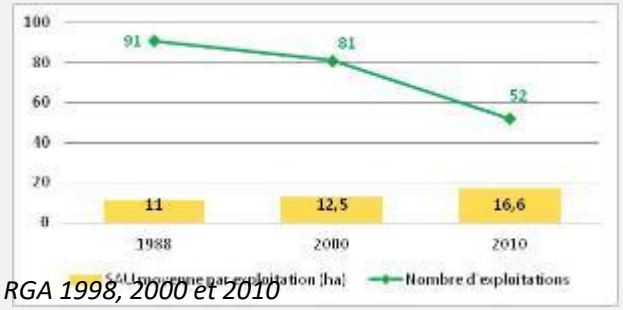

Données RGA 1998, 2000 et 2010

Les exploitations

L'analyse du RPG 2017 indique **37 exploitants enregistrés**, 23 installés sur Taulignan, 14 installés sur les communes alentour, dont une majorité dans une des communes limitrophes de Taulignan (Montbrison-sur-Lez, Salles-sous-Bois, Roche-Saint-Secret-Béconne, Grignan).

➢ **A confirmer avec les résultats du RGA 2020**

Organisation des exploitations :

- évolution du nombre d'exploitation
- structure des entreprises (individuelle, GAEC, EARL)
- emploi,
- âge des chefs d'exploitation
- succession

Evolution de la SAU (surface agricole utile)

- **1011 ha en 2000**
- **864 ha en 2010**

L'analyse du RPG 2017 combinée à celle de l'ortho-photo (2020) permet d'estimer une **surface utilisée totale d'environ 1193,5 ha** (soit env. 35% de la superficie communale), dont **613,15 ha issus du RPG 2017**.

C'est donc une activité qui façonne de façon sensible le territoire communal, occupation des sols et paysages.

La taille moyenne des surfaces exploités augmente : 24 ha pour les 23 exploitations dont le siège est à Taulignan.

Les retraités déclarent aussi des surfaces utilisées (par eux-mêmes ou des tiers), entre 1,00 ha et 3,00 ha.

> A confirmer avec les résultats du RGA 2020.

Les exploitations - Répartition (RPG 2017)

37 exploitants
dont 23 ont leur siège sur Taulignan

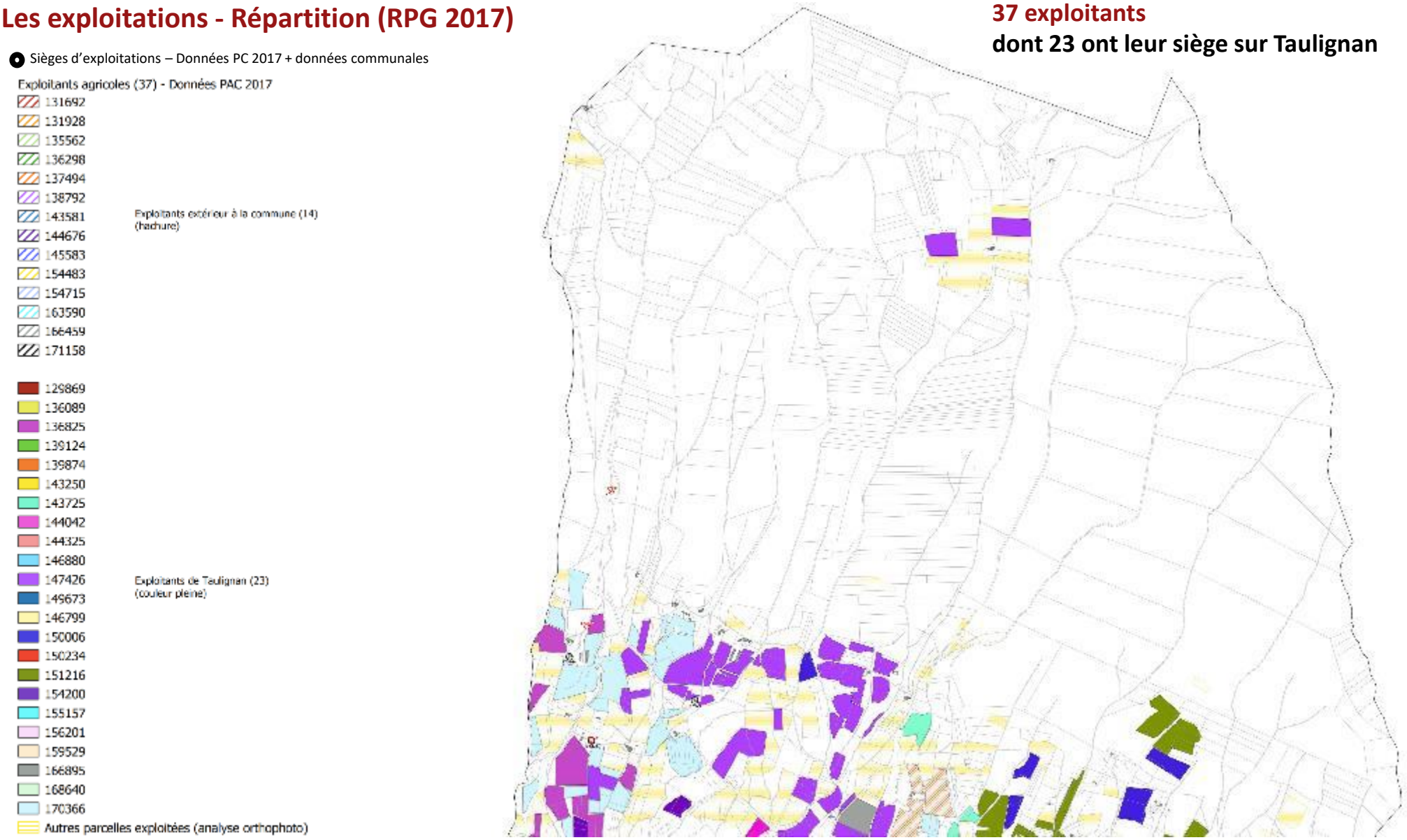

Les exploitations - Répartition (RPG 2017)

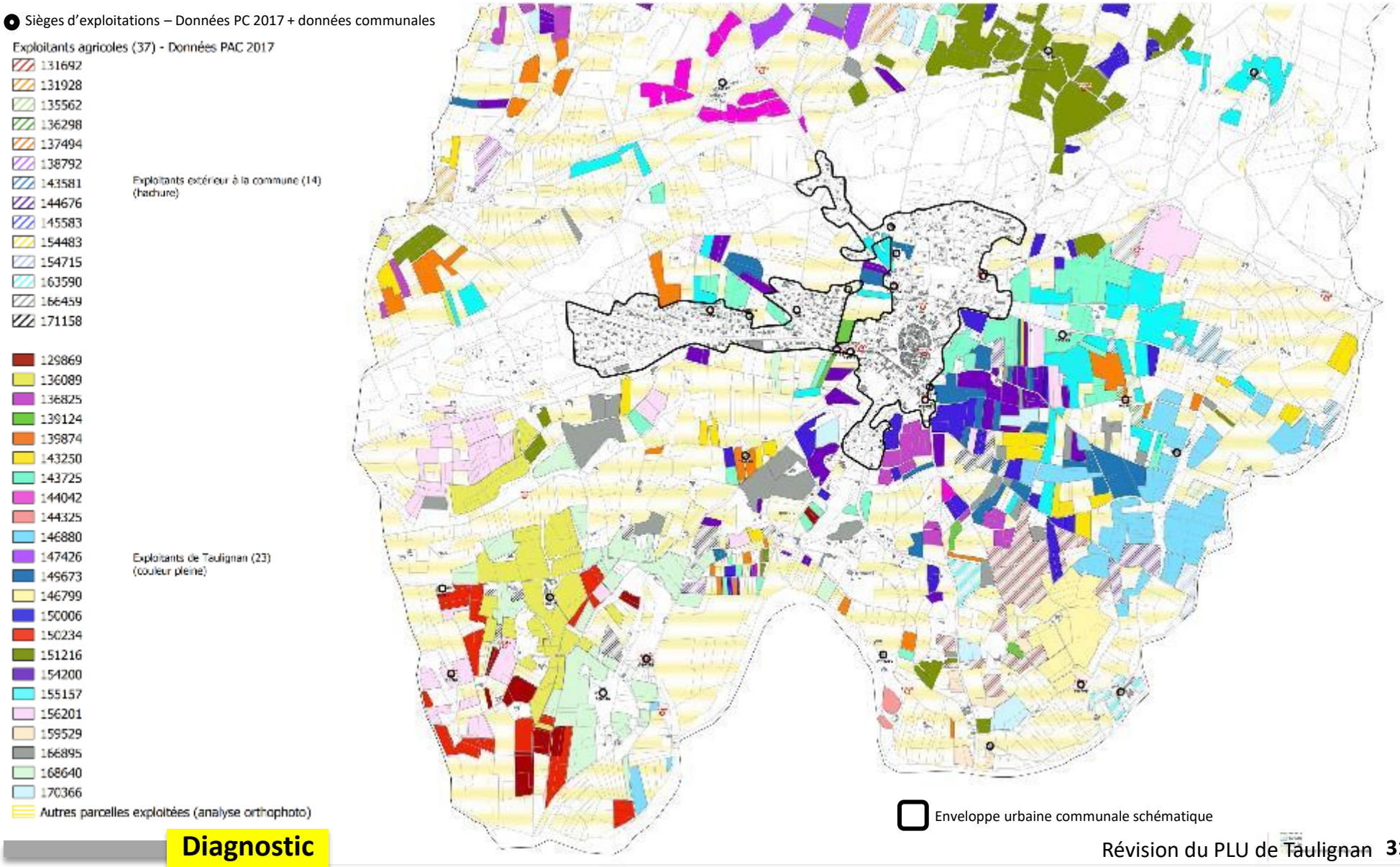

L'activité agricole

Productions

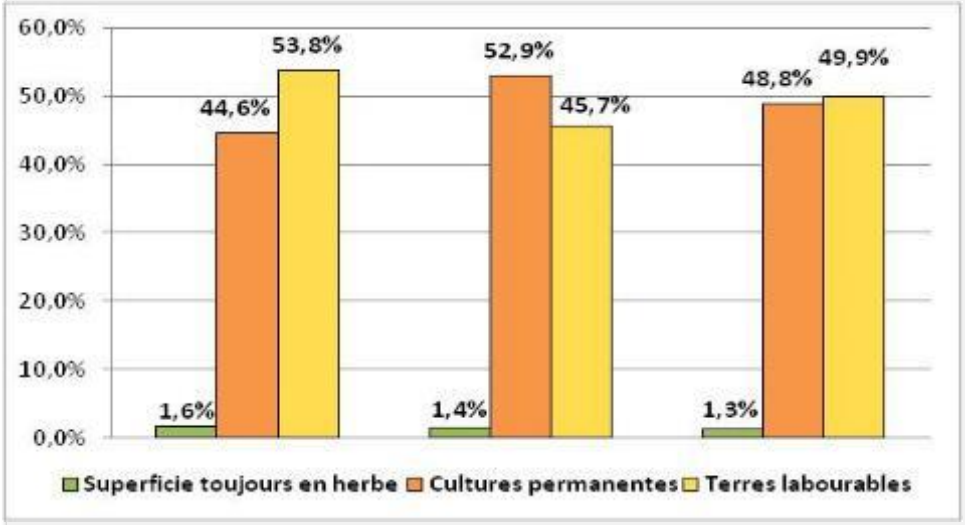

Données RGA 1998, 2000 et 2010

Orientations technico-économiques

En 2000 : cultures de fruits et autres cultures permanentes dominantes (38% des terres agricoles en vigne)
En 2010 : polyculture et poly-élevage dominant ; d'après ***l'étude de 2017***, prédominance de la culture de la vigne mais également des plantes pharmaceutiques, aromatiques et médicinales (75% de la SAU).
Les meilleurs sols sont situés au sud de la commune (proximité des cours d'eau et du village).

> A confirmer avec les résultats du RGA 2020

L'analyse des questionnaires pointe :

- Le maintien de la polyculture,
- La très faible représentation de l'élevage (volailles),
- L'essor des chênes truffiers, que se soit sur des parcelles dédiées ou en cultures inter-rangs (alternance de lavande et chênes truffiers), qui concerne aussi bien les actifs que les retraités ; à noter que de nombreuses parcelles sont présentes au sein de l'enveloppe urbaine communale, sans relever de la classification PAC.

Cultures

Les principales cultures sont les suivantes (cf. analyse du RPG 2017 combinée à celle de l'ortho-photo 2020) :

	Surfaces estimées	
	ha	part
Vignes	385,89	32,33 %
Légumes, fleurs (lavande et lavandin)	358,20	30,01 %
Divers (chênes truffiers…)	345,29	28,93 %
Prairies (permanentes ou temporaires)	84,31	7,06 %
Gel, rotation	13,73	1,15 %
Total	**1193,43**	**100 %**

Le maraîchage et l'arboriculture sont aussi mentionnés dans l'enquête, ainsi que la production de miel.

Les cultures - Répartition (RPG 2017)

Sièges d'exploitations – Données PC 2017 + données communales

SAU 2017 = 1193 ha

Cultures dominantes : Vigne, Légumes/Fleurs, Chêne truffier

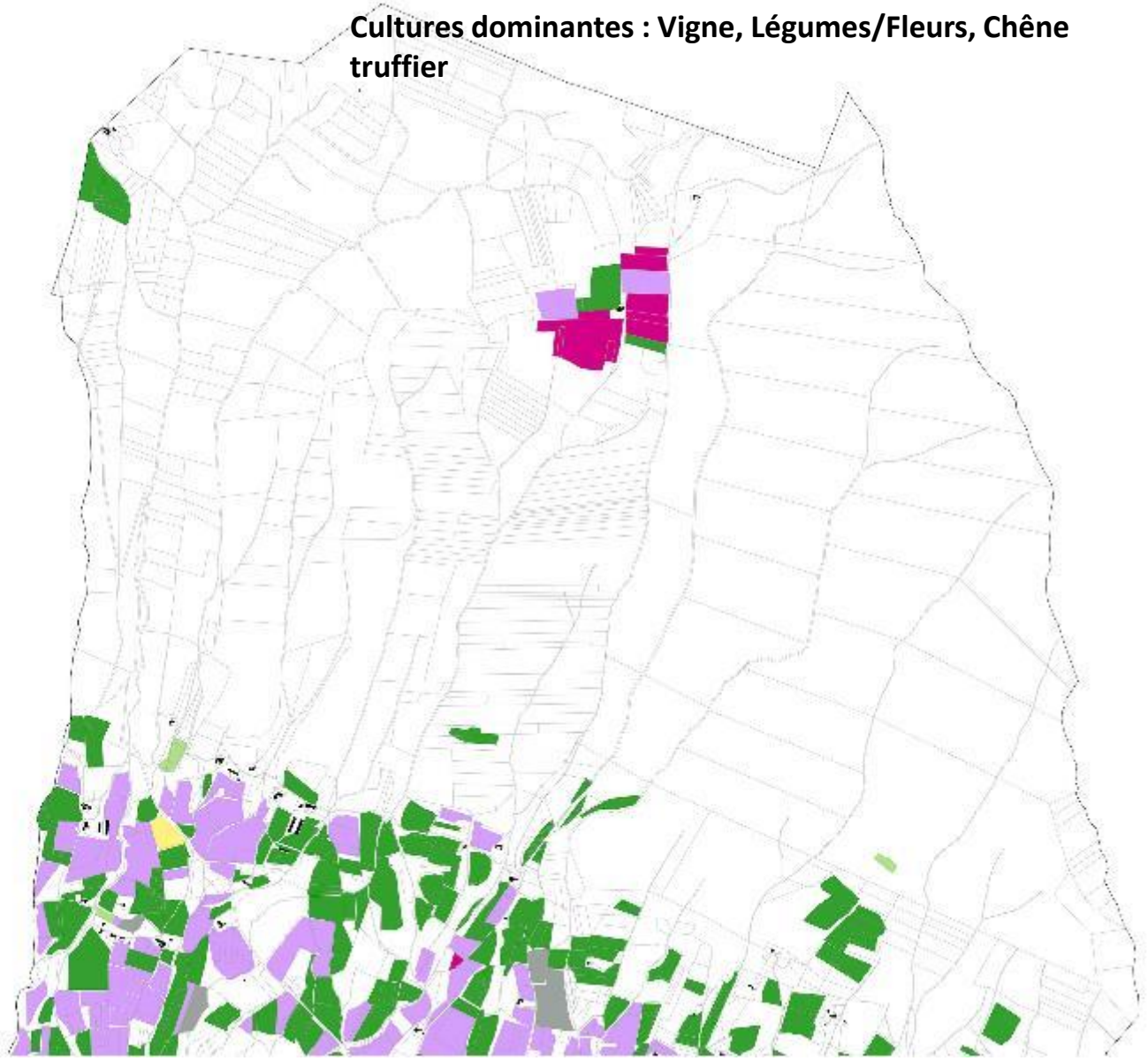

Répartition des cultures (classification PAC)

- Grandes Cultures (céréales, oléagineux)
- Prairies (permanentes ou temporaires)
- Vigne
- Légumes, fleurs (Lavandin dominant sur Taulignan)
- Oliviers
- Divers (Chêne truffier dominant sur Taulignan)
- Gel, rotation

Les cultures - Répartition (RPG 2017)

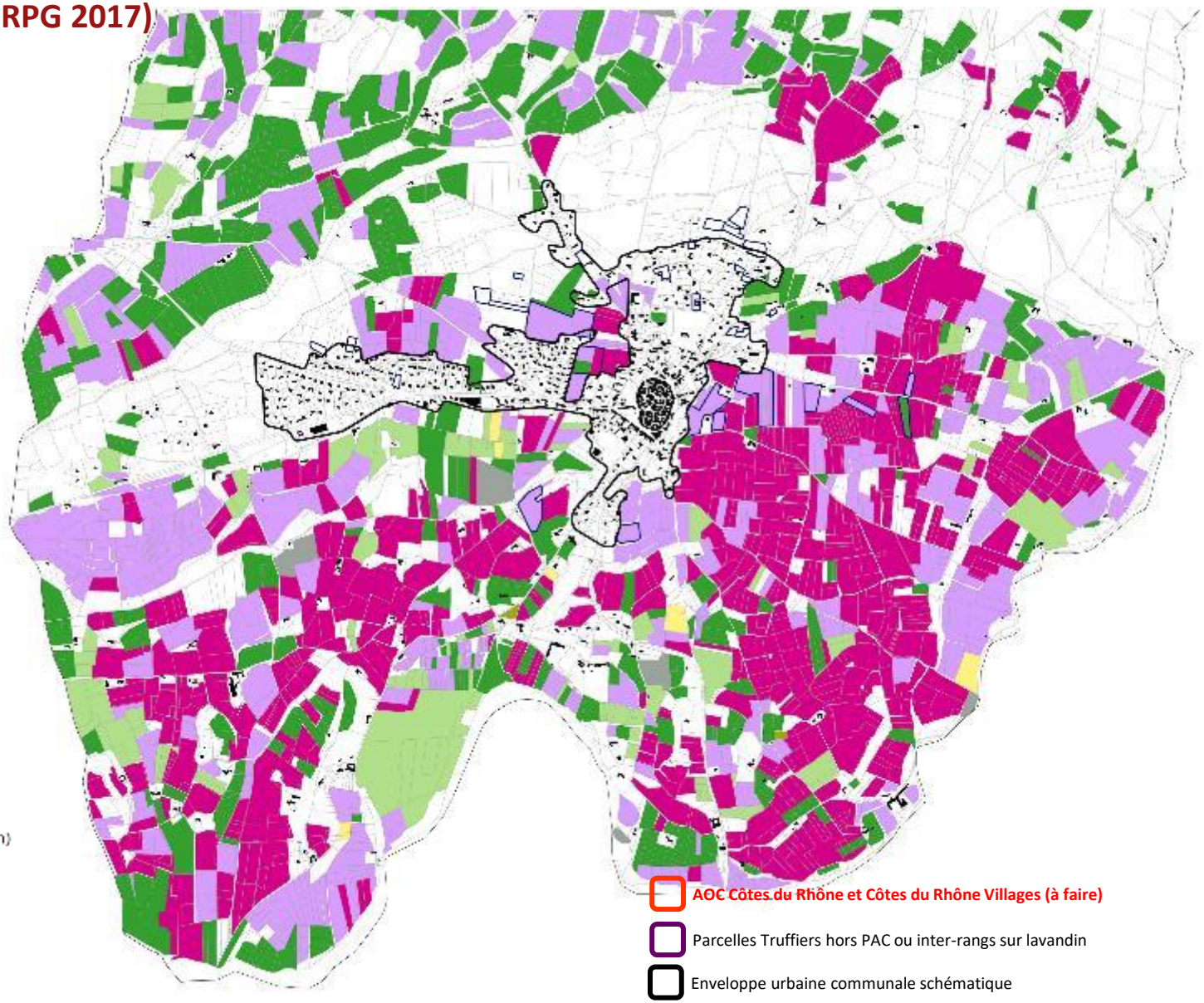

Bâtiments agricoles et installations

Plusieurs sièges d'exploitation sont situés en périphérie de l'enveloppe urbaine du bourg à proximité des espaces agricoles. Les autres sont dispersés au sein des espaces agricoles.
Un établissement agricole fait l'objet d'un classement au titre du régime des ICPE : viticulture, dans le secteur de la route d'Aleyrac.

Terres travaillées

Les terres travaillées se situent essentiellement en dehors de l'enveloppe urbaine.
Toutefois le quartier de Matigné est caractérisé par une forte imbrication de plusieurs parcelles agricoles qui font une vraie coupure entre le centre et l'extension à l'Ouest. Des problèmes d'écoulement d'eaux pluviales ont été évoqués pour la parcelle de lavandin qui rejoint la RD24a, avec une altération du rendement.

Une partie des terres est irriguée, soit par un système d'irrigation collective, soit par par des prélèvements individuels essentiellement dans le prolongement de la vallée du Lez.
En 2013, sur les 40 ha irrigables de l'ASA Saint Martin seulement 8ha l'étaient ; depuis, elle a cessé son activité ce qui modifiera les pratiques agricoles et maraichères du secteur (notamment la pratique maraichère du Béal).

D'autre part, plusieurs agriculteurs pointent des difficultés d'accès, notamment pour le passage du matériel agricole, ce qui constitue un frein à l'évolution des cultures (céréales).

Outils mutualisés

Deux coopératives d'utilisation de matériel agricole :
- CUMA de la Riailhe – Distillerie de lavande
- CUMA de Salles sous-Bois – Distillerie de lavande et plantes à parfum

L'enquête indique qu'il existe aussi des pratiques de mise en commun de matériel entre agriculteurs.

Qualité et valorisation des productions

Taulignan fait partie de l'AOC « Picodon » et des aires AOC viticoles suivantes:
- Côtes du Rhône blanc / Côtes du Rhône rosé / Côtes du Rhône rouge
- Côtes du Rhône primeur ou nouveau rosé / Côtes du Rhône primeur ou nouveau rouge
- Côtes du Rhône villages blanc / Côtes du Rhône villages rosé / Côtes du Rhône villages rouge

La commune est concernée par 32 IGP, essentiellement viticoles, et Pintadeau de la Drôme, Volailles de la Drôme, Ail de la Drôme.

Plusieurs exploitations sont en productions en BIO et en Haute Valeur Environnementale (pratiques agricoles utilisées sur l'ensemble d'une exploitation préservent l'écosystème naturel et réduisent au minimum la pression sur l'environnement (sol, eau, biodiversité…).

L'activité agricole

Carte des enjeux agricoles

Diapo en construction

PROFIL SOCIO-ECONOMIQUE > CE QU'IL FAUT RETENIR …

Dynamiques et freins

- Un **faible dynamisme économique** sur l'intercommunalité, **proximité de bassins d'emplois dynamiques** qui attirent la majorité des actifs, tandis que 30% des actifs travaillent sur la commune, **déplacements domicile-travail** importants,
- Une offre de commerces de proximité satisfaisante,
- Un **tissu économique artisanal** important,
- Une **économie agricole** encore bien présente qui occupe un tiers de la superficie communale,
- Deux **problématiques d'entrée de ville** avec des activités peu valorisantes.

Enjeux

- Maintenir voire développer les emplois locaux.
- Comment **minimiser l'impact des déplacements domicile travail?** (adapter l'offre de TC, développer l'offre de stationnement cycle, développer les cheminements doux, aider le développement d'alternatives à la voiture.
- **Requalifier les abords des activités d'entrée de ville** Ouest et Nord et améliorer ainsi la qualité paysagère de ces deux entrées.
- Maîtriser la **fréquentation touristique** saisonnière en lien avec la capacité des réseaux, la gestion des déchets, gestion des stationnements…
- Définir une **stratégie agricole** en lien avec les intérêts environnementaux, patrimoniaux et paysagers du territoire.

TAULIGNAN DANS LE PAYSAGE DE LA DRÔME PROVENÇALE

Nous sommes au pays du vin, de la truffe et de la lavande. Le paysage est ici constitué d'un patchwork graphique de ces cultures pérennes, alternant avec les bosquets et haies de chêne vert ou les arbres plus élevés des ripisylves. L'ensemble est dominé par l'anticlinal de la Lance et son arc des collines boisées, qui marquent la transition avec les Baronnies. Les villages remarquables, les fermes isolées et les cabanons concourent au caractère patrimonial des paysages de la Drôme provençale, et Taulignan en est un exemple remarquable.

1

2

1/ Carte des unité paysagères du Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales
2/ Extrait de la carte paysagère

Source : reprise de l'étude paysagère réalisée par Pénélope Haas paysagiste dplg urbaniste, 2017

I. LES CARACTÉRISTIQUES GÉOGRAPHIQUES ET PAYSAGÈRES DU TERRITOIRE COMMUNAL

Situation

La commune de Taulignan, d'une superficie de 34,64 km2, se développe suivant une orientation nord-sud, en distance comme en altitude, depuis ses reliefs occupés par les bois de Taulignan jusqu'au Lez, rivière qui la sépare de la commune de Valréas, au sud. Elle est entourée des communes de Grillon, Grignan et Salle-sous-Bois à l'ouest, d'Aleyrac et le Poët-Laval au nord, de la Roche-Saint-Secret-Béconne et Montbrison-sur-Lez à l'est.

I.1 TAULIGNAN DANS LE PAYSAGE DE LA DRÔME PROVENÇALE

Le grand paysage

Dernière commune au nord-ouest du Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales, Taulignan appartient à deux unités paysagères :

- Dans sa partie sud, le «Pays de Grignan, Tricastin et coteaux du Nyonsais» située en Drôme provençale, et tournée vers la plaine du Rhône ;
- Dans sa partie montagneuse, elle se rattache au «Pays de Roche-Saint-Secret-Béconne et de Dieulefit, montagne d'Angèle», franchement Baronniard.

La commune s'inscrit effectivement dans un paysage remarquable, délimité par un arc de collines montagneuses dominées par le Mont Rachat (898 m) au nord et la Montagne de Lance à l'est (1340 m). Cet arc se déploie depuis les hauteurs d'Aleyrac jusqu'à Garde Grosse (944 m), située dernière Nyons, et se poursuit visuellement plus au sud par la chaîne du Mont-Ventoux. Ces montagnes Baronniardes, annonces de l'arrière pays des vallées, constituent les repères visuels des habitants de la plaine Valréassienne. Elles composent un fond de scène majestueux et marquent une transition à la fois paysagère et climatique.

Vers l'Ouest, les reliefs s'abaissent vers la vallée du Rhône et la vue s'ouvre sur un paysage plus lointain à mesure que le regard se porte au Sud. Les bois de Salles et de Grignan constituent le prolongement des bois de Taulignan à des altitudes plus basses (300-450 m).

Plus au Sud, le château de Grignan et la tour de Chamaret émergent des reliefs de plaine. En arrière plan, on peut apercevoir le massif d'Uchaux près de la vallée du Rhône et les Monts d'Ardèche. Par temps clair, la vue porte jusqu'aux Cévennes.

Du paysage au climat et du climat au paysage

D'un point de vue climatique, La commune se trouve dans l'aire Provençale, bien que subissant des influences prés-Alpines sur ses hauteurs. Elle se situe en limite nord de l'aire AOP Olives de Nyons (dont elle ne fait pas partie) et qui correspond ici à peu près à la limite climatique de la Chênaie verte (l'Yeuse). Jusqu'au gel de 1956, les Oliviers étaient très présents sur la commune ; ils sont ponctuellement replantés depuis peu.

Le col d'Aleyrac d'une part et le défilé de la Malaboisse à La Roche Saint-secrets, communes toutes deux limitrophes, constituent des verrous climatiques vers la plaine de Montélimar au nord-ouest et le pays de Dieulefit au nord-est, caractérisés par des hivers plus froids, où le chêne vert devient relictuel.

Les cultures manifestent ce caractère méditerranéen, en particulier la lavande et le chêne truffier. La vigne est la culture dominante sur le sud de la commune.

Source : reprise de l'étude paysagère réalisée par Pénélope Haas paysagiste dplg urbaniste, 2017

Source : reprise de l'étude paysagère réalisée par Pénélope Haas paysagiste dplg urbaniste, 2017

I.2 RELIEF ET MORPHOLOGIE

Un paysage contrasté...

L'altitude de la commune varie de 210 m au près du Lez à 760 m d'altitude sous le Mont Rachat. Le paysage, très ouvert dans les plaines cultivées, se boise dès que le relief s'accentue et que le sol devient maigre.

Les reliefs montagneux au nord, dénommés «Serres», sont séparés par des ravins profonds et encaissés. Le pendage général de ces reliefs est orienté nord-sud.

Une succession de plaines et de vallées cultivées liées aux cours d'eau occupe les deux-tiers sud de la commune, compartimentée par des reliefs beaucoup plus légers :

- Les vallées parallèles de la Berre et de la Chalerne se prolongent vers l'ouest sur les communes de Salle-sous-Bois et Grignan.
- La plaine alluviale du Lez, au sud, la rivière formant la limite avec les communes voisines de Montbrison-sur-Lez et de Valréas.

Ces plaines sont irriguées de nombreux ruisseaux, affluents de la Berre et du Lez, qui prennent leur source sur les coteaux. Le village historique est implanté sur la rive de la Rialhe, cours d'eau exclusivement Taulignanais qui s'écoule du nord au sud la commune.

... correspondant à des époques géologiques différentes

La géographie et les paysages communaux sont dessinés par différentes époques géologiques, depuis la formation des différentes roches qui constituent les sols actuels, à leur déformation et leur érosion par des cours d'eaux et des glaciers au fil du temps.

La commune de Taulignan s'inscrit en rive gauche du couloir Rhodanien, au bord du bassin sédimentaire de Valréas constitué par un large synclinal recouvert par la mer au Miocène. Les différentes époques géologiques s'étagent, sur la commune, depuis les alluvions de la plaine du Lez pour les plus récentes (Quaternaire) aux roches du Crétacée pour les plus anciennes, qui constituent ses pentes Montagneuses. Ces dernières ont été soulevées à la fin du miocène par l'anticlinal de la montagne de la Lance, entraînant le redressement des assises Burdigaliennes -des calcaires agglomérés- à l'est de la commune (en orange sur la carte géologique), offrant un paysage de dalles rocheuses affleurant dans la pente. La Berre sépare les reliefs du crétacée (en verte) et les marnes lacustres de l'oligocène (en rose), du pays miocène : Burdigalien (en orange) et Langhien (en jaune). Les sols qui apparaissent en crème sur la carte sont constitués de colluvions, dépôt de bas de pente, relativement fin, formé d'éléments arrachés aux versants et ayant subi un faible transport, à la différence des alluvions déposées par les cours d'eau en fond de vallées.

La succession de ces vallées et reliefs calcaires plus ou moins résistants compose des paysages contrastés du nord au sud de la commune.

Extrait de la carte IGN, Géoportail

Hydrographie et Relief, D'après le Géoportail

Extrait de la carte géologique, Géoportail

I.3 LES ENTITÉS PAYSAGÈRES

Un patrimoine culturel et bâti indissociable du paysage

La commune de Taulignan appartient à la famille des paysages dits ruraux-patrimoniaux, telle que définie par la DIREN Rhônes-Alpes :

«Les paysages ruraux-patrimoniaux se distinguent des paysages agraires en raison de structures paysagères singulières qui leur confèrent une identité forte. Elles sont le résultat d'une spécialisation agricole et de modes de faire traditionnels et transmis. Ces paysages rassemblent une architecture caractéristique et un petit patrimoine rural mais aussi des traces qui attestent d'une histoire ancienne. Cet ensemble de facteurs confère à ces paysages une dimension culturelle, au sens de l'UNESCO.»

A Taulignan, la géographie variée a été façonnée par l'homme en fonction des ressources offertes par le sol et le relief ; de la même manière, la végétation diffère en fonction de ces caractéristiques. A la diversité des sols répond donc des patrimoines spécifiques, des paysages agricoles et un positionnement de l'habitat singulier.

Ces particularités nous ont amené à distinguer des unités paysagères en fonction de ces différentes composantes, pour mieux percevoir la relation entre géologie, paysage et occupation humaine (culture, architecture et petit patrimoine rural).

Les différents sols géologiques et l'hydrographie sont associés aux patrimoines bâtis et à l'occupation des sols. Ils préfigurent les entités paysagères de Taulignan.

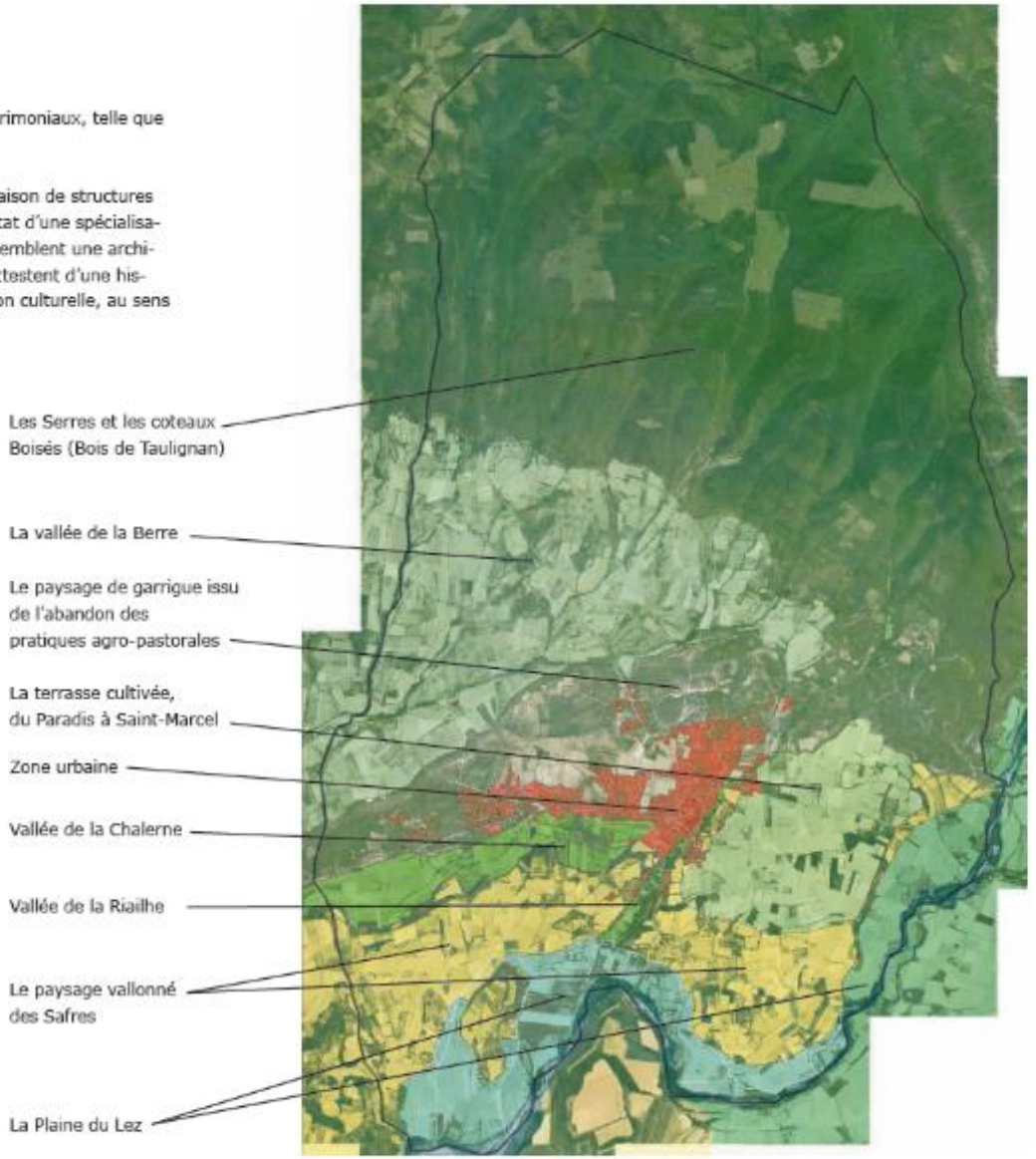

Source : reprise de l'étude paysagère réalisée par Pénélope Haas paysagiste dplg urbaniste, 2017

Les Serres et les coteaux boisés (Bois de Taulignan)

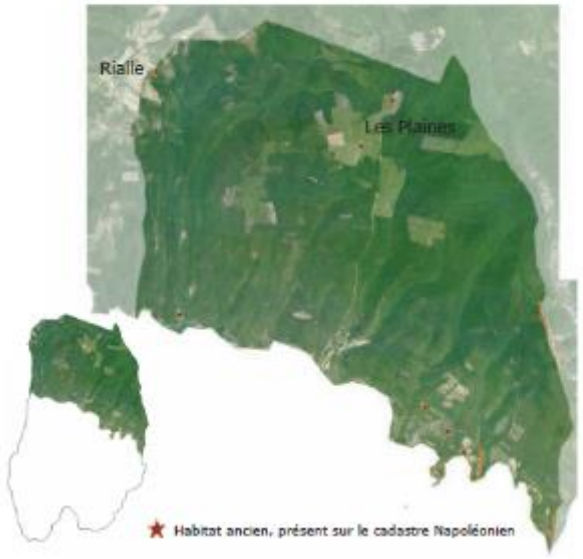

Paysage et géologie

Les reliefs des Serres entaillés de ravins encaissés suivent un pendage général orienté Nord-Sud. De nombreux cours d'eau y prennent leur sources : la Berre et ses affluents, ainsi que La Rialhe. A l'est, la limite de la commune suit une crête qui surplombe la vallée du Lez, du Serre Enrichier à la Cime de Rozier.

Cette entité paysagère correspond aux roches du Crétacée, constituées de grès rouges et de calcaires blancs, alternant en couches tendres et dures et profilant le relief de ce secteur très vallonné. Certains niveaux sont riches en silex.

Les bois qui recouvrent ces reliefs ont des caractères très variables en fonction de l'altitude, de l'exposition et de l'épaisseur des sols. En altitude et dans les ravins, le hêtre est très présent. Il alterne ou se mélange avec le pin de montagne et le chêne pubescent sur les sols plus minces. La Chênaie pubescente est, comme souvent en Provence, issue du taillis anciennement pâturé. En descendant, le maquis de chêne vert et les landes garrigues dominent. Les chênes rabougris et les pins sont associés aux buis, aux genêts et aux genévriers. Le bas des coteaux a longtemps servi de parcours pour les troupeaux.

Occupation humaine

Les bois de Taulignan sont desservis par un réseau dense de chemins d'exploitation forestière. Ils sont des lieux de promenade, de cueillette et de chasse. La tradition de l'affouage* est toujours en vigueur dans les bois communaux, permettant aux habitants de faire leur bois de chauffage.

* De l'ancien français afouer, allumer : droit, issu d'une pratique du Moyen-âge, permettant aux habitants d'une commune de pratiquer certaines coupes de bois sur les biens communaux en échange d'une taxe modique.

Aux lieux-dits Les plaines et Riaille, une amorce de plateau accueillent des clairières propices à l'élevage, à la flore particulièrement riche. Les plaines ont servi de lieu d'estive autour d'une grande bergerie jusqu'à la disparition des élevages. Les prairies d'altitude, enfrichées, y sont progressivement remplacées par des boisements de cèdres et plus récemment des cultures de lavande.

Ce qu'il faut retenir

- Reliefs boisés ponctués de clairières pastorales, offrant des vues dominantes sur la plaine de Valréas et l'arc des collines
- Secteur de grand intérêt écologique, avec en particulier une ZNIEFF «BOIS DE TAULIGNAN»
- Boisements diversifiés d'une grande richesse floristique, se densifiant depuis l'abandon du pâturage en sous-bois et du pâturage d'estive au lieu-dit Les Plaines.
- Usages en cours :
  - Exploitation en bois de chauffe, chasse et cueillette
  - Promenade et randonnée (GR9, nombreux sentiers muletiers, chemins d'exploitation),

ENJEUX

- Gestion de la ressource en bois en tenant compte des aspects environnementaux
- Maintient des milieux ouverts sensibles au lieu-dit les Plaines

Paysages des plaines : les prairies autrefois pâturées autour des bergeries d'estive s'enfrichent ou sont progressivement remplacées par des boisements de cèdres et des cultures de lavandin.

Source : reprise de l'étude paysagère réalisée par Pénélope Haas paysagiste dplg urbaniste, 2017

La vallée de la Berre

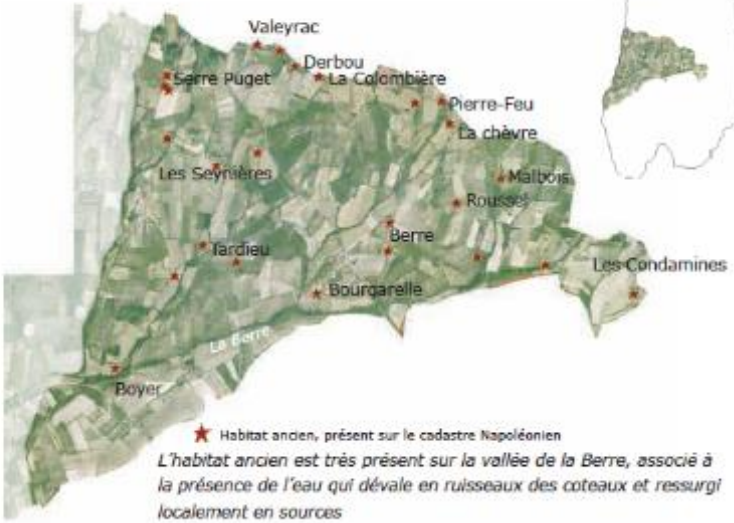

L'habitat ancien est très présent sur la vallée de la Berre, associé à la présence de l'eau qui dévale en ruisseaux des coteaux et ressurgi localement en sources

La végétation des cours d'eau et les nombreuses truffières ferment le paysage.

Paysage et géologie

La vallée de la Berre s'étend du bas des coteaux calcaires du Crétacée à un relief constitué de molasse calcaire au sud qui a détourné le cours de la Berre vers l'ouest, en direction de Salles-sous-Bois.

Formée de calcaires lacustres à intercalations marneuses de l'Oligocène, le relief de cet ensemble est entrecoupé de nombreux ravins orientés nord-sud, aux fonds constitués de zones d'alluvions. Les marnes, sensibles à l'érosion, apparaissent en de multiples lieu exempts de végétation (ci-dessous).

Le paysage vallonné est très compartimenté, à la fois par ces ruisseaux et la plantation de nombreuses truffières qui ont progressivement remplacés les prés et les cultures avec l'abandon de l'élevage. La Berre et ses affluents sont bordés d'une ripisylve étroite et sauvage.

Les marnes de l'oligocène sont sensibles à l'érosion

Occupation humaine

Les principales cultures sont le lavandin et des truffières, souvent associées, et les prairies dans les fond de vallée (Trois ruisseaux). Les secteurs de Saint-Fond et des Condamines sont plantés en vigne.

Le bâti est majoritairement ancien, constitué de hameaux dans la plaine (Serre Puget, les Seynières et Bourgarelle) et de fermes isolées, témoignant de la diversité des typologies d'habitat rural en Provence. Certains bâtisses sont remarquables et d'intérêt patrimonial.

Ce qu'il faut retenir

- Un paysage compartimenté par l'érosion des cours d'eau et visuellement fermé par les truffières et les ripisylves.
- Un bâti rural diversifié d'intérêt patrimonial

ENJEUX

- Maintient d'une agriculture diversifiée
- Cahier de prescriptions architecturales permettant la restauration soignée du bâti rural

Source : reprise de l'étude paysagère réalisée par Pénélope Haas paysagiste dplg urbaniste, 2017

Le paysage de garrigue issu de l'abandon des pratiques agro-pastorales

Des surplombs rocheux dégagés par l'érosion le long des vallées de la Rialhe et du Lez

Le paysage de Lande-garrigue, encore ouvert par endroits est entrecoupé de cultures de lavandin et de truffiers

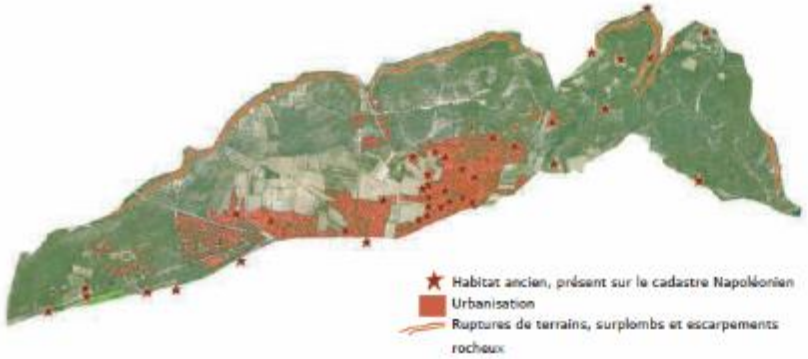

Paysage et géologie

Un léger relief coupe la commune d'ouest en est, au nord du bourg, et constitue une unité paysagère propre liée à sa géologie très particulière. Ces calcaires occupent une large bande en pente légère s'étendant des Chirouzes au Pont-au-Jas en passant par les quartiers de La Chênaie, Péreyrol, Les Auzières, puis Baume-Chaix. Celle-ci sépare de manière nette les vallées parallèles de la Berre et de la Chalerne. Ce relief est aujourd'hui presque entièrement boisé, recouvert par la végétation classique de la Lande-Garrigue anciennement cultivée puis pâturée, avec une dominante de Buis et Chênes vert. Quelques cultures de lavandin et des truffières subsistent dans certaines zones épierrées.

Cette formation géologique correspond à l'étage Burdigalien du Miocène (Tertiaire). Elle est constituée de molasse calcaire, formant des bancs d'épaisseurs variables, séparés par de fines couches d'argile. L'érosion des cours d'eau (vallées de la Rialhe et du Lez) a tranché ces bancs, formant des surplombs rocheux en porte à faux au bord des vallées.

Cette roche particulièrement résistante et abondante à proximité immédiate du village, est à l'origine d'un patrimoine bâti et paysager diversifié qui caractérise la commune à différents niveaux.

Dalles et pierres de construction

La roche se délite naturellement pour donner les dalles de Taulignan, employées dans la construction (sols des étages, trottoirs, cours dallées, escaliers et lavoirs) ou servant à délimiter les parcelles et les bords de routes jusqu'à la commune de Rousset-les-Vignes. Des carrières locales fournissaient ces dalles résistante, particulièrement recherchée, qui caractérise les habitations anciennes de Taulignan et des communes proches.

La principale carrière de Taulignan a servi de décharge municipale de 1966 à la fin des années 80. L'observation des photos aériennes anciennes révèle les sites de prélèvement marqués par des découpes nettes au sol.

Les surplombs rocheux ont, par ailleurs, permis l'installation d'habitations troglodithiques aux Lieux-dits La Beaume et Beaume-Chaix.

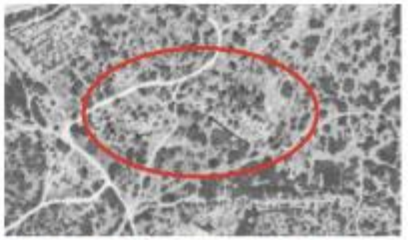

Fronts de taille des carrières de dalles, prélevées en surface, lieu-dit Beaume-Chaix (1948)

Habitations troglodytiques à Baume-Chaix

Lavoir traditionnel en dalles de Taulignan

Source : reprise de l'étude paysagère réalisée par Pénélope Haas paysagiste dplg urbaniste, 2017

Au XIXe siècle, la mise en culture des terres où la roche affleure a induit la construction de bories, de murs en pierres sèches et de Clapas liés à l'épierrage des sols (Granet, les Bories, les Chirouzes, les Auzières) - Bories, dont de nombreuses écroulées

Ouvrages de pierre sèche

La roche affleurante, visible sous les pas du promeneur, a conduit l'homme à des ouvrages colossaux pour mettre en culture des terres sèches au XIXe siècles (céréales et cultures de légumineuses), avant que ce mode de cultures ne soit abandonné et remplacé par des pelouses naturelles et des landes pâturées, elles-même aujourd'hui gagnées par la garrigue.

Les traces bâties de cet usage agro-pastoral sont des murs et des pierriers (clapas) parfois monumentaux et organisés, ou par endroits accumulées en simples tas. De très nombreuses bories, abris du cultivateur ou du berger, jalonnent les bois. Certaines sont entretenues. La dureté particulière de la pierre permet le relativement bon état de conservation des ouvrages malgré leur abandon. Leur altération principale provient de l'emboisement naturel.

Dynamiques

Délaissé par l'agriculture contemporaine, ce territoire évolue de manière indéterminée : décharges sauvages, nombreuses impasses et pancartes «propriété privée», chemins détériorés par le passage d'engins motorisé (motos, 4x4 ou quads). Il est également soumis à une forte pression urbaine depuis les années 70, sous forme de mitage ou de lotissements (La Chênaie, Les Bories, Les Buis et Péreyrol). Cette urbanisation a permis la préservation de certains ensembles remarquables, tout en malmenant parfois le caractère particulier de ces constructions de pierres sèches.

Ce qu'il faut retenir

- Un paysage associé à la roche affleurante, fortement liée à l'histoire bâtie de Taulignan (dalles de Taulignan) et abritant un patrimoine rural et culturel diversifié bâti en pierre sèche, menacé par l'emboisement général.
- Une forte pression urbaine ayant permis la préservation de certains ensembles, tout en malmenant le caractère particulier de ces constructions de pierres sèches.

ENJEUX

- Encadrer la protection du patrimoine bâti d'origine rural, à minima dans la zone urbain.
- Susciter l'intérêt des propriétaires pour initier la restauration ou la préservation de ces ensembles bâtis fragiles et le défrichement de certaines zones.

ACTIONS POTENTIELLES

- Actions de sensibilisation : le patrimoine lié à la géologie, à travers un sentier dédié
- Restauration de certains ouvrages particulièrement significatifs

Un clapas monumental à Granet cerne la parcelle où s'est construit le foyer des Tilleuls

Un important réseau de murs, clapas et pierriers est menacé par l'emboisement sur le secteur de la Croix de Bouchet (photographie aérienne de 1948)

Dégradations liées à l'urbanisation : compteurs, clôtures et bétonnage des ouvrages de pierre sèche

Source : reprise de l'étude paysagère réalisée par Pénélope Haas paysagiste dplg urbaniste, 2017

Source : reprise de l'étude paysagère réalisée par Pénélope Haas paysagiste dplg urbaniste, 2017

La terrasse cultivée, du Paradis à Saint-Marcel

Ferme d'Alançonne

★ Habitat ancien, présent sur le cadastre Napoléonien

Paysage et géologie

A l'est du village, entre les vallées de la Rialhe et du Lez, un replat qui s'étend de Saint-Marcel aux Blaches et au Paradis, offre un paysage de cultures dominé par la vigne et ouvert sur le grand paysage. Malgré sa faible altitude (300 m en moyenne), son inclinaison douce vers le Lez ou la Rialhe, s'achevant sur des coteaux francs, nous dévoile une vue à 360° sur l'ensemble des paysages, proches et lointains. Ce petit plateau est en réalité une terrasse alluviale perchée, formé d'alluvions mindeliennes et de colluvions.

Occupation humaine

La culture de la vigne alterne avec des truffiers et quelques haies de cyprès liées à l'habitat, à l'ouest, pour rompre la force du vent. Les quelques hangars agricoles sont visibles de loin. L'habitat ancien est absent, quelques bâtisses imposantes du XIXeme siècle, maisons de maîtres ou magnaneries sont implantées au pourtour. La faible densité des fermes a été palliée par la construction de nombreux cabanons viticoles au début du XXe siècle, qui caractérisent le paysage.

Les voies sont bordées de dalles de Taulignan, où les pierres issues des colluvions ne permettent pas de bâtir des murs. Les dalles dressées qui caractérisaient ce paysage sont régulièrement otées lors d'opérations de coupes de bois ou de curage des fossés et leur nombre s'amenuise.

Dalles de Taulignan le long de la RD 24

Cabanon viticole

Cultures de lavandes et cabanon enfriché au devant des bois de Taulignan, depuis Saint-Marcel

Vue des Blaches vers le château et les bois de Grignan

Ce qu'il faut retenir

- Une terrasse alluviale perchée dévoilant des vues remarquables à 360 °.
- Un ensemble continu de cultures, domine par la vigne (AOC) et entrecoupé de truffiers.
- Importance des cabanons viticoles et des dalles de Taulignan qui humanisent ce paysage dominé par les cultures.

ENJEUX

- Préserver ces patrimoines bâtis (dalles et cabanon) par une protection réglementaire visant leur maintien et leur restauration ;
- Prise en compte des vues sur le grand paysage pour l'implantation de bâtiments agricoles

Vue vers la Lance depuis l'ancienne route de Valréas

Ce qu'il faut retenir

- Paysage vallonné ponctué de micro-reliefs de safres, cultivé de longue date et accueillant de nombreuses fermes associées à la présence d'eau dans le sol.
- Murs et terrasses de pierres sèches associées aux reliefs.
- Les falaises et coteaux boisés offrent de très belles vues sur les vallées de la Chalerne, le bourg (cimetière et chapelle Saint-Pierre), la vallée de la Rialhe et du Lez.

ENJEUX

- Protection et valorisation des ouvrages de pierre sèche
- La route des Peyssières au village et l'ancienne route de Grignan, bordées de murs et de restanques, sont des itinéraires à valoriser.

L'ancienne route de Grignan, bordée de très beaux murs, est un itinéraire particulièrement pittoresque offrant des vues sur le paysage vallonné des Saffres et la vallée de la Chalerne

Source : reprise de l'étude paysagère réalisée par Pénélope Haas paysagiste dplg urbaniste, 2017

Le village et sa relation aux paysages agricoles et naturels

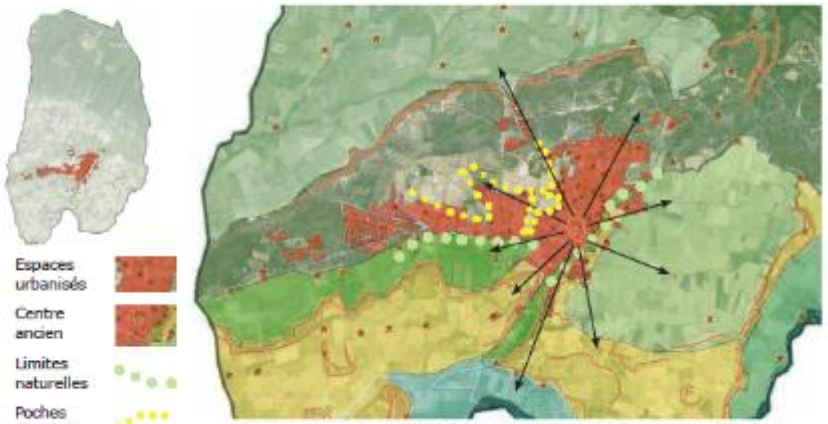

Des paysages urbains associés à l'histoire et aux différentes entités paysagères entourant le village

La ville s'est construite au moyen-âge sur un relief naturel situé sur la rive de la Rialhe et à l'interface des différentes sols géologiques que sont les alluvions de la vallée de la Rialhe et de la Chalerne, le coteau de Molasse calcaire, la terrasse alluviale perchée du Paradis et le paysage vallonné des safres. Elle occupait dans cette position une place stratégique entre les différentes aménités offertes par ces paysages, notamment les vallées. Le centre ancien est cernée d'une muraille habitée qui fait la singularité de Taulignan *(Voir paragraphe II.2 Le patrimoine bâti et architectural)*.

Les constructions étagées dans la pente autours du castrum et de l'église forment un «Altius Tolendi» caractéristique des centres historiques (aucune construction privée ne domine les autres). C'est l'ensemble que l'on perçoit de loin dans le paysage, avec ses toitures de tuiles romane enchâssées, dominées par la flèche de l'église.

A partir du XVIIIe siècle, le village s'étend hors les murs, en préservant d'abord les meilleurs terres ; le quartier des Auzières, au nord, accueille de nombreuses fermes sur un sol constitué de colluvions burdigaliennes. La pierre affleurante offre une bonne ressource pour construire ces fermes et constituer des enclos protégeant les jardins et les cultures du bétail. A faible distance des coteaux boisés, Le bétail pouvait aller paître les sous-bois.

L'urbanisation contemporaine s'est ensuite développée selon de nouvelle logiques, et en préservant toujours autant que possible les terres agricoles. Elle est ainsi limitée au sud par la vallée de la Chalerne et à l'ouest par celle de la Rialhe, qui la sépare de la plaine perchée du Paradis. Très rapidement, le paysage de la garrigue, à l'ouest et au nord, délaissé par l'agriculture, a constitué un terrain de choix pour son expansion.

L'étagement des constructions du centre ancien sur un relief isolé dominé par l'église. Vue depuis les coteaux de safre au sud-ouest.

Les différents quartiers du bourg reflètent leurs époques de construction et les paysages dans lesquels ils s'ancrent, même si le bâti contemporain ne puise plus ses matériaux de construction dans le sol, et que les clôtures tendent à banaliser le paysage. Les murs de pierre sèches et la végétation préservée ou l'organisation parcellaire, lorsqu'elle est encore lisible sont les éléments qui distinguent les quartiers entre eux.
(Voir paragraphe III Les espaces urbains et III.2.6 Les typologies urbaines associées aux différents quartiers)

Ce qu'il faut retenir

- Les maisons construites sur le relief forment un «Altius Tolendi» toujours perceptible dans le paysage ;
- Les extensions successives préservent les meilleures terres agricoles et les vallées constituent des limites naturelles à l'expansion urbaine ;
- Les extensions urbaines successives reflètent des époques et se rattachent à différents paysages.

ENJEUX

- Préserver la silhouette du village dans le grand paysage ;
- Distinguer les quartiers par un règlement adapté aux différents paysages naturels et urbains et par le biais d'un cahier des prescriptions urbaines, architecturales et paysagères.

Source : reprise de l'étude paysagère réalisée par Pénélope Haas paysagiste dplg urbaniste, 2017

La vallée de la Chalerne et sa relation au bourg

Paysage et Géologie

La vallée de la Chalerne forme une plaine alluvionnaire étroite et plane, comprise entre les paysages de la garrigue et des safres. De part les sols géologiques qu'elle sépare, la végétation qui la borde au sud et au nord offre un contraste saisissant : les peupliers, les pins et les chênes blancs se développent sur le coteau des safres, se distinguant de la garrigue de chênes verts.

Occupation humaine

La Chalerne, dont le tracé est rectifié par l'homme, prend sa source au sud-ouest du bourg et rassemble les eaux de pluie du coteau nord et, par l'intermédiaire de fossés, d'une large part de l'espace urbanisé, depuis l'ouest des Auzières.

La prairie, les céréales et la lavande dominent et en font un espace singulier perçu depuis les routes anciennes et nouvelles de Grignan (D 14), au premier plan des collines.

Plusieurs chemins la traverse, bordés de murs de pierres sèches bien appareillés ou de dalles dressées. Les limites avec les coteaux sont également marquées de terrasses et de murs.

Ce qu'il faut retenir

- Vues sur le grand paysage
- Bâti ancien et contemporain (le bourg) en frange nord
- Cultures de lavande, céréales et prairies
- Routes traversantes bordées de murs de dalles et de pierre sèche, franges sud et nord marquées de terrasses et de murs

ENJEUX

- Conserver l'ouverture et l'agriculture de cette vallée en maintenant l'urbanisation à sa limite actuelle
- Aménager la lisière urbaine et gérer les eaux pluviales

Source : reprise de l'étude paysagère réalisée par Pénélope Haas paysagiste dplg urbaniste, 2017

La vallée de la Rialhe

Paysage et Géologie

La vallée de la Rialhe n'est pas à proprement parler une entité paysagère. Elle traverse les différentes couches géologiques du nord au sud de la commune et emprunte à chacune le paysage qui la caractérise. La Rialhe prend sa source près de la Cime de Rozier, puis entaille profondément les roches du burdigalien. Son cours à fleur de roche lui confère ici l'allure d'un ruisseau montagneux méditerranéen. Arrivée dans la plaine, elle forme un ravin peu profond. Elle frôle le relief occupé par le bourg et marque une limite forte entre le village et les grands espaces en culture de la terrasse du Paradis. Enfin, atteignant les safres, son cours a façonné une vallée douce et encaissée jusqu'à son évasement, à la confluence avec la plaine du Lez.

Occupation humaine

Le village s'est implanté sur sa rive pour exploiter sa précieuse ressource en eau, moins imprévisible que celle du Lez. Elle a accueilli les premiers moulinages du bourg, et toujours biens présents dans le paysage du village, les jardins vivriers nécessaires à la subsistance des habitants. Son cours est émaillé de jardins :

- Des jardins en terrasse marquent l'entrée de ville via la route de Nyons, sur sa rive ouest.
- Dans sa traversée du village, les jardins peu perceptibles s'étagent en terrasse au dessus de son lit canalisé,
- Au sud, les jardins s'enchaînent de part et d'autre du ruisseau, le chemin des Combes est un lieu de promenade apprécié des Taulignanais.

Les jardins s'étagent le long du lit canalisé de la Rialhe et apportent un contrepoint de verdure à la minéralité du centre-bourg. Le cours d'eau et ses rives composent une trame verte et bleue.

Le cours d'eau et ses rives constituent un corridor écologique et une trame bleue à préserver dans la zone urbaine.

Ce qu'il faut retenir

- La Rialhe longe le bourg et ses extension du nord au sud.
- Les parcelles cultivées en jardins vivriers émaillent ses rives sur l'ensemble de son parcours urbain. Ces jardins sont des lieux de convivialité appréciés et apaisés, vecteur d'un lien social précieux. Ils conservent de plus les qualités des terres travaillées en jardins depuis des siècles.

ENJEUX

- Les jardins ont une réelle valeur d'usage à prendre en compte dans les documents d'urbanisme ; La croissance urbaine du village sur des terrains peu propices aux cultures vivrières peut inciter à en créer de nouveaux.
- Des liens peuvent être crées entre le cours d'eau et les espaces publics du villages : rives aménagée, cheminement dans la zone urbaine ou accès ponctuels.
- Les équilibres écologiques et de le caractère torrentiel de la Rialhe doivent être pris en compte dans les documents d'urbanisme et tout aménagement relatif à ses rives.

Le chemin des Combes dessert les jardins au sud du bourg, c'est un lieu de promenade apprécié des Taulignanais

Source : reprise de l'étude paysagère réalisée par Pénélope Haas paysagiste dplg urbaniste, 2017

La plaine du Lez

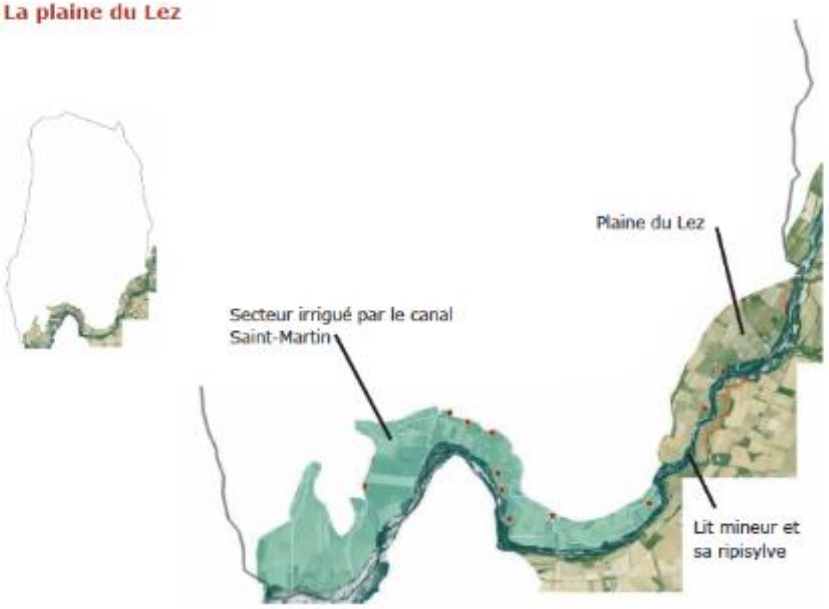

La plaine alluviale du Lez est formée d'alluvions wurmiennes hétérogènes reflétant la géologie des versants, comme sur l'ensemble de la surface de la plaine valréassienne. Les sols caillouteux du lit mineur diffèrent de ceux des bordures inondables, plus limoneux.

Le paysage de la plaine du Lez peut-être scindé en trois sous-secteurs différents :

- La plaine non irriguée (1), à l'est, comprise entre la ripisylve du Lez et les coteaux des Blaches et de Saint-Marcel ;
- Le lit mineur (2) constitue un paysage linéaire fermé de rideaux d'arbres et mouvant au fil des crues.
- un secteur irrigué par le canal Saint-Martin (3) au sud, de la Clarté-Notre Dame à Saint-Martin et Grange Blanche, cette irrigation modifiant parfois l'occupation agricole des sols ;

1

2

3

Le lit mineur et sa ripisylve

Le Lez est bordé d'une ripisylve épaisse où poussent des essences d'eau : aulne, peuplier blanc et tremble, saules à feuilles de romarins.... Ces boisements délimitent le lit mineur, encaissé de 2 à 3 m dans les limons de la plaine et constitué de galets et cailloutis. Les falaises de bord de rivière, créées par l'érosion, sont fréquemment modifiées par les crues, comme le lit lui-même. L'ensemble abrite une biodiversité très forte et constitue un lieu de promenade et de baignade connu des familles et des estivants.

Ce qu'il faut retenir

- Un espace linéaire aquatique et boisé abritant une très grande bio-diversité et composant un maillon essentiel de la trame verte et bleue à l'échelle départementale,
- Un paysage mouvant au fil des crues du Lez, où le lit mineur est bouleversé chaque hiver
- Un espace public a part entière : lieu de baignade estivale, balades au fil de l'eau et observation de la nature

ENJEUX

- Veiller à la qualité de l'eau des affluents du Lez et de la nappe (station d'épuration et pollutions accidentelles de la Rialhe, dDistillerie de lavande, agriculture)

Source : reprise de l'étude paysagère réalisée par Pénélope Haas paysagiste dplg urbaniste, 2017

Source : reprise de l'étude paysagère réalisée par Pénélope Haas paysagiste dplg urbaniste, 2017

La plaine non irriguée aux Corps Neufs

En terme d'appréhension du paysage, le passage de la terrasse perchée, des Blaches à la vallée du Lez, en suivant par exemple la route vers Nyons (RD 24), produit toujours une forte impression. L'assise des collines arrondies au devant de la Lance se dévoile, puis la ripisylve du Lez au premier plan de la plaine Valréassienne. Les cultures dominantes y sont la Vigne et le lavandin.

La ripisylve du Lez marque la limite de la commune, au premier plan de la plaine de Valréas ; Les contreforts de la Lance ferment le paysage, offrant un panorama majestueux.

La plaine irriguée : le canal Saint-Martin et les filatures et moulins associés

Cette partie de la plaine du Lez offre un paysage plus refermé, cerné par les reliefs de safres qui révèlent par contraste la planéité et l'étendue des sols cultivés. Le canal Saint-Martin marque la limite entre plaine et bas des coteaux. Sa présence se repère à la végétation plus développée des haies, ou à sa ligne marquée d'un vert bien franc ou de roseaux. Il se divise en deux bras au lieu-dit les Estras. Le canal est un élément important de la trame verte et bleue à travers la faune et la flore particulières qu'il accueille au sein des espaces cultivés.

L'ouvrage du canal est remarquable par l'ensemble de ses détails constructifs. Il est associé aux usines de Moulinage de la soie qui jalonnent le bord de la plaine. L'ASA gère le réseau d'irrigation du canal Saint-Martin : 7 km de canaux permettant d'arroser 100 hectares de terre.
Du fait de l'évolution des cultures, l'arrosage a fortement diminué et l'essentiel du volume prélevé dans le canal est aujourd'hui restitué au Lez. Mais les sols restent propices aux céréales et le maraîchage perdure ponctuellement, avec par exemple des cultures d'asperges, les jardins vivriers du Béal et exploitation maraîchère en agriculture biologique. Début 2021, l'ASA a cessé toute activité, ce qui modifiera les pratiques agricoles et maraichères du secteur (notamment la pratique maraichère au Béal).

Passage du canal en surplomb au-dessus du Lez, La Clarté-Notre-Dame.

L'ancien moulinage de Faujas, implanté en contre bas du coteau longé par le canal.

Ce qu'il faut retenir

- Les rebords de la terrasse alluviale perchée du Paradis offre un panorama remarquable sur la plaine du Lez et l'ensemble de la plaine Valréassienne, fermée par l'anticlinal de la Lance.
- La canal Saint-Martin constitue un patrimoine remarquable par l'ensemble de ses détails constructifs, indissociable des grands ensembles bâtis au XIXe siècle pour le Moulinage de la Soie, associé au paysage de la plaine du Lez
- Il étend la Trame verte et bleue liée aux cours d'eau à l'intérieur des terres cultivées et participe à la bio-diversité

ENJEUX

- Le patrimoine remarquable du canal Saint-Martin pourrait être davantage mis en valeur en agriculture avec un potentiel sous-exploité de terres irrigables.
- La promenade le long des rives du canal est réservée aux riverains et initiés. Certains tronçons pourraient s'inscrire, sans risque pour l'ouvrage, dans un parcours pédestre permettant de découvrir les panoramas et paysages de la plaine, ainsi que ce patrimoine.

Source : reprise de l'étude paysagère réalisée par Pénélope Haas paysagiste dplg urbaniste, 2017

III.4.1 Le village dans le grand paysage

La silhouette du village ancien dominé par son clocher focalise fréquemment le regard dans le grand paysage. Le quartier des Auzières et le bâti édifié sur le coteau à l'est du village, sont cependant ponctuellement perçus depuis le plateau du Paradis, la route de Nyons, les anciennes routes de Grignan et de Salle. Les bâtiments d'activité bardés de couleurs vives et les logements collectifs sont bien visibles, en bordure de la vallée de la Chalerne.

Les quartiers en lotissement construits dans la garrigue à distance du centre ancien s'insèrent plutôt discrètement dans les masses boisées, à l'exception des murs des clôture qui ponctuent les bord des routes de Grignan et Salles-sous-bois.

Les quartiers en lotissement construits dans la garrigue à distance du centre ancien s'insèrent plutôt discrètement dans les masses boisées.

Les lotissements édifiés sur le coteau à l'ouest du village, sont ponctuellement perçus depuis les anciennes routes de Grignan et de Salle.

Le village depuis les abords de l'ancienne route de Grignan

Le village et bâti dispersé du quartier des Auzières, depuis le plateau du Paradis

Les bâtiments d'activité bardés de couleurs vives et les logements collectifs sont bien visibles, en bordure de la vallée de la Chalerne.

ENJEUX :

- Qualifier les lisières urbaines
- Les risques d'incendies associés à des périodes de sécheresses prolongées pourraient modifier le contexte boisé actuel.

Source : reprise de l'étude paysagère réalisée par Pénélope Haas paysagiste dplg urbaniste, 2017

Les entrées de ville

Quelque soient les accès aux village, la végétation persistante (chênes verts, haies de cyprès), celle des jardins, ou le relief, contribuent largement à intégrer l'urbanisation récente de Taulignan. Les arbres en port libre, dans une palette d'essences locales, constituent un meilleur accompagnement du bâti qu'une haie taillée. Ces dernière signalent, souvent plus qu'elle ne les dissimule, les bâtiments mal intégrés.

Les amandiers en fleurs présents dans les jardins constituent un événement bref mais fort, qui marquent les entrées de ville en début d'année.

Les entrées principales

RD14 - rte de Grignan, RD24 - rte de Nyons et RD167 - rte de Valréas

Route de Valréas : les *masses boisées du coteaux dissimulent en grande partie l'habitat édifié en linéaire le long de la route de Valréas. A l'approche de l'entrée de ville, encadrée par le bâti ancien du faubourg, le parking en cours de réalisation pourrait avoir un impact visuel important sur la perception du village historique.*

Route de Grignan : La végétation des jardins valorise la perception du village historique, dans l'alignement de la route.

Route de Nyons : la Rialhe et ses jardins signale l'entrée de ville, agrémentés d'amandiers

Les entrées secondaires

Route de Salle-sous-Bois et Route d'Aleyrac : la *forte présence des murs de pierre sèche et les espèces végétales associées au paysage méditerranéen intègre les quartiers résidentiels.*

ENJEUX :

Les jardins, les plantations traditionnelles et la végétation indigène jouent un rôle prépondérant dans la perception du village : un cahier de recommandations architecturales et paysagères permet d'accompagner les propriétaires et les entreprises dans leurs choix de clôtures et d'une palette végétale adaptée au contexte paysager de la commune.

Un bourg à l'interface de plusieurs unités paysagères

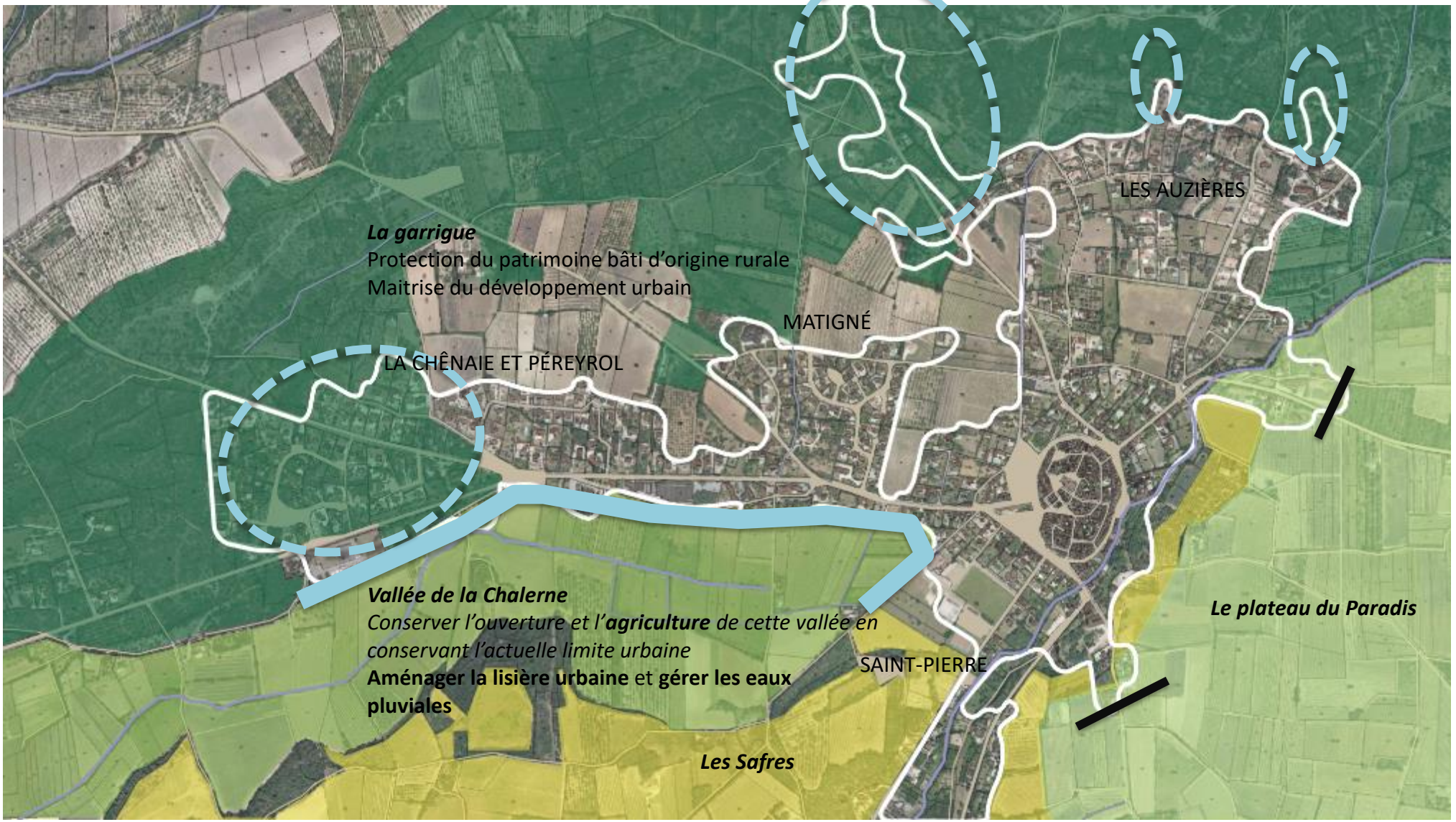

Dynamiques et freins

- Des paysages très caractéristiques de la **Drôme provençale** marqués par des cultures dominantes (vigne, truffe, lavande),
- Une **géographie singulière**, façonnée par des reliefs contrastés, qui offre des vues dominantes et des paysages remarquables, marqueur identitaire de la commune,
- Des **unités paysagères distinctes** qui s'échelonnent du nord au sud en fonction de la géographie communale: Bois de Taulignan, vallée de la Berre, paysages de garrigue, terrasses cultivées, vallées, village, les Safres, la plaine du Lez,
- Des **boisements** d'une grande richesse écologique qui se densifient depuis l'abandon du pâturage ; de nouveaux usages en place (bois de chauffe, randonnée, chasse et cueillette),
- Un **paysage compartimenté** par l'érosion des cours d'eau et visuellement fermé par les truffières et les ripisylves,
- Un paysage associé à la **roche affleurante**, abritant un patrimoine rural et culturel bâti en pierre sèche, menacé par l'emboisement général,
- Des **jardins vivriers le long de la Riailhe**, sur l'ensemble de son parcours urbain : les lieux de convivialité qui permettent de maintenir la qualité des terres et les équilibres écologiques de la Riailhe,
- Des linéaires de rivières abritant une grande richesse écologique,
- Le **canal saint martin et ses grands ensembles bâtis du XIX siècle pour le moulinage** sont des éléments de patrimoine remarquable,
- L'urbanisation préserve les meilleures terres agricoles et les vallées constituent des limites naturelles à l'expansion urbaine,
- Les jardins, la végétation jouent un rôle important dans la perception du village.

Enjeux

- Maintenir **une agriculture diversifiée**, garant de la préservation des paysages,
- Gestion de la **ressource en bois**,
- Préserver le **patrimoine bâti d'origine rural et au**tre, (dalle, cabanon, murs, bories, canal saint martin..) par une protection réglementaire visant leur maintien et restauration ; restaurer certains ouvrages particulièrement significatifs, actions de sensibilisation et de mise en valeur de ce patrimoine (découverte du canal..),
- Prise ne compte des vues sur le **grand pa**ysage pour l'implantation de bâtiments agricoles,
- Préserver la **silhouette du village** dans le grand paysage, en maintenant l'urbanisation à sa limite actuelle,
- Préserver **les jardins vivriers le long de la Riailhe**, vecteur de liens sociaux, et créer de nouveaux liens entre la rivière et les espaces publics du village,
- Veiller à la **qualité des eaux** (épuration et pollution accidentelle),
- Accompagner les propriétaires et les entreprises dans leur choix de clôtures et d'espèces végétales pour agrémenter leur parcelle.

II. UNE RICHESSE PATRIMONIALE A DÉCOUVRIR

II.1 QUELQUES REPÈRES HISTORIQUES

D'après un texte de Geneviève Jourdan

La préhistoire et l'empire romain

Des indices (matériels lithiques) révèlent une occupation préhistorique. Un habitat de l'Age du Fer a été fouillé à Peyriol, ainsi qu'une villa gallo-romaine. Au sud-est de Taulignan, au pied de la colline où sera construite au 12e siècle la chapelle Saint-Pierre, des traces d'occupation protohistorique, puis gallo-romaine, indiquent la présence probable d'un oppidum.
Après la conquête romaine, (fin du IIe siècle avant JC) , Taulignan se trouve à la limite des cités tricastines (capitale Saint-Paul-Trois-Châteaux) et voconces (capitales Vaison et Die).

L'époque médiévale

Du haut Moyen Age daterait la fondation du prieuré de Saint-Martin-des-Ormeaux, dans la plaine, sur le lieu où ce saint, évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux en 637, devenu lépreux, se serait retiré.
A la fin du 11e siècle, l'évêque de Die donne à l'ordre de Saint-Ruf de Valence, avec les églises de Taulignan, un prieuré et son église Saint-Vincent. Elevé sur la butte contre ce prieuré, le castrum (château et bourg castral) , centre du pouvoir laïque, est cité pour la 1ère fois en 1199.
La famille du nom de Taulignan apparaît en la personne de Bertrand de Taulignan, co-seigneur de Valréas en 1045. Un Bertand de sa descendance est seigneur de Taulignan, en pariage avec son cousin Dragonnet de Montauban. Au milieu du 13e siècle, le fief dépend de la baronnie de Montauban en partie et du comté de Valentinois ; le domaine utile de Taulignan appartient aux Bertrand, vassaux des Montauban. En 1285, Bertrand de Taulignan accorde aux habitants une charte de libertés ; en 1295, criblé de dettes, il cède Taulignan à son créancier, Aymard de Poitiers, comte de Valentinois. Ainsi maîtres de toute la seigneurie, les comtes de Valentinois en font hommage au dauphin et aux Adhémar, seigneurs de Grignan. En 1373, Marguerite de Poitiers apporte Taulignan en dot aux Bressieu, puis sa fille aux Eynard, et Marguerite Eynard à Guigue Alleman avant 1408. La famille Allemand, à qui l'on doit la deuxième fortification du bourg, conserve pendant deux siècles la seigneurie, qui échoit par succession aux Monteynard. Sous le règne des Monteynard, Taulignan subit les désordres des guerres de religion. En 1613, la fille aînée de Charles de Monteynard la porte dans la famille Grolée de Viriville. Puis la seigneurie passe à la famille Olivier de Sénozan en 1716 ; Anne-Marie-Nicole de Lamoignon, veuve de Sénozan, dernière dame de Taulignan, est décapitée à la Révolution.

Taulignan devient chef lieu de Canton

De 1790 à 1801 (9 frimaire an X) , Taulignan, dont la population est de 1630 habitants, devient chef-lieu d'un canton du district de Montélimar qui s'étend des bords du Rhône à aux pilles, et surpasse administrativement Grignan.

La première commune Moulinière de la Drôme au 19ème siècle

Dès le 17e siècle, la sériciculture se développe ; de nombreux mûriers sont plantés, les magnaneries se multiplient et, à partir du 18e siècle, filatures et moulinages s'implantent le long de la Berre, de la Rialhe et du canal dérivé du Lez, ainsi qu'à l'emplacement de moulins désaffectés. L'industrie de la soie atteint son apogée au milieu du 19e siècle et fera la renommée de Taulignan. Dès 1806, les soies Gerbaud sont remarquées à l'exposition des produits de l'industrie nationale; 10 fabriques à soie sont recensées en 1825, 12 en 1856 et 20 en 1862. Les maisons Martin, Bagnol, Guigon, entre autres, et la société Armandy qui crée des filiales à l'étranger, élèvent les moulineries locales au rang d'industries. Ce marché entraîne la création d'autres entreprises, cartonnage, constructions mécaniques, et l'essor du commerce local. La population passe de 1840 habitants en 1811 à 2145 en 1831 et culmine à 2349 en 1851. Malgré la crise et la 1ère guerre mondiale, certaines usines, comme les moulinages Peyrol ou Dubourg, ont fonctionné jusque dans les années 1930, d'autres, reconverties dans la soie artificielle, ont cessé leur activité vers 1970.

Parmi les travaux communaux dus aux municipalités du 19e siècle, se signalent :

- Le transfert du cimetière hors les murs en 1812, près de la chapelle Saint-Pierre,
- La création du lavoir,
- L'amélioration des conduites d'eau du village (1818, 1835) et celle de la voirie
- La construction de ponts, tels les ponts de la Rialhe (1838) et de la Berre (1843) sur la RD4 bis, la réfection de celui de la Rialhe sur la route de Valréas en 1853.

Taulignan exploitait une carrière de pierre à bâtir, mollasse ou grès calcaire tendre à grain fin, permettant d'obtenir de gros blocs, qui figure encore au répertoire de 1889.

Des bâtiments publics sont élevés :

- L'école de garçons construite à la fin du XIXe, réaménagé depuis en mairie, poste et musée de la soie.
- Des abattoir en 1840 (démoli),
- Une salle d'asile,
- Un poids public (la bascule),
- L'école communale,
- La gare du tramway (quartier Peyrerol) au début du 20e siècle.

Du point de vue économique, l'agriculture était l'activité dominante sous l'Ancien Régime : céréales, garance, viticulture, sériciculture et élevage. Il existait plusieurs moulins à farine et à huile, et un moulin à foulon.

Source : reprise de l'étude paysagère réalisée par Pénélope Haas paysagiste dplg urbaniste, 2017

II.2 LE PATRIMOINE BATI ET ARCHITECTURAL

Taulignan est un bourg castral : son château, entouré de remparts, occupait la butte rocheuse située au centre du village actuel et a été progressivement entouré par le village, lui-même entouré de ses propres remparts. Ce château, en partie détruit lors des guerres de religion à la fin du XVIe siècle, a maintenant totalement disparu. Taulignan possède d'ailleurs, du fait de ces guerres, une église paroissiale et un temple, tous deux rebâtis.

De part son histoire médiévale et l'importance de l'activité économique liée au moulinage au XIXe siècle, on recense à Taulignan des monuments témoignant de ces différentes époques.

Le patrimoine monumental est ainsi formé :

- **Des remparts, site inscrit le 1er juin 1943, et qui datent du XIVe siècle. Ils forment un ensemble monumental composé d'habitations et de onze tours. Des machicoulis, des courtines sont encore visibles. On doit la préservation de ses remparts au fait qu'ils étaient et restent habités.**

- **Un temple protestant, inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques (ISMH) le 4 /10/2010, édifié à la fin du XIXe siècle. Sa forme en rotonde est exceptionnelle.**

- L'église paroissiale, Saint Vincent, du XVe siècle, fortement remaniée.

- Des restes du château détruit à la révolution : un pan de mur de l'enceinte.

- La chapelle Saint Marcel construite au XIIe siècle qui remplace un ancien temple de Mercure. Elle se situe au lieu-dit « Saint Marcel ». Elle a été restaurée en 1992 par l'association des Onze Tours.

- Des ruines d'une chapelle romane du XIIe siècle, Saint Pierre, situées à côté du cimetière.

- De la chapelle du Pradou, du XIXe siècle, située près de l'école et de la bibliothèque.

- De l'ancienne école de garçons édifiée à la fin du XIXe siècle à la place de l'ancien couvent des Augustins Déchaussés, occupé actuellement par la Mairie.

A ces monuments s'ajoutent de nombreuses façades, des éléments architecturaux médiévaux, des soustets (galerie bâtie) dans le vieux village, et le patrimoine du XIXe, des fabriques et moulinages aux façades richement décorées des faubourgs, qui signent l'âge d'or de Taulignan, celui de la sériciculture. La plus importante usine de moulinage est aujourd'hui occupée par le Monastère Notre Dame de la Clarté.

Les anciennes fermes qui jalonnent le territoire Taulignanais constituent un patrimoine digne d'intérêt et associé aux paysages, comme d'autres architectures singulières, telles que l'habitat troglodytique, ou des constructions du XXe siècle, associées à l'histoire contemporaine de l'architecture.

L'enceinte fortifiée

L'enceinte fortifiée de Taulignan, immeubles bâtis et façades, fait l'objet d'une protection de site inscrit* par arrêté ministériel le 1er juin 1943. De forme oblongue, son périmètre mesure 700 mètre. La porte nord, dite d'Anguille, est un des ouvrages de défense médiéval les mieux préservés de la région.Ses deux tours rondes sont reliées par une galerie que surmontent des mâchicoulis. Sur les 14 tours qui jalonnaient l'enceinte, il en reste 11, dont deux plus anciennes, de forme carrées. Monument vivant et habité, les remparts ont été l'objet de remaniements constants, de la révolution à nos jours.

**Cette protection a valeur de servitude d'utilité publique. Elle permet de sensibiliser la population sur la qualité du site et donne à l'Architecte des Bâtiments de France la possibilité d'émettre un avis simple lors des procédures d'autorisation des travaux et de construction et un avis conforme lors des demandes de permis de démolir.*

Source : reprise de l'étude paysagère réalisée par Pénélope Haas paysagiste dplg urbaniste, 2017

Le patrimoine d'origine religieuse

Le Temple

Le temple protestant de Taulignan, édifié à l'entrée du bourg sur la route de Nyons, est inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques depuis le 4 octobre 2010. Conçu par l'architecte Nicolas Fontanille, sa construction s'est achevée en 1870. Le temple présente un intérêt en raison de la qualité de son architecture : plan centré, coupole en rotonde ornée de versets bibliques à l'intérieur. Il s'ouvre sur une petite entrée ornée d'un oculus central. A l'intérieur, quatre piliers supportent la coupole rehaussée. Les inscriptions des quatre Evangiles sont lisibles sur les quatre écoinçons. L'ensemble est éclairé par des fenestrons au niveau de la rotonde et de la coupole. Cette architecture singulière en rotonde n'a touché qu'un nombre réduit de temples édifiés en France au XIXe siècle.

L'église Saint-Vincent

L'église paroissiale Saint-Vincent domine le village, surmontée d'un clocher carré, lui-même coiffé d'une flèche octogonale en pierre de Taulignan. Elle est édifiée à la place du prieuré de Saint-Ruf, à l'origine du village, sur la base d'une église Romane dont il ne reste presque rien : deux gargouilles, une marque de tâcheron (vers 1150) et un orbituaire du XIIe siècle. Détruite par les Huguenots au cours des guerres de religion, elle a été reconstruite entièrement au XVe, puis agrandie au XVIIe, et enfin modifiée au XVIIe avec l'ouverture d'un porche, la création d'un perron en façade et sa sur-élévation.

Les chapelles

Les restes de la chapelle Saint-Martin, datée du VIe-VIIe siècle, sont aujourd'hui intégrés dans un bâtiment agricole privé. Elle fut un prieuré bénédictin dépendant de l'abbaye de Cruas, supprimé au XVe siècle. Les recherches archéologiques et différents travaux à proximité ou dans le bâtiment ont livré une nécropole de 30 tombes du VIe et VIIe siècle, un sarcophage monolithique, et des fragments de piliers décorés.

La chapelle Saint-Marcel, de dimensions modestes est un édifice simple datant peut-être du XIIe siècle, édifiée à proximité d'un site antique, laissant présager la proximité d'une villa gallo-romaine (Jean-Claude Mège). La chapelle était un prieuré de l'Ordre de Saint-Ruf auquel il fut donné en même temps que le prieuré de Saint-Vincent du bourg (remplacé par l'église), et celui de Saint-Pierre, en 1070 lors de la donation des églises de Taulignan par Saint-Hugues, évêque de Die.

La Chapelle Saint-Pierre, partiellement en ruine présente de beaux vestiges du 2ème art roman montrant les restes d'une étroite porte romane et un beau parement régulier. Sa présence sur ce site reste encore un mystère mais le lieu qu'elle occupe, à proximité du cimetière et dominant le bourg, vaut le détours autant que ces ruines.

La chapelle du Pradou est édifiée au XIXè siècle, sur la place qui porte aujourd'hui ce nom. Sa façade et son intérieur simples ont été rehaussés de vitraux contemporains figurant des papillons et des cocons de soie.

L'église Saint-Vincent et le Temple, deux architectures marquante du paysage urbain Taulignanais

Façade et vitrail contemporain de l'oculus de la chapelle du Pradou

La chapelle Saint-Marcel...

...et la chapelle Saint-Pierre, des lieux de promenades à proximité de sentiers fréquentés (chemin de la soie et chemin des invasions)

Source : reprise de l'étude paysagère réalisée par Pénélope Haas paysagiste dplg urbaniste, 2017

Les détails ornementaux d'époque médiévale

La déambulation dans les rues anciennes du village intra-muros révèle de nombreuses surprises, dont en particulier des détails architecturaux issus d'époques variées, parfois juxtaposés sur une même façade. L'oeil averti peut ainsi s'amuser à retracer les évolution successives de ces bâtisses au cours des époques. Certaines façades ont été remarquablement restaurées, d'autres sont très remaniées, voire détériorées.

Les éléments les plus marquants sont :
- De très anciennes maisons de la fin du XVI[e] et XV[e] siècles ou Renaissance ;
- Des encadrements de portes en accolades et de fenêtre à meneaux ;
- Quelques dates gravées à la clé de portes en plein cintre ;
- Des portes anciennes et des escaliers à vis.

1

2

4

3

1/ Maison à soustet de la rue des Fontaines, conservant un avant-toit sur aisselier en bois sculpté
2 et 3/ Fenêtres à meneaux ou croisée
3/ Maison dite du notaire Roy, avec de beaux encadrements saillants et un riche décor d'architecture

5

Détails insolites ou historiques :
4/ Pigeonnier XIXe ajouté dans une tour de l'enceinte
5/ Détail de pierre ornée d'une fleur
6/ Encadrement de porte en arc brisé de la fin XIV[e] siècle et baie couverte d'une accolade de la fin de l'époque gothique...

6

7

10

11

12

10, 11 et 12/ De nombreux sous-tets ponctuent encore les ruelles du centre ancien, ouvrant souvent sur des impasses en coeur d'îlot. Trois d'entre eux subsistent sur les ruelles principales, les autres ayant été démolis pour laisser passer les véhicules.

8

9

...

7/ Porte à linteau en accolade surmontée d'un fenestron
8/ Escalier anciens en pierre de Taulignan
9/ Porte en accolade du VXIe

Source : reprise de l'étude paysagère réalisée par Pénélope Haas paysagiste dplg urbaniste, 2017

Le bâti XIXeme

Dans le centre ancien

Le XIX siècle, période faste de Taulignan a dessiné la ville hors les murs dans ses tracés, mais aussi l'enceinte et la ville intra-muros, par la modification de façades, la destruction ou la reconstructions de bâtisses anciennes.

La majorité des maisons de faubourg sont bâties sur trois à quatre niveaux, disposition habituelle de l'habitat du 19e siècle. Les façades alignées place du 11 Novembre et de la Résistance reprennent les travées régulières, la symétrie et l'ornementation de l'architecture classique ; cette volonté de décor se manifeste dans l'encadrement architecturé des portes d'entrée, et parfois de toute la travée centrale, avec des proportions d'ouvertures identiques. Les combles, au dernier étage, ont des fenêtres nettement plus petites et carrées.

De belles façades de la fin du XIXe sont également présentes sur la ceinture des remparts. Les constructions du XIXème siècle sont souvent recouvertes d'enduits dans des teintes sable ou pierre, parfois de badigeons plus colorés.

Portes en bois, encadrements de porte et balcons richement décorés marquent l'architecture des XVIIIe et XIXe siècle

L'atelier de la soie est installé dans le bâtiment de la mairie édifié au XIXe siècle (ancienne école de garçons)

Décor classique des colonnes carrées marquant l'entrée d'un moulinage ; Demeure du peintre Patricot

Source : reprise de l'étude paysagère réalisée par Pénélope Haas paysagiste dplg urbaniste, 2017

Les fabriques industrielles de soie

Les fabriques de soie édifiées sur le canal Saint-Martin* sont des ensembles bâtis de taille importante destinés à l'origine à accueillir l'activité mais aussi le personnel (jeunes filles et enfants) : filatures, dortoirs, chapelles et maisons de maître. C'est ce qui a permis à de nouveaux usages de perdurer dans ces lieux, comme au monastère de la Clarté Notre Dame ou au Béal, un foyer de vie pour personnes adultes porteuses d'un handicap mental. La plupart de ces bâtiments imposants ont conservé une dimension collective

Dans le village, certains de ces bâtiments subsistent encore. Leurs dimensions moins importantes ont permis leur évolution en lieux d'habitat.

* Voir p. 27 : III.3 Le patrimoine et les ouvrages associés à l'eau

Monastère de la Clarté Notre-Dame ; ancien moulinage dit «de l'écluse»

Salle d'escalade et habitat : ancien moulinage du Pont

Le Béal, centre de vie pour adultes porteurs d'un handicap mental

La fabrique brulée

Moulinage de Faujas (carte postale ancienne)

L'ensemble de Faujas, réhabilité en 9 habitations en copropriétés autour d'un parc en commun

Source : reprise de l'étude paysagère réalisée par Pénélope Haas paysagiste dplg urbaniste, 2017

L'habitat rural

Les anciennes fermes

L'habitat rural est extrêmement diversifié, ayant évolué lui aussi en fonction des époques, par ajouts successifs. Il mérite autant d'attention dans la restauration que celui du centre, même s'il n'en possède pas les ornements.

Le vocabulaire des escaliers de pierre, des ferronneries, des fontaines, des arches de pierre est spécifique au bâti rural provençal, avec des spécificités locales, comme l'emploi des dalles en sol d'étage, en balcons, en délimitation des cases réservées au bétail ou assemblées en auges et lavoirs.

Des détails constructifs liés à la ressources en dalle de Taulignan sont propres à Taulignan, comme la protection des linteaux de bois par des dalles fines (ci-contre en bas).

Escalier de pierre, balcon et lavoir réalisé en dalles de Taulignan, accompagnés d'une ferronnerie traditionnelle et simple.

L'habitat rural présente une grande diversité de typologie, du bâti isolé à la composition de cours plus ou moins fermées par ajouts de granges et de murs.

Un habitat troglodytique

Quelques maisons ont été construites directement sous les dalles rocheuses dégagées par l'érosion. Certaines sont restaurées et habitées. Ce bâti rural est associé à l'entité paysagère de la garrigue.

Des architectures contemporaines singulières

Le territoire communal accueille, par ailleurs, des habitations privées attachées à des mouvements d'architecture ou des architectes connus :

Les maisons bulles

Elles sont constituées de béton projeté sur des treillages métalliques. Ce type de construction voit le jour dans les années 60 sous l'impulsion d'un groupe d'architecte innovant, dont Antti Lovag. La Maison Butscher, située sur la commune proche de Visan est inscrite aux monuments historiques. La simplicité de mise en oeuvre permet à des auto-constructeurs d'entreprendre seuls la construction de ces édifices. La maison bulle est une architecture dite organique, la volonté étant d'établir l'architecture en relation forte avec la nature, en l'intégrant à son environnement. Leurs formes rondes évoquent les organes biologiques et non les formes géométriques de l'architecture habituelle ou classique. L'attrait pour les courbes trouve son origine dans les constructions traditionnelles (huttes, cases, grottes) et les voûtes.

Source : reprise de l'étude paysagère réalisée par Pénélope Haas paysagiste dplg urbaniste, 2017

La maison Pingusson

Il s'agit d'une ferme ancienne restaurée, habitation personnelle de l'architecte Georges-Henri Pingusson, qui termine sa vie à Taulignan, où il est d'ailleurs enterré. Cette réalisation très personnelle de l'architecte se distingue aussi par ses aménagements extérieurs -son jardin et un ensemble de terrasses et de pergolas remarquables-, qui témoignent de son travail très fin sur la relation entre architecture et paysage.

Architecte du mouvement moderne, Pingusson participe à l'Union des artistes modernes (UAM) aux côtés de Robert Mallet-Stevens, Tony Garnier, Le Corbusier, Auguste Perret, Marcel Lods, André Lurçat, Jean Prouvé, etc. Il enseigne de nombreuses années et travaille à la fin de sa vie, avec ses étudiants, à la reconstruction du village ancien de Grillon, totalement en ruine.
Cet architecte visionnaire s'est distingué par des réalisations dans le moderne ou l'ancien où le travail sur la vue et la double exposition est primordial, tout comme le lien à l'extérieur. Il est l'auteur du Mémorial de la déportation à Paris.

D'autres éléments du patrimoine urbain

Les calvaires

Les monuments aux morts

Source : reprise de l'étude paysagère réalisée par Pénélope Haas paysagiste dplg urbaniste, 2017

II.3 LE PATRIMOINE ET LES OUVRAGES ASSOCIÉS À L'EAU

Le canal Saint-Martin

Si les usines de soie du XIXe * constituent un patrimoine bien visible dans le paysage, l'ouvrage du canal qui leur a permis de fonctionner n'en est pas moins remarquable par l'ensemble de ses détails constructifs. A titre d'exemple : son tunnel creusé dans les safres, ses rives et ouvrages maçonnés en pierre taillée, en surplomb du Lez ou à l'approche des usines ou ses vannes.

Le canal en chiffres :

7 km de canaux / 100 hectares de terre irriguées

Le réseau d'irrigation du canal Saint-Martin est géré par l'ASA, regroupant 80 adhérents, qui seuls peuvent y puiser. Elle a cessé son activité début 2021.

Le canal à la Clarté Notre-Dame*.

Passage du canal en tunnel , puis en hauteur au-dessus du Lez ; vanne de fuite au dessus du Lez

1 - Moulinage de l'Écluse*
2 - Moulinage du Pont*
3 - Le moulinage du Béal*
4 - Le moulinage de Faujas*
5 - Moulin
6 - Fabrique brûlée*

* Voir p. 24 : les fabriques des soie

Les fontaines et Lavoirs

L'eau est une tradition des villages provençaux. Des fontaines murales subsistent dans le bourg, dont la plus ornée est située à côté du lavoir, sous la place du château. Les deux datent du XIXe siècle.

La grande fontaine, dite de la Transhumance, était autrefois située dans le milieu de la place de la Bourgade (place de la Résistance) et accueillait les troupeaux lors de leur halte entre la Crau et le Vercors. Démontée en 1957, elle a été réinstallée en 2000, sans sa colonne centrale, devant le musée de la soie.

La transhumance à Taulignan, 1928. (Musée des Berthalais).

Fontaine murale et lavoir du XIXe s.

Auge de pierre devant la maison du peintre Patricot.

Les ponts

Les ponts construits au XIXe siècle sur la Rialhe, canalisée dans le village, et sur la Berre sont des éléments d'architecture remarquables. Ils sont répertoriés dans l'Inventaire général du patrimoine culturel de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Pont sur la Berre, route d'Aleyrac.

Pont sur la Rialhe, route de Valréas.

Source : reprise de l'étude paysagère réalisée par Pénélope Haas paysagiste dplg urbaniste, 2017

II.4 LE PATRIMOINE ASSOCIE AUX PRATIQUES AGRICOLES

La pierre sèche et les dalles dressées

La diversité des patrimoines bâtis en pierre sèche et de leurs assemblages révèle l'art de bâtir traditionnel et savant des murailleurs :

- les murs de clôture et les «clapas» ou clapiers, liés à l'épierrage des sols pour leur mise en culture, prennent des formes multiples et intègrent parfois des abris dans la structure du mur ou des bories accolées ;
- les Bories accompagnant ces structures peuvent être rondes ou carrées, comporter une ou plusieurs pièces ;
- les assemblages des murs de soutènements des sols et des culture en terrasses diffèrent en fonction du type de pierre ou de sol, et du bâtisseur ;
- les dalles de Taulignan sont employées en délimitation de parcelles, en bord de route, dans la construction d'abris, d'abreuvoirs et de fontaines, en couverture de fossés ou de divers ouvrages d'eau, en pont...

Les dalles sont une caractéristique de Taulignan. Elles proviennes des anciennes carrières situées sur les coteaux de molasse.

Mur de soutènement mixant assemblage clavé et assisé.

Alignement de dalles en bord de chemin.

Mur couronné de pierres dressées.

Clapier monumental délimitant la parcelle du foyer des Tilleuls (AC 01 n°39). L'ouvrage, de plusieurs mètres de large sur plus d'une centaine de mètres de long, inclus des remises. Les dalles dressées signalent une citerne d'eau creusées dans la roche.

Borie construite sur une base carrée.

Les cabanons viticoles

Comme dans beaucoup de communes viticoles de la région, des cabanons sont associés aux espaces cultivés à distance des fermes anciennes. La plupart ont été construits à la fin du XIXe ou au début du XXe. Sur le plateau du Paradis, des Pise et des Blaches, en particulier, l'association des Onze Tours en a recensé une trentaine.

Les plantations

Le mûrier et l'amandier, deux arbres symboles des cultures et activités agricoles passées, sont associés au paysage quotidien ou saisonnier de Taulignan.

Les arbres plantés pour nourrir les vers à soie étaient taillés en têtard. Cette taille doit être poursuivie pour permettre aux arbres de survivre.

L'amandier, un arbre emblématique de la Provence. Planté dans les jardins et le long des routes, il annonce le printemps.

Source : reprise de l'étude paysagère réalisée par Pénélope Haas paysagiste dplg urbaniste, 2017

II.5 LE PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE

Le Service Régional de l'Archéologie a répertorié l'ensemble des sites où des vestiges archéologiques ont été trouvés.

La carte archéologique nationale répertorie les sites ou indices de sites archéologiques suivants, répartis sur le territoire de la commune. A ce jour, la commune n'est pas concernée par un arrêté préfectoral de zones de présomption de prescriptions archéologiques sur les projets d'aménagement ou de construction.

- Enceinte urbaine / Taulignan Village / bourg castral / Moyen Âge classique
- Prieuré Saint-Vincent / Taulignan Village / prieuré / Bas Moyen Âge
- Eglise Saint-Vincent / Taulignan Village / église / Moyen Âge classique
- Château fort / Taulignan Village / Moyen Âge classique- Couvent des Augustins / couvent / Époque moderne
- Place du 11 Novembre / Néolithique / Indice d'occupation
- Chapelle Saint-Pierre / Saint-Pierre / Néolithique / Indice d'occupation
- Chapelle Saint-Pierre / Saint-Pierre / Gallo-romain / Indices d'occupation
- Saint-Pierre, sous la chapelle / Age du bronze - Age du fer / Indice d'occupation
- Chapelle Saint-Pierre (chapelle en ruine) / Quartier Saint-Pierre / Moyen Âge classique
- Chapelle St Martin-des-Ormeaux ou Ulmes (aujourd'hui ferme St Martin) / Saint-Martin / Moyen Âge classique
- Prieuré Saint-Martin-des-Ulmes / Quartier de l'Alanconne, près de la chapelle / prieuré / BasMoyen Âge- Saint-Martin-des-Ulmes / Près de la chapelle

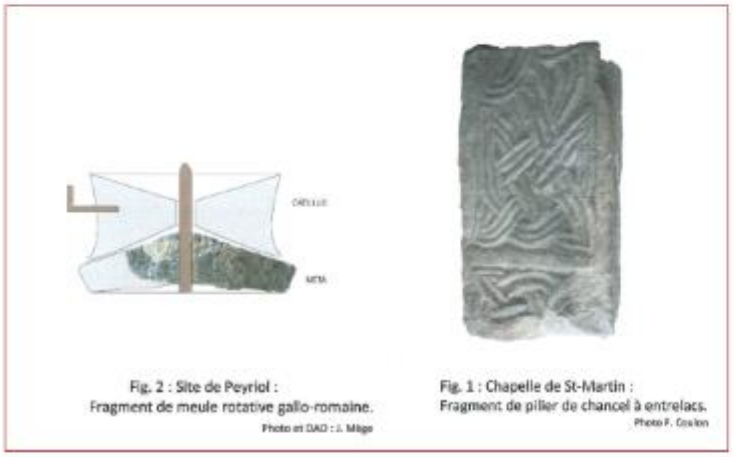

Fig. 2 : Site de Peyriol :
Fragment de meule rotative gallo-romaine.
Photo et DAO : J. Mège

Fig. 1 : Chapelle de St-Martin :
Fragment de pilier de chancel à entrelacs.
Photo F. Coulon

- Quartier de l'Alanconne / Gallo-romain
- Bas-empire / Indices d'occupation- Saint-Martin-des-Ulmes / Près de la chapelle
- Quartier de l'Alanconne / funéraire / Bas-empire- Saint-Martin / Haut Moyen-Âge / sarcophage
- Chapelle Saint-Marcel / Saint-Marcel / Gallo-romain / inscription
- Chapelle Saint-Marcel / Saint-Marcel / chapelle / Moyen Âge classique
- Saint-Marcel / Gallo-romain / Indice d'occupation- Saint-Marcel / Néolithique / Indices d'occupation
- Saint-Marcel / Gallo-romain / Indices d'occupation- Saint-Marcel / habitat / Haut-empire – Bas-empire
- Bourgarelle / Néolithique / Indice d'occupation
- Bourgarelle / Gallo-romain / Indices d'occupation
- Chapelle Saint-Didier ? / Bourgarelle / Moyen Âge ?
- Berre / Néolithique final - Age du bronze ancien / Indices d'occupation- Serre Saint-Denis / Gallo-romain / Indices d'occupation
- Serre Saint-Denis / Beauregard / Gallo-romain / Indice d'occupation
- Serre Saint-Denis / atelier de taille / Paléolithique
- Néolithique- Saint-Jacques (est de Taulignan) / cimetière / nécropole / Époque indéterminée
- Saint-Jacques (est de Taulignan) / Moyen Âge classique / Indices d'occupation
- Dutour / Gallo-romain / Indices d'occupation- Voie / Époque indéterminée
- La Baume / Néolithique / Indices d'occupation
- Sainte-Font / Gallo-romain ? / Indices d'occupation
- Peyriol / villa / Gallo-romain
- Peyriol / Néolithique / Indices d'occupation
- Peyriol / habitat ? / Age du fer
- Le Grenouillat / occupation ? / Gallo-romain- Le Grenouillat / habitat ? / Époque moderne - Époque contemporaine
- Le Grenouillat / Gallo-romain / Indices d'occupation
- Molière / occupation ? / Néolithique ?- Molière / Néolithique final / Indice d'occupation- Molière / Gallo-romain / Indices d'occupation
- Molière / habitat / Époque moderne
- Époque contemporaine- Les Corps Neufs / occupation ? / Néolithique- Les Corps Neufs / occupation ? / Gallo-romain
- Maison Ginoul / Rue du Manchot / maison / Époque moderne ?
- Maison Ginoul / Rue du Manchot / occupation / Moyen Âge
- Les Seygnières / Gallo-romain ? / Indices d'occupation- Les Seynières / nécropole ? / Gallo-romain

L'Association des onze Tours a mis en place un programme de recherche sous la direction de Jean-Claude Mège sur l'histoire de Taulignan à l'époque gallo-romaine.

Source : reprise de l'étude paysagère réalisée par Pénélope Haas paysagiste dplg urbaniste, 2017

Carte de repérage à insérer : archéologie + repérage des principaux élément de patrimoine

Diapo en construction

Patrimoine historique, architectural et vernaculaire

Monuments historiques

L'extrait de la carte des servitudes d'utilité publique (ci-contre) permet de mesurer l'application de la servitude générée par le **temple protestant** – édifice classé ISMH le 4/10/2010 (AC1).

Cette servitude génère un périmètre de protection de 500 mètres autour du monument, à l'intérieur duquel aucune construction nouvelle, aucune démolition, aucun déboisement, aucune transformation ou modification de nature à affecter l'aspect d'un immeuble ne peut être réalisé sans autorisation préalable.
Lorsque les travaux nécessitent la délivrance d'un permis de construire, le permis ne peut être délivré qu'avec l'accord de l'architecte des bâtiments de France.
Elle génère des obligations passives : interdiction de publicité dans le champ de publicité de l'immeuble à moins de 100 m de celui-ci, avec possibilité de dérogation, idem pour les préenseignes ; interdiction d'installer des camping et des terrains aménagés en vue du stationnement des caravanes, sauf autorisation préfectorale.

Le gestionnaire de cette servitude est l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Drôme.

Cette servitude couvre le centre bourg de Taulignan, les remparts (site inscrit servitude AC2), la ville intramuros et les faubourgs, ainsi qu'une grande partie du quartier des Auzières.

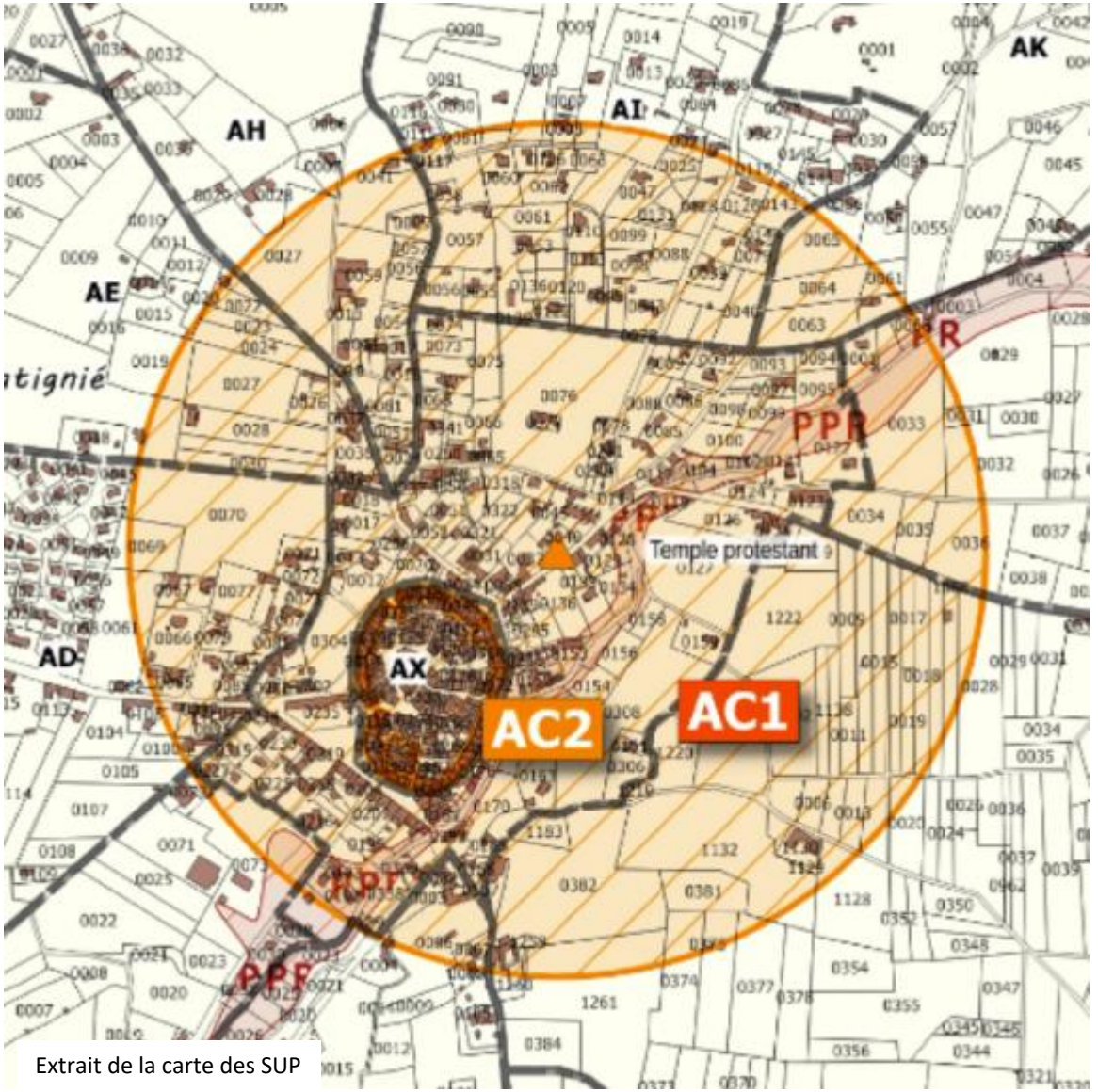

Extrait de la carte des SUP

Dynamiques et freins

De par son histoire médiévale et l'importance de son activité de moulinage au XIX siècle, Taulignan recense de **nombreux éléments de patrimoine :**

- les remparts, site inscrit le 1er juin 1943,
- le patrimoine d'origine religieuse : le temple protestant (inscrit à l'inventaire des monuments historiques en 2010), l'église Saint-Vincent, les chapelles,
- détails ornementaux d'époque médiévale (dans le village intra-muros, façades, portes,..),
- le bâti XIX siècle,
- les fabriques industrielles de soie édifiées sur le canal Saint-Martin : filatures, dortoirs, chapelles, maisons de maître,
- les anciennes fermes,
- un habitat troglodytique,
- des architectures contemporaines singulières : maisons bulles, la maison Pingusson,
- des éléments du patrimoine urbain l les calvaires, monuments aux morts,
- le patrimoine et ouvrages associés à l'eau : canal Saint-Martin, les fontaines et lavoirs, les ponts
- le patrimoine associé aux pratiques agricoles : pierre sèche et dalles dressées, cabanons viticoles, plantations,
- le patrimoine archéologique.

Enjeux

- Préservation,
- Mise en valeur,
- Actions de sensibilisation et de découverte.

III. LES ESPACES URBAINS

III.1 LES GRANDS TRAITS DU DÉVELOPPEMENT URBAIN

III.1.1 La desserte viaire

Les principaux axes routiers relient Taulignan aux villes et villages proches :

- La RD 14, en direction Grignan, à 6 km à l'ouest, d'où l'on rejoint l'A7, Montélimar et les villes de la vallée du Rhône.
- La RD 24 conduit vers Nyons (19 km à l'est), Dieulefit (19 km au nord) et Salles-sous-Bois, à 4 km à l'ouest, en direction de Montélimar (28 km) et la Bégude de Mazenc (16 km), via le col d'Aleyrac. La D 24 relie aussi les petites communes proches de Montbrison, La Roche-saint-Secret, et Salles aux commerces de Taulignan.
- La RD 167, liaison vers Valréas, situé à 7 km au sud, et en direction d'Orange.

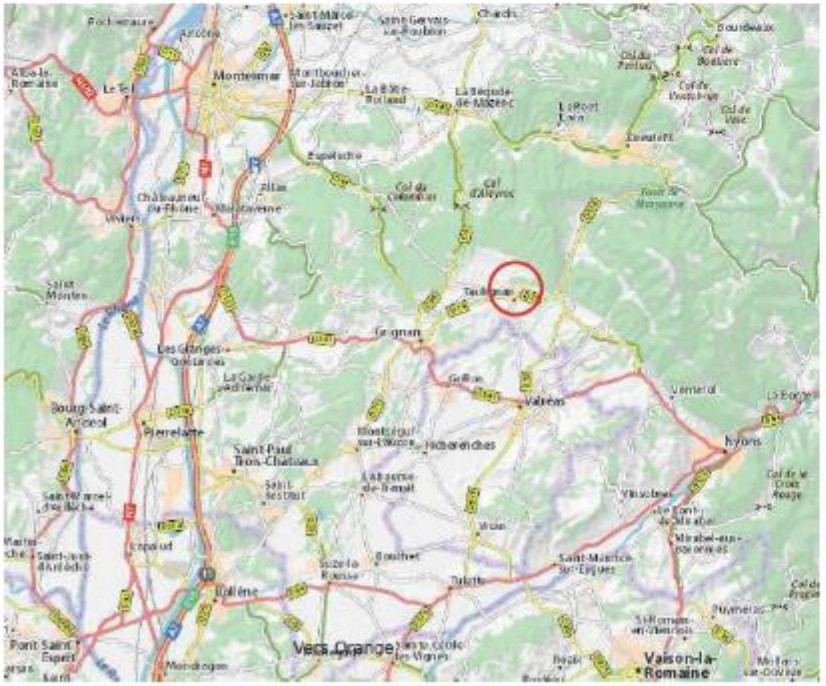

Carte routière du réseau viaire principal

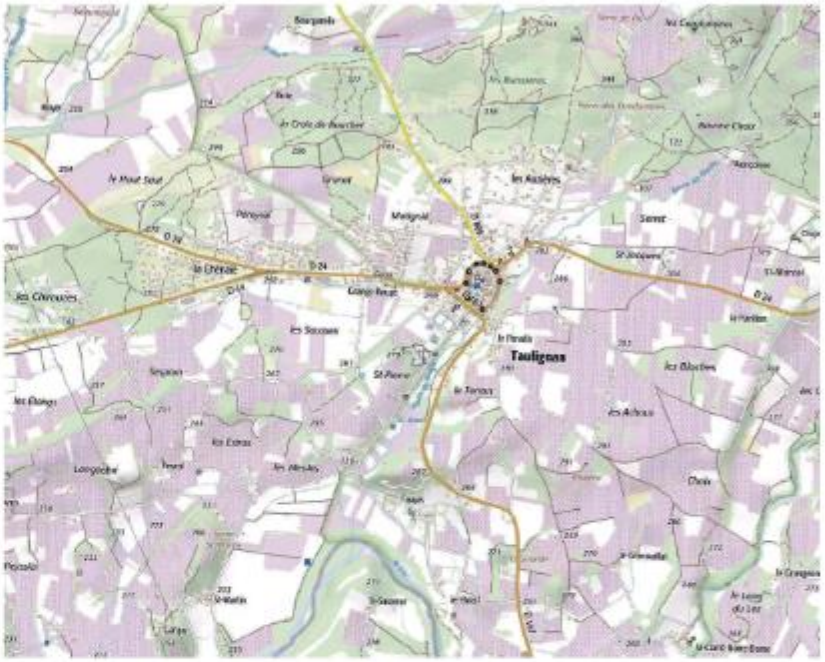

Le réseau viaire autour du bourg, extrait de OpenStreetMap

Cette desserte principale remplace depuis le XIXe siècle les routes étroites et sinueuses d'Aleyrac, du Poët-Laval, de Grillon (traversée à gué du Lez), de Grignan et de Valréas. Ces voies historiques, déclassées, formant un réseau viaire en étoile autour du bourg, ont pris le statut de dessertes locales. De nombreux chemins communaux complètent ce réseau, que ce soit dans la zone urbaine ou dans les espaces ruraux.

Le développement urbain s'appuie sur ce réseau routier très contrasté. Il s'est en particulier développé le long des routes départementales de Grignan (RD 14) et Salles-sous-Bois (RD 24), qui composent la trame viaire principale du village. C'est un atout pour sa vitalité, mais aussi une contrainte importante, liée à un flux routier de transit et un gabarit routier dans le tissu urbain historique des faubourgs et sur la façade ouest des remparts.

(Voir cadastre Napoléonien et photos page suivante)

Source : reprise de l'étude paysagère réalisée par Pénélope Haas paysagiste dplg urbaniste, 2017

Source : reprise de l'étude paysagère réalisée par Pénélope Haas paysagiste dplg urbaniste, 2017

Taulignan est un lieu de passage depuis des temps très anciens, de l'époque Romaine à celle des invasions (en témoigne l'actuel chemin des invasions, emprunté aussi par les pèlerins vers Saint Jacques de Compostelle). La ville, centre d'échanges marchands importants et ancien chef-lieu est de longue date au centre d'un réseau viaire en étoile. Ces voies historiques constituent encore aujourd'hui la trame d'un réseau dense de voies distribuant la campagne et les bois, et composant une offre de parcours pittoresques pour le tourisme.

La desserte viaire en étoile, cadastre Napoléonien

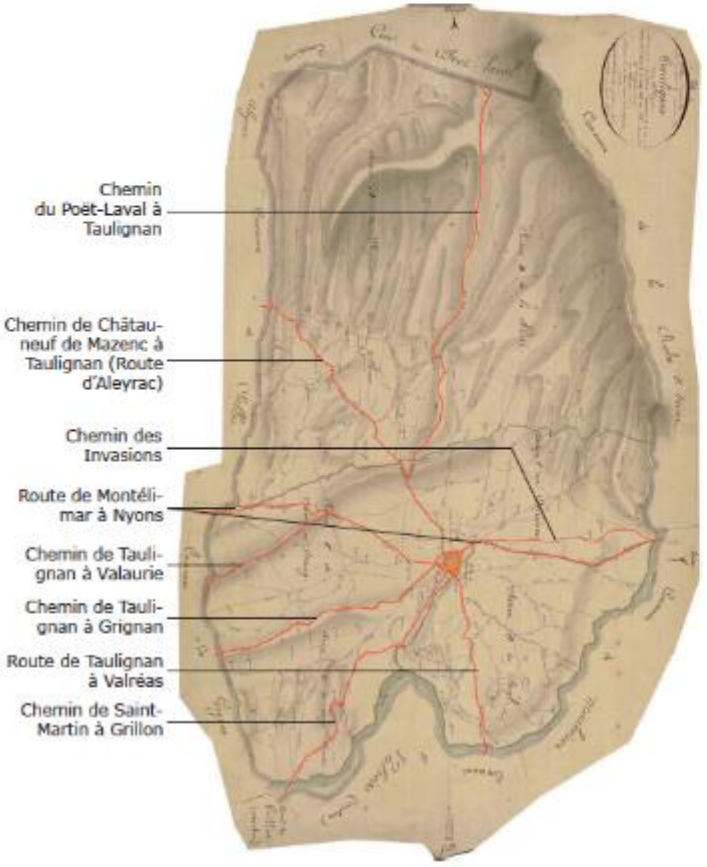

Trames viaires principale et secondaire s'opposent par leur rapport au paysage, leurs gabarits et leurs usages :

Les liaisons contemporaines entre villes s'imposent au paysage, elles tranchent les reliefs de safre et de molasse entourant le village. Leur caractère routier est peu adapté aux circulation douces.

Lorsqu'elles ont conservé leur gabarit d'époque, les routes historiques sont bordées de très nombreux murs et soutènements de pierres sèches, indissociables des paysages communaux.
Le croisement des véhicules est délicat sur ces routes étroites. Elles servent de desserte locale et d'itinéraires pédestres ou cyclistes

Les routes départementales conservent leur gabarit et leur caractère routier dans la traversée du village :

Entrée de ville route de Nyons

La D24 au contact de la ville historique

L'entrée de ville par la route de Grignan

ENJEUX

- Faire évoluer le réseau viaire pour l'adapter au contexte urbain ;
- Les voies historiques et les chemins ruraux sont un support intéressant pour développer les circuits pédestres et cyclistes.

III.1.2 Un développement linéaire vers l'ouest du bourg

La forme éclatée des extensions urbaines du XXe siècle peut s'expliquer par la volonté de préserver les terres agricoles et cette activité économique majeure de la commune, ajoutée au souhait de préserver l'image du centre-bourg et de sa muraille classée.

Les quartiers d'habitat récents sont ainsi principalement établis sur les terres de moindre richesse agronomique, des Auzières à la garrigue de chênes verts, correspondant aux sols rocheux des Molasses.

La vallée de la Rialhe, marquant la limite de la terrasse agricole située à l'est du village, et la vallée de la Chalerne ont bloqué le développement à l'est et au sud-ouest du village. Des parcelles agricoles exploitées subsistent entre les quartiers développés à l'ouest, les isolant les uns des autres.
Les extensions urbaines s'étendent ainsi à l'ouest du village, jusqu'à 1,8 kilomètres de distance.

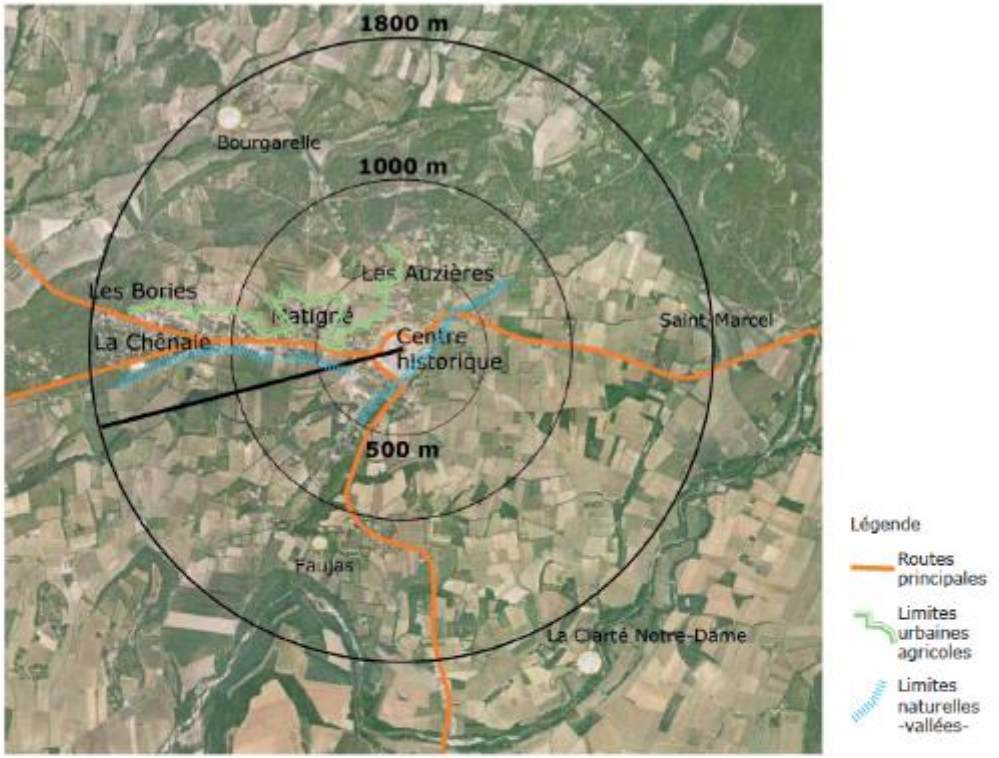

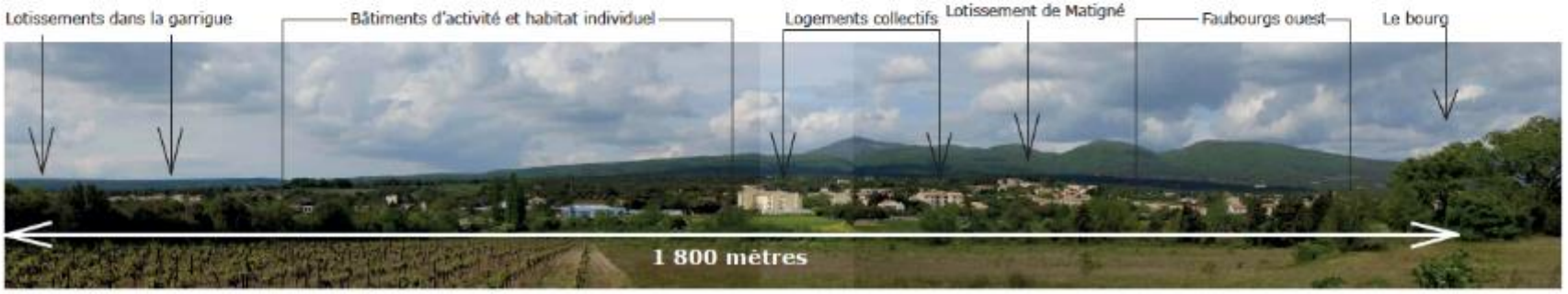

Source : reprise de l'étude paysagère réalisée par Pénélope Haas paysagiste dplg urbaniste, 2017

... qui génère un étalement urbain important...

A titre de comparaison, la surface urbanisée du village de Taulignan représente environ la moitié de celle de la ville de Nyons pour un nombre d'habitants plus de 4 fois inférieur, et le tiers de celle de la ville de Valréas pour un nombre d'habitants 6 fois inférieur.

ENJEU URBAIN ET PAYSAGER

- Maîtriser la forme urbaine du bourg et limiter l'étalement urbain

Taulignan - 1 656 habitants

Nyons - 6 782 habitants

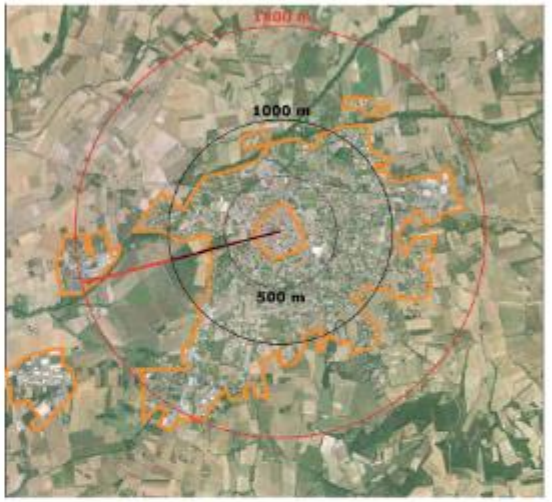

Valréas - 9 426 habitants

... et se répercute sur les modes de déplacements.

Une distance de 1800 m représente un temps de parcours conséquent pour des modes de déplacements doux, 20 à 30 minutes à pied et 8 minutes en vélo, ce qui implique un recourt quasi systématique à la voiture, que ce soit pour aller acheter son pain ou emmener les enfants à l'école.

ENJEU URBAIN ET ENVIRONNEMENTAL

- Privilégier le développement des quartiers accessibles à pied depuis le centre

Source : reprise de l'étude paysagère réalisée par Pénélope Haas paysagiste dplg urbaniste, 2017

III.1.3 Les évolutions de la zone urbaine dans le temps

Le coeur historique

L'ossature historique du village correspond au centre-ville actuel. Les constructions sont antérieures au XXe siècle. Elle comprend :
- le centre médiéval «intra-muros», antérieur au cadastre Napoléonien ;
- le développement hors les murs de la ville et des faubourgs au XVIIIe et XIX e siècle, délimitant les places actuelles ;

Des fermes éparses sont construites sur le quartier des Auzières au même moment, la population du village explosant avec l'essort du Moulinage de la Soie.

Avec l'arrêt progressif de l'activité liée à la soie et l'exode rural qu'elle engendre, cette ossature urbaine n'évolue plus jusqu'à la seconde moitié du XXe siècle.

L'évolution de la zone urbaine des années 1960 à 1980

Le développement urbain débute à partir des années 60, d'abord sous deux formes :
- en linéaire le long des routes, en particulier celle de Grignan, mais aussi le long de la Rialhe (route de Grillon et route de Valréas),
- un développement diffus, à bonne distance du village, aux lieux-dits les Chirouzes (ouest), les Combes (sud), route d'Aleyrac (nord-ouest) et sur le quartier des Auzières.

Les premiers lotissements apparaissent à la fin des années 70 (La Talabarde, puis la Chênaie).

On note, au sud de la route de Grignan, la construction de deux immeubles d'habitat social et l'implantation des premières entreprises.

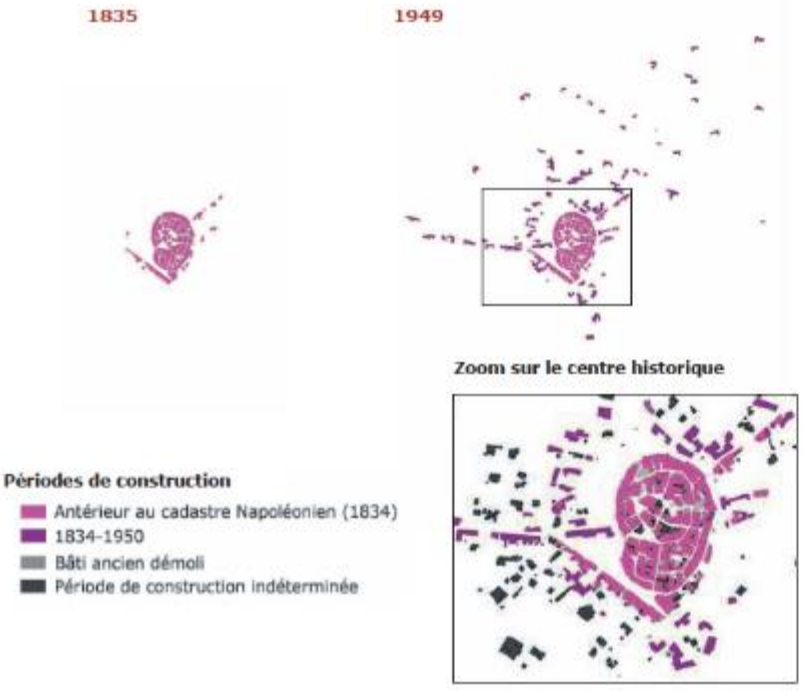

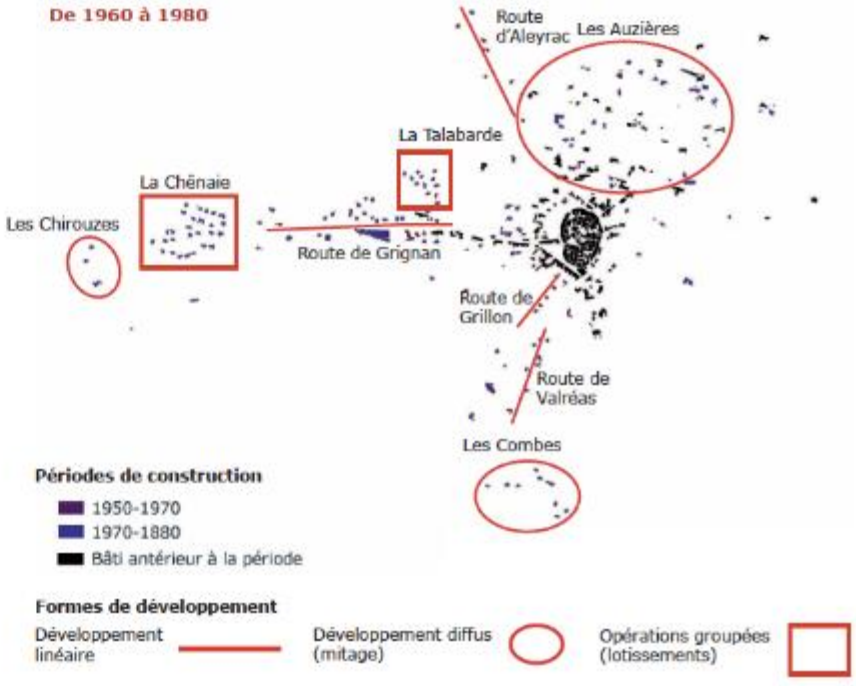

Source : reprise de l'étude paysagère réalisée par Pénélope Haas paysagiste dplg urbaniste, 2017

Espaces urbains

Ce qu'il faut retenir du développement urbain :

Le développement urbain de Taulignan est caractérisé pour les cinquante dernières années par :

- Un développement continu et parallèle des différents formes d'urbanisation (linéaire, diffuse et sous forme de lotissement), effectué au coup par coup, en fonction des possibilités de desserte
- Une part importante laissée à l'initiative privée sur le quartier des Auzières (division parcellaire)
- La construction de quartiers en lotissement qui s'étire en longueur, du fait d'emprises foncières trop importantes.

ENJEUX

Un projet de développement urbain lisible et phasé dans le temps :

- Réduire les emprises foncières des extensions urbaines pour une maîtrise temporelle du développement urbain
- Augmenter et encadrer l'urbanisation par division parcellaire (densification sous forme d'opérations foncières plutôt que maisons individuelles).

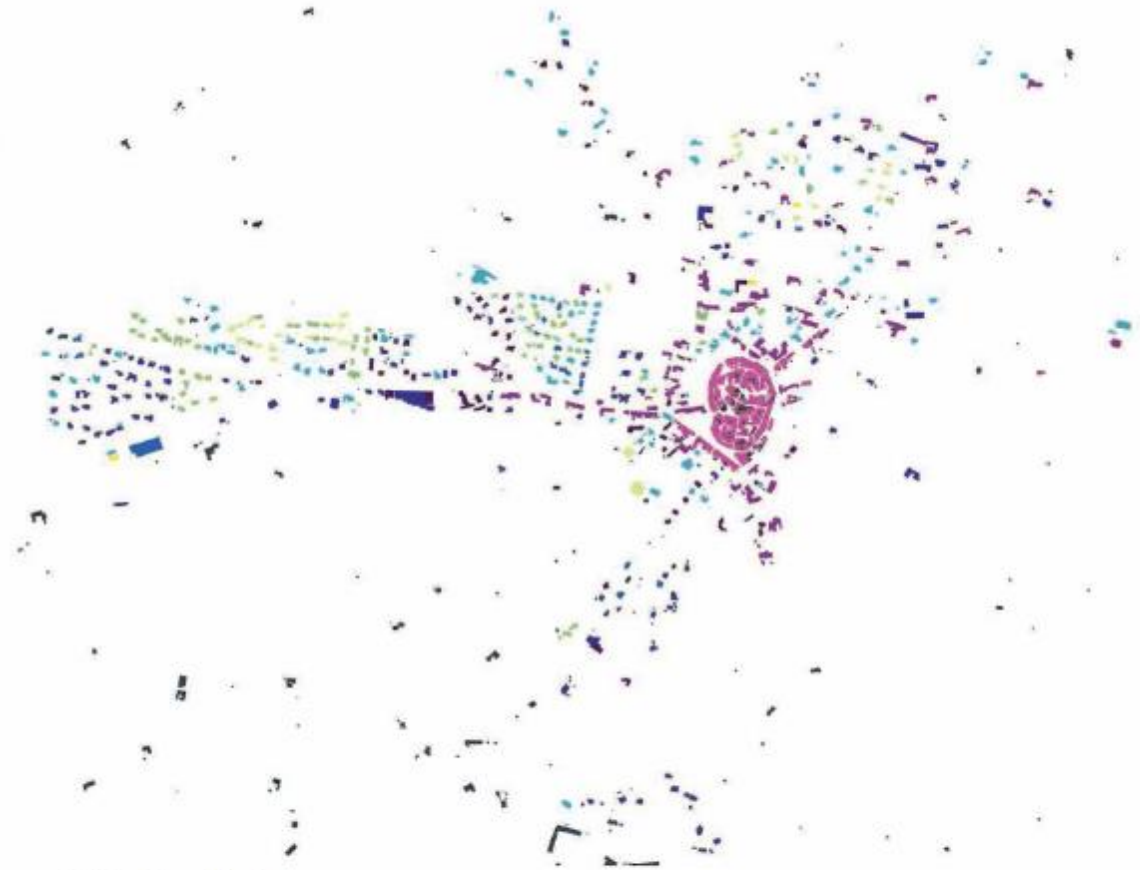

Source : reprise de l'étude paysagère réalisée par Pénélope Haas paysagiste dplg urbaniste, 2017

III.1.4 Une densité associée à l'histoire urbaine

La densité associée à ce développement est caractéristique. Elle oppose de manière tranchée le bâti dense et aggloméré du coeur historique aux quartiers récents où les constructions occupent souvent moins de 25 % de la surface des parcelles.

Un logement du centre historique, intra-muros, consomme en moyenne 154 m2 au sol, cette surface incluant les éventuels commerces et locaux d'activité, les cours et jardins, les ruelles et les places. De plus, la surface habitable, développée sur plusieurs niveaux, est souvent supérieure à celle des maisons individuelles bâties sur un seul niveau.
La densité des faubourg est relativement faible en comparaison, bien que le bâti soit dense et offre de grandes superficies habitables, souvent en relation à de grands jardins. Cette faible densité est à relativiser car elle intègre les principales places, de nombreux équipements ainsi que l'essentiel du stationnement public et la desserte viaire structurante de la ville. Les rez-de-chaussée y sont souvent occupés par du commerce ou des équipements. Les fonctions des faubourgs sont donc multiples, on parle de mixité fonctionnelle.
La maison individuelle construite au XXe siècle consomme, elle, entre 940 m2 et 4000 m2 de foncier, soit de 6 à 14 fois plus qu'un logement du centre historique.

(Voir page suivante «la consommation foncière des différents quartiers»)

Un impact sur la consommation énergétique de l'habitat

La densité a un impact important sur la consommation d'énergie du bâti. A isolation égale, le bâti dense et aggloméré du centre est beaucoup plus économe en énergie, hiver comme été, offrant moins de surfaces en contact avec l'extérieur. Son inertie est également meilleure de par l'épaisseur de ses murs.

ENJEUX

- La faible densité des quartiers résidentiels laisse entrevoir des possibilités de densification importantes ;
- Les enjeux climatiques et la nécessité d'économiser l'espace nous impose de repenser le modèle de l'habitat.

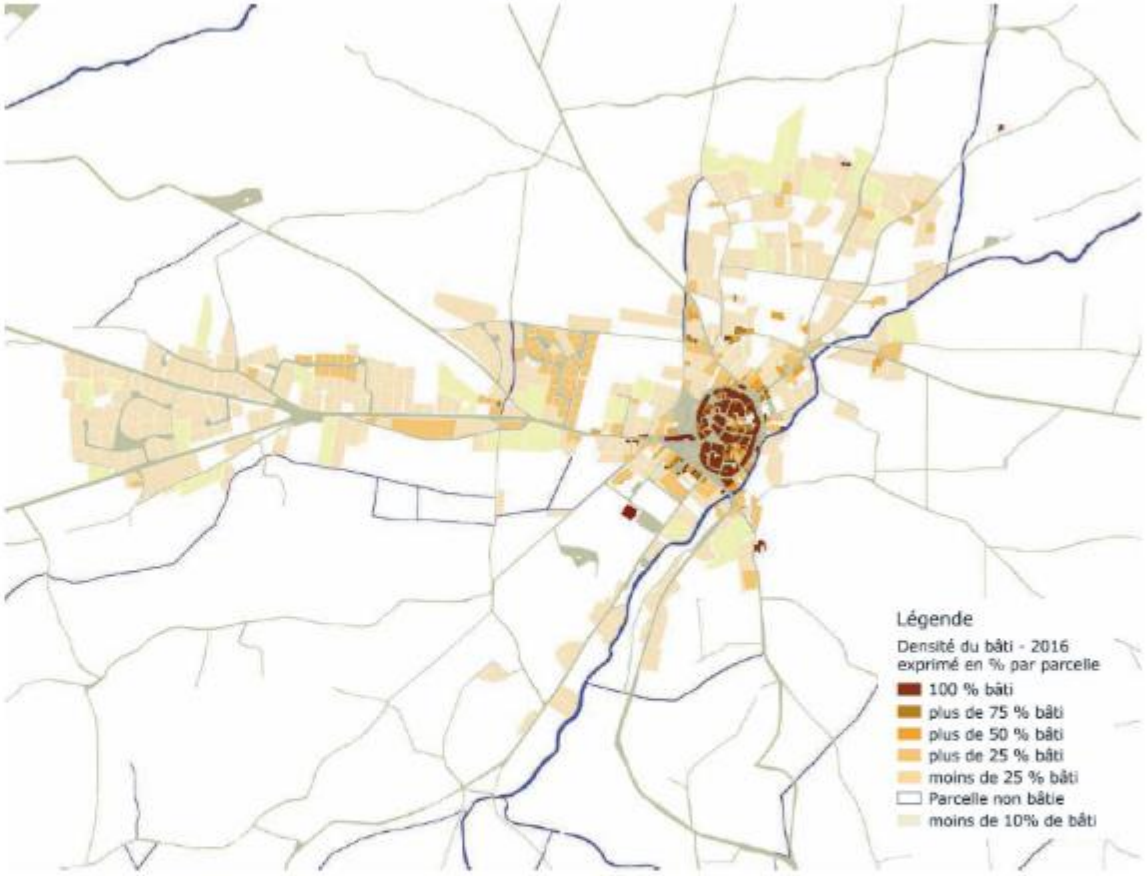

Le bâti ancien dense et continu se distingue de l'habitat individuel des 60 dernières années, consommateur d'espace. Il est aussi plus économe en énergie, de part sa compacité.

Source : reprise de l'étude paysagère réalisée par Pénélope Haas paysagiste dplg urbaniste, 2017

CONSOMMATION FONCIÈRE DES DIFFÉRENTS QUARTIERS SUR LA COMMUNE

Centre historique dense :

- 65 logements / hectare

Faubourgs XIXe :

- 10 logements / hectare

Centre ancien :
3,7 hectares
65 logt/ha

Faubourgs :
10,7275 hectares
9,8 logts/ha

Superficie moyenne consommée au sol pour un logement (y compris espaces publics, commerces et services):

154 m2

1 020 m2

Quartiers en lotissements :

- De 940 m2 par logement pour les quartiers les plus denses (Matigné et Peyrérol) à 2 025 m2
- Entre 5 et 11 logements / hectare

Lotissement 1 :
21214 m2
6,1 logts/ha

Lotissement de Matigné :
45 maisons individuelles
4,21 hectares
10,73 logt/ha

La Chênaie 1 :
43 logements
8,70 hectares
4,94 logt/ha

La Chênaie 2 :
11 maisons individuelles
2,32 hectares
4,74 logt/ha

Lotissement de Pereyrol
32 maisons individuelles
3,18 hectares
10,6 logt/ha

Superficie moyenne consommée au sol pour un logement (y compris espaces publics, commerces et services):

1 640 m2

940 m2

2 024 m2

2 109 m2

943 m2

Urbanisation diffuse :

- De 1481 m2 à 2702 m2 par logement (4 000 pour le secteur nord des Auzières qui comprend encore de nombreuses parcelles non bâties ;
- De 3,7 à 6,75 logements / hectare

15 maisons individuelles
2,22 hectares
6,75 logt/ha

Linéaire diffus route de Grignan :
24 maisons individuelles
Desserte par la RD ou en impasses
3,97 hectares
6,05 logts/ha

Rte de Grillon et rte de Valréas :
26 maisons individuelles
Accès directs sur la route
Environ 7 hectares
3,7 logts/ha

Quartier des Auzières - sud :
13,87 hectares
75 constructions dont x logements
5,4 logts/ha

Quartier des Auzières - Nord :
56 habitations ?
22 hectares ?
2,5 constructions/ha

Superficie moyenne consommée au sol pour un logement (y compris espaces publics, commerces et services):

1 481 m2

1 652 m2

2 702 m2

1 852 m2

4 000 m2

Source : reprise de l'étude paysagère réalisée par Pénélope Haas paysagiste dplg urbaniste, 2017

III.1.5 La trame verte urbaine des jardins

Un rôle dans la biodiversité

En parallèle de la densité, la minéralité du centre bourg résultant de la compacité du bâti est contrebalancée par les jardins résidentiels et les espaces naturels et boisés des quartiers peu denses. Ils forment une trame verte conséquente, reliée aux espaces naturels qui bordent la Rialhe et à la garrigue, où une part importante des espaces résidentiels est implantée.

Cette trame verte urbaine, constituée de jardins souvent isolés les uns des autres par des murs, ou morcelée par le bâti, n'a pas évidemment un rôle écologique complet. La biodiversité en milieu urbain est notamment constituée en majeure partie d'espèces dites exogènes, souvent exotiques, introduites par les plantations urbaines et celles des jardins individuels ou des balconnières, et d'espèces ordinaires et non menacées.

Des atouts paysagers à valoriser et un abaissement de la température en ville

La trame des jardins possède cependant d'autres agréments, en terme de paysage -seulement lorsque les jardins sont visibles de la rue- et de qualité de vie. Elle permet également d'abaisser la température estivale en ville, tout comme les arbres dans le centre ancien, où les sols urbains et le bâti accumulent la chaleur. Cette fonction est à considérer dans le contexte local (climat méditerranéen) et environnemental (réchauffement climatique).

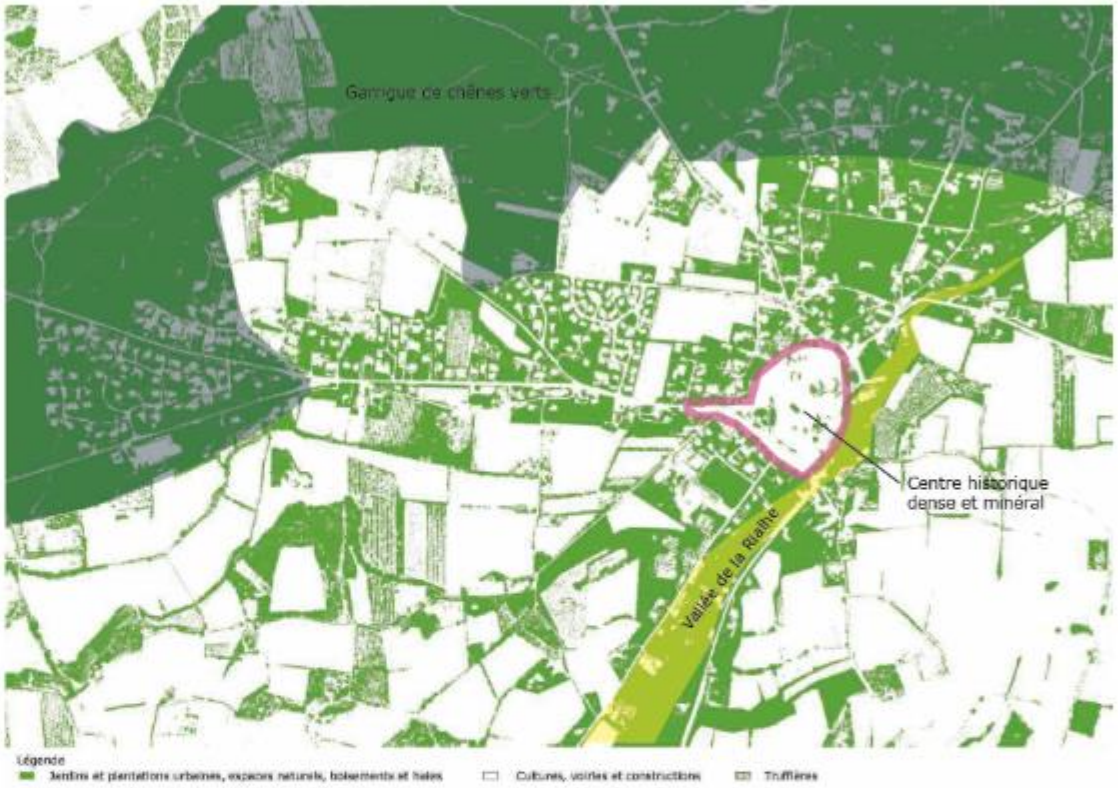

Les limites des jardins ou les végétaux plantés dans les jardins privés participent de la qualité de la trame verte urbaine.
Ainsi, les murs de pierre sèche et les haies libres et variées accueillent une réelle biodiversité, quand celle-ci est absente des clôtures en parpaings doublés de haies monospécifiques (tuyas, lauriers cerises, ...).
Les espaces verts publics, les plantations urbaines et les jardins intra-muros participent à cet équilibre.

Source : reprise de l'étude paysagère réalisée par Pénélope Haas paysagiste dplg urbaniste, 2017

III.2 LES PAYSAGES URBAINS ET LES TYPOLOGIES BÂTIES ASSOCIÉES AUX DIFFÉRENTS QUARTIERS

III.2.1 La morphologie urbaine

Les paysages urbains de Taulignan sont associés aux époques de développement du bourg, se distinguant de manière radicale par leurs formes et leurs matières:

- Le paysage urbain du centre historique dense est caractérisé par l'architecture et la composition urbaine d'ensemble ;
- Dans les extensions urbaines récentes, la dispersion du bâti laisse une part primordiale aux voiries, aux limites parcellaires et aux végétaux dans la perception et la composition des paysages des différents quartiers.

La carte ci-contre présente la hauteur et l'organisation du bâti, celle-ci détermine et oppose ces paysages dominants.

La hauteur et l'organisation du bâti distingue les époques :

- Des maisons à étages dans le centre ancien (RdC+2+combles parfois habitables) ;
- Une urbanisation sous forme de maisons individuelles pour l'ensemble du bâti récent, à l'exception de trois immeubles collectifs.
  (RDC et R+1 partiel)

L'organisation spatiale du centre est traditionnelle des villes historiques :

- Un centre ancien dense constitué du coeur historique contenu dans l'enceinte moyenâgeuse et des faubourgs des XVIIIe et XIXe siècle ;
- Les principaux espaces publics sont constitués au XIXe siècle hors les murs, au contact de la ville médiévale.

La structure viaire correspond aux époques de développement urbain ou rurales des quartiers :

- Concentrique dans la ville moyenâgeuse ;
- Rayonnante autour d'une voie circulaire entourant les remparts ;
- Des routes de campagne sur le quartier des Auzières ;
- Distincte de la structure viaire historique et souvent en impasse dans les quartiers de lotissement ;
- La route de Grignan constitue un axe important du développement contemporain, réunissant les quartiers ouest.

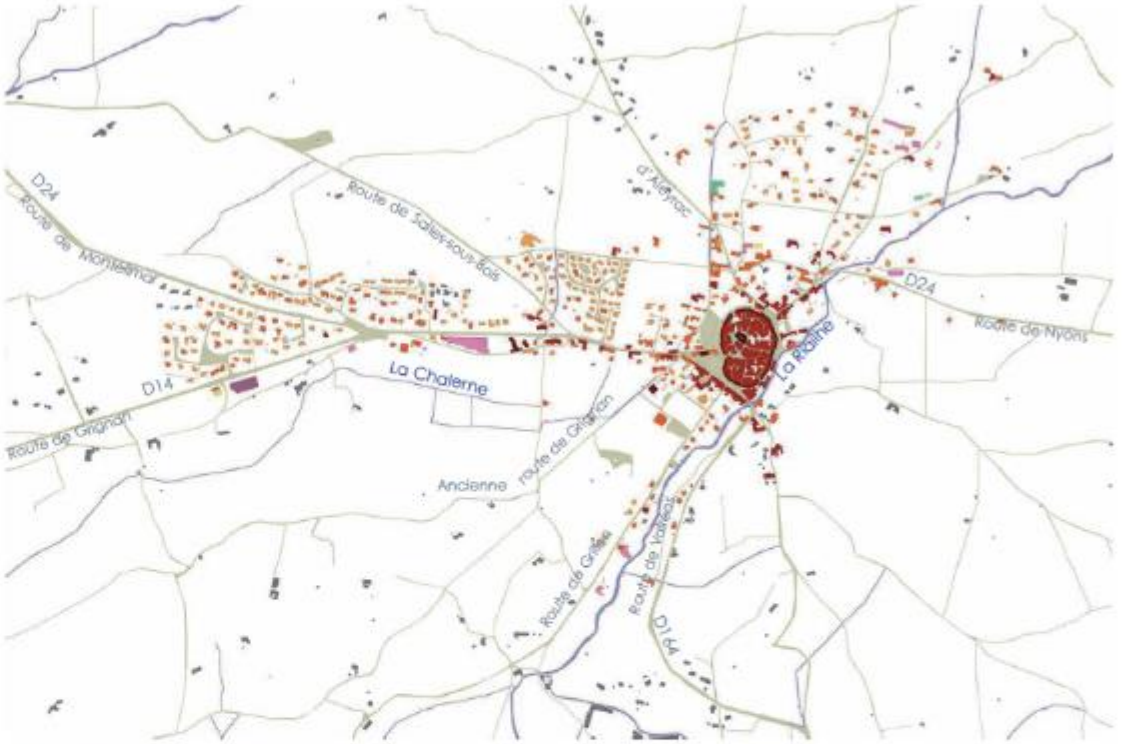

Hauteur du bâti, organisation spatiale et viaire de la ville

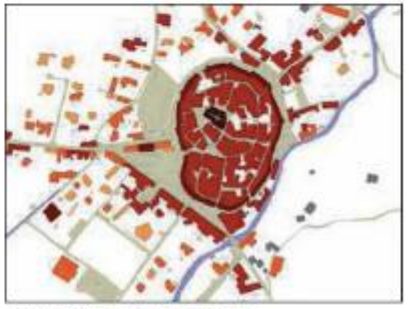

Zoom sur le centre historique

Source : reprise de l'étude paysagère réalisée par Pénélope Haas paysagiste dplg urbaniste, 2017

III.2.2 Le centre ancien, composition urbaine et particularités du bâti

Le centre ancien est caractérisé par son bâti continu constitué de maisons de ville et implantées à l'alignement des rues et des places. Bâties en pierre de pays, ces maisons sont traditionnellement enduites en chaux-sable dans des teintes allant du terre de sienne à l'ocre et au rosé. Les toitures, couvertes de tuiles canal, ont un sens de faîtage généralement parallèles aux voies, les débords de toit constituant des génoises à plusieurs rangs. L'encadrement des ouverture est réalisé en pierre de taille ou peint à la chaux, il s'accompagne de volets provençaux en bois, peints dans des teintes de gris, verts et bleus. Le nombre des travées d'ouverture témoigne de la richesse des occupants d'origine.

«Intra-muros», la ville médiévale

Encerclé par l'enceinte habitée, le parcellaire de la ville médiévale s'organise de façon concentrique autours de l'église et du château démoli, des ruelles circulaires ou perpendiculaires desservant l'ensemble. Les constructions s'étagent le long des lignes de pente, composant l'image forte d'un centre ancien dense, parcouru par des ruelles et des placettes publiques. Des impasses, souvent précédées de soustets, permettent de desservir les coeur d'îlots, leur conférant un statut semi-privé. Les démolitions de la première moitié du XXe siècle ont créé quelques jardins et des cours dissimulés par de hauts murs.

Les maisons s'élèvent sur trois à quatre niveaux (R+2 avec parfois des combles). Elles comportent encore souvent des décors médiévaux. Les restaurations récentes des façades privilégient un enduit à «pierre-vue» permettant de lire les remaniements d'époque des maisons historiques. Les maisons fortement remaniées sont enduites.

Les extensions urbaines du XIXème siècle

A partir de la Révolution, la création de fenêtres et portes d'accès modifie fortement le visage des remparts et les faubourgs se développent autour des voies radiales et d'une voie circulaire remplaçant les fossés autour des remparts. Au sud du centre ancien, les faubourgs forment un grand front bâti idéalement exposé. Il délimite les principaux espaces publics actuels, fermés au nord par le bâtiment de la Mairie. Le parcellaire des faubourgs s'organise en lanière. Les maisons de ville s'implantent majoritairement à l'alignement des voies, parfois en retrait, lorsqu'un jardin en façade permet de valoriser l'exposition sud. Les anciens moulinages du bourg ne se distinguent pas systématiquement de l'habitat, à l'exception d'un bâtiment non restauré le long de la Rialhe.

L'ordonnancement des façades est caractéristique du XIXeme, formées d'ouvertures en travées régulières, sur deux à trois niveaux. Les ouvertures des combles sont nettement plus petites et carrées. Un portail de grange ou la devanture d'un commerce vient parfois rompre la symétrie des façades. Les encadrement des portes d'entrée en pierre de taille, parfois surmontées d'un balcon, comportent de riches décors classiques.

(Voir photographies page 46 : les paysages urbains du centre ancien)

Les extensions successives au-delà des remparts, repoussés au fur et à mesure, marquent la forme urbaine du centre :

- Les voies en boucles ou les différences de niveaux signalent les anciens remparts

- Les ruelles perpendiculaires à ces voies indiquent les anciennes portes et les tours démolies de la ville.

Contenu dans la muraille habitée, le bâti s'organise de manière concentrique et forme un front continu à l'alignement des places et des ruelles étroites.

Les faubourgs opposent un front bâti le long des rues à des façades arrières ouvrant souvent sur de grands jardins dissimulés à la vue.

Source : reprise de l'étude paysagère réalisée par Pénélope Haas paysagiste dplg urbaniste, 2017

Source : reprise de l'étude paysagère réalisée par Pénélope Haas paysagiste dplg urbaniste, 2017

L'importance des murs dans la structure urbaine des faubourgs

A mesure que l'on s'écarte du centre, les maison de maître et les anciennes fermes remplacent les maisons de ville, s'implantant parfois perpendiculaires aux voies. Des murs de pierre sèche ou maçonnés, de hauteurs variables délimitent le parcellaire et accompagnent les voies sur le quartier des Auzières, le chemin des Tallabardes, le chemin des Aumailles, en direction du Paradis ou le long des principaux accès au village. Ces murs continus caractérisent le paysage de la seconde couronne des faubourgs. Ils minimisent l'impact visuel des constructions récentes qui ne s'insèrent pas à l'alignement des voies.

(Voir photographies page 46 : les paysages urbains du centre ancien)

La trame formée de l'alignement des façades et des murs donne sa tonalité aux faubourgs

Des points de vigilance concernant les quartiers anciens

Le centre ancien possède une grande richesse patrimoniale qui n'a pas toujours été reconnue. Elle souffre donc, en particulier dans la ville médiévale, de remaniement contemporains inadaptés. On relève en particulier :

- Des façades historiques très remaniées et abîmées ;
- Une problématique liée à l'isolation du bâti ancien et l'implantation des énergies renouvelables :
  - L'ajout de pompes à chaleur en façade impacte le paysage des ruelles médiévales ;
  - L'isolation réalisée en sous face des soustets n'est pas adaptée.

L'étroitesse des ruelles et les particularités du bâti médiéval, parfois mal exposé ou difficile à réaménager influence aussi l'occupation du centre, certaines maisons sont laissées à l'état de ruines.

ENJEUX

Préserver la morphologie urbaine et les caractéristiques architecturales du centre ancien en portant une attention aux éléments suivants :

- épannelage
- détails de façade historiques
- murs de pierre constituant les limites des jardins et des cours
- implantation des dispositifs d'énergies renouvelables
- caractéristiques des façades et des matériaux adaptés à la rénovation
- possibilités de modification et d'intervention sur le bâti patrimonial.

LES PAYSAGES URBAINS DU CENTRE ANCIEN :

La ville médiévale :

Des placettes d'échelle villageoise héritées de l'organisation médiévale

Des ruelles étroites non adaptées à la circulation automobile

Les soustets et les façades anciennes comportant des détails ornementaux de l'époque médiévale s'associent à des façades remaniées, recouvertes d'enduits colorés.

Les extensions urbaines du XIXe siècle :

Les front bâti continus et l'ordonnancement classique et symétrique des ouvertures caractérisent le paysage urbain des faubourgs où les façades remaniées au XIXème siècle ; les espaces publics majeurs du bourg, plantés de Platanes majestueux, sont constitués à cette époque :

Les maisons alignées du faubourg sud délimitent les places du 11 novembre et de la Résistance

Les façades extérieures des maisons de l'enceinte sont très remaniées, pour la plupart représentatives du XIXe siècle

Place Nord : les murs des jardins d'entrée, surmontés de grilles, créent une limite animée sur la rue. La hauteur continue des façades caractérise certains ensemble bâtis

En seconde couronne des faubourgs, prolongeant les façades des maisons de maître ou des fermes, les murs de hauteurs variées bordent et qualifient les voies et les venelles piétonnes :

Route de Valréas et chemin du Paradis

Route de Nyons

Venelle piétonne, chemins des Tallabardes et de la Merluche

Source : reprise de l'étude paysagère réalisée par Pénélope Haas paysagiste dplg urbaniste, 2017

III.2.3 Les paysages des extensions urbaines récentes

L'urbanisation récente est constituée d'habitations individuelles entourées de leurs jardins privés, formant des quartiers presque exclusivement résidentiels. Elle comprend, pour mémoire :

- Un développement linéaire des entrées de ville, surtout route de Grignan ;
- Des poches d'habitat diffus (nord des Auzières, les Chirouzes, les Combes) ;
- Des quartiers en lotissements à l'ouest du village (La Chênaie, Les Bories, Les Buis, Péreyrol, la Talabarde, Matigné), avec une densité variable.

La perception de ces quartiers constitués au XXe siècle repose peu sur les caractéristiques de l'architecture, composée de maisons individuelles de plein pied, avec parfois un étage partiel. Le paysage de ces quartiers diffère donc essentiellement en fonction des limites des jardins (murs, haies, grillages...), de l'organisation viaire et parcellaire des quartiers, de la présence de boisements ou de structures rurales préexistants.

La route de Grignan

L'urbanisation linéaire marque en particulier l'entrée de ville par la route de Grignan sur une distance de presque 1 km, ainsi constituée :

- Au nord, des habitations individuelles, souvent éloignées de la route, alternant avec des jardins et des entrées de lotissement, parfois peu identifiées ; l'urbanisation s'est aussi développée en profondeur par des impasses desservant 3 à 4 habitations au plus.
- Au sud, un bâti mixte où alternent quelques maisons individuelles, peu visibles, avec des bâtiments d'activité et les collectifs.

Le paysage urbain est ici caractérisé par l'hétérogénéité des limites et des hauteurs des différents bâtiments, se succédant le long d'une voie ayant conservé son gabarit et son statut routier. Cependant, la présence des jardins, plantés de grands arbres (conifères remarquables, mûriers têtards,...) et d'un végétation parfois locale (Amandiers accompagnés de haies de romarins), minimise la disparité du bâti en animant le parcours, et donne un caractère particulier à cette entrée de ville.

ENJEUX

Une réflexion d'ensemble doit être menée sur la qualification et l'unité de cette axe d'entrée de ville pour :

- Encadrer l'évolution du bâti ;
- Préserver les arbres remarquables des jardins ;
- Prendre les mesure nécessaires dès aujourd'hui pour assurer le gabarit nécessaire à son évolution en avenue à moyen ou long terme, support de liaisons vertes cycles et piétonnes.

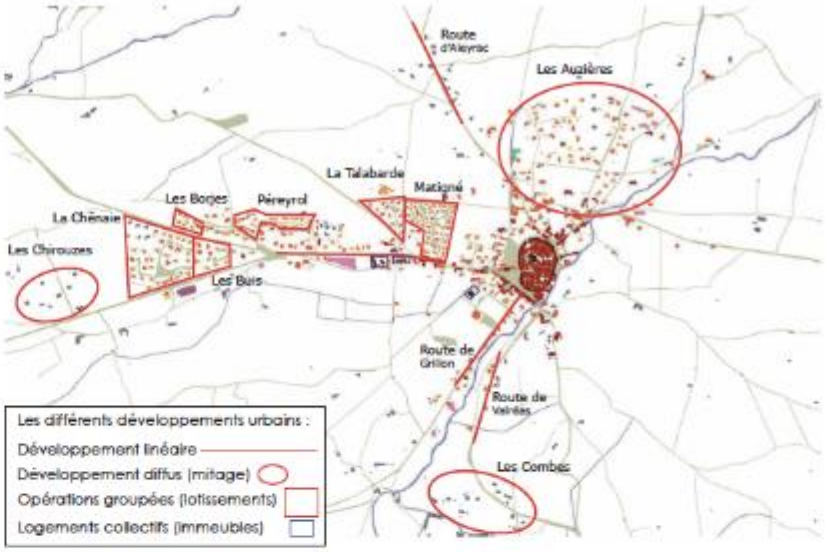

L'urbanisation développée en linéaire le long de la route de Grignan alterne avec des jardins plantés de grands arbres. Cette présence végétale diminue la perception d'un bâti très hétérogène et valorise, depuis l'entrée de ville, la perception du village ancien dominé par l'église.

Source : reprise de l'étude paysagère réalisée par Pénélope Haas paysagiste dplg urbaniste, 2017

Le quartier des Auzières

Le quartier des Auzières s'est bâti sur le maillage ancien composé au XIXe siècle par les fermes et la trame viaire bordée de murs de pierre sèche desservant les parcelles agricoles. Cette ossature agricole donne au quartier une ambiance rurale, renforcée par la présence de nombreuses parcelles cultivées ou boisées, et des emprises foncières importantes.

La densification du quartier résulte des initiatives privées. Les constructions neuves s'implantent sans plan d'ensemble, le long des voies ou en arrière d'habitations anciennes, induisant un manque de repères et également la création de nombreuses impasses et chemins privés.

Ce développement anarchique se répercute de manière insidieuse et invisible sur les réseaux d'alimentation en eau et en électricité, les terrains étant divisés et construits sans que leurs emplacements soient toujours déterminés. Cette situation est préjudiciable à terme pour la commune.

ENJEUX

- Assurer le développement du quartier en retrouvant une lisibilité d'ensemble :
  - Instaurer de la perméabilité dans le tissu urbain et résorber le problème des réseaux lié au développement anarchique de l'urbanisation sur une longue période ;
  - Pérenniser les atouts paysagers du quartier et son patrimoine rural ;
  - Valoriser les modes de déplacement doux.
- Accompagner les propriétaires dans la gestion et la restauration des patrimoines bâtis et paysagers du quartier par un cahier de prescription architecturale, urbaines et paysagères.

Les quartiers diffus éloignés du village : les Chirouzes, route d'Aleyrac et les Combes

Les Chirouzes et l'habitat dispersé le long de la route d'Aleyrac appartiennent à l'entité paysagère «Garrigue de chênes verts». Ils s'implantent sur l'ancien parcellaire délimité par des ensembles remarquables de clapas, qu'ils ont en partie contribué à conserver. Ce patrimoine est toutefois traité de manière disparate et parfois détérioré par l'ajout de clôtures grillagées, de béton, ou d'éléments composites modernes (éclairage, compteurs, portails...).

L'habitat dispersé du quartier des Combes, implanté sur les reliefs de safre au sud du village est marqué par le caractère privé de sa desserte, affirmée par la signalétique «chemin privé» et des boites aux lettres regroupées au bord de la route.

ENJEUX

- Protéger les ensembles de murs et des clapas par le biais du règlement écrit ;
- Accompagner les propriétaires dans la gestion et la restauration de ces patrimoines par un cahier de prescription architecturale, urbaines et paysagères.

L'absence de plan urbain d'ensemble sur le quartier des Auzières a engendré différents dysfonctionnements, comme une consommation foncière très importante et un développement anarchique des réseaux. Les accès aux habitations sont peu lisibles, le visiteur extérieur manque de repères.

Les quartiers éloignés du bourg, bien que situés dans un environnement naturel et patrimonial privilégié, présentent un caractère privé affirmé à travers des clôtures défensives, des portails ou des voies privatives.

Source : reprise de l'étude paysagère réalisée par Pénélope Haas paysagiste dplg urbaniste, 2017

Les quartiers en lotissement

A l'exception des lotissements récents, où la végétation des jardins est peu développée, le bâti participe très peu à l'animation de la rue. Ce sont donc essentiellement les voies et limites des jardins qui constituent le paysage urbain des quartiers résidentiels.

Les rues présentent un caractère routier, affirmé par des voiries sur-dimensionnées auxquelles s'ajoutent des luminaires de type routier. Les sols des voiries et trottoirs sont identiques, constitués d'enrobé ou de bi-couche. Les bordures, lorsqu'elles sont présentes, sont en béton.
Les limites des jardins sont matérialisées par des murs maçonnés en parpaings, enduits ou fréquemment apparents, ou de «murs végétaux» (haies persistantes taillées d'un hauteur supérieure à 2 mètres), accompagnés ou non de grillages.

Ce traitement de la voirie et des limites qualifient fortement les rues et les espaces publics, avec des matériaux généralement pauvres et des végétaux peu diversifiés, induisant une grande monotonie. Les jardins sont rarement perceptibles, les limites étant conçues comme des barrières visuelles. Les quartiers construits dans la garrigue se distinguent pourtant des lotissements des coteaux par la présence très forte du chêne vert. Les lotissements des coteaux présentent une végétation typique des quartiers résidentiels, peu liée au paysages Taulignanais. Par endroits, des murs de pierre sèche, préservés ou rebâtis, ancrent d'avantage les quartiers dans le contexte géologique et historique de la commune.

ENJEUX

- Faire participer le bâti et les jardins à la rue
- Dans les quartiers peu denses, traiterles limites comme une composante essentielle du paysage urbain
- Traitement des voiries pour qualifier l'espace public à long terme
- Les jardins et leurs limites jouent un rôle prépondérant dans le paysage et la biodiversité urbaine :

  - La végétation caractéristique de la garrigue constitue une base avantageuse, adaptée à la sécheresse et en continuité avec l'environnement naturel.

  - Les murs de pierre sèche, les talus et les haies issues du parcellaire rural sont à conserver et valoriser dans les plans des quartiers ;
- Les pierres dégagées par les travaux de construction et de viabilisation peuvent être valorisées dans l'aménagement (mobilier urbains, murs de limite, décors de sols,...).

Les traits majeurs du paysage des lotissements sont déterminés par le traitement des voies, de type routier, et les limites parcellaires composées des haies, murs et clôtures.

La végétation des lotissements de la garrigue est dominés par le chêne vert, préservé en haies ou dans les jardins, qui créé le lien avec le paysage environnant.

A l'exception de quelques cyprès de Provence (ou d'Italie), les lotissements du coteau, bâtis sur un parcellaire d'origine agricole, sont marqués par une végétation davantage exogène.

Source : reprise de l'étude paysagère réalisée par Pénélope Haas paysagiste dplg urbaniste, 2017

III.2.4 Des bâtiments «anachroniques» dans leur contexte

Rompant avec le tissu plutôt homogène des quartiers résidentiels et des faubourgs, quelques bâtiments viennent s'insérer selon des logiques propres :

- Des maisons individuelles édifiées en dent-creuse dans le tissu du faubourg.
- L'habitat collectif, peu développé sur la commune (trois immeubles et la gendarmerie).
- Les bâtiments d'activité, en entrées de ville ou dispersés aux Auzières (artisans).

Les constructions récentes dans le tissu des faubourgs

Cette urbanisation en dent-creuse à proximité immédiate du centre ancien accueille la plupart du temps de l'habitat individuel de faible hauteur. Celle-ci est de ce fait peu perceptible dans le paysage urbain des faubourgs, mais contribue à figer l'évolution du centre en fermant les possibilités de maillage piéton ou viaire.

ENJEUX

Les parcelles disponibles à proximité du centre représentent une réserve foncière précieuse :

- La proximité du centre-ville et des commerces doit inciter au développement d'autres formes urbaines, comme de l'habitat intermédiaire ou semi-collectif, voire de l'habitat collectif, proposant une offre de logements adaptés aux jeunes et aux personnes âgées.
- Des emprise réservées sur des parcelles stratégiques pourraient permettre de retrouver, dans l'avenir, la perméabilité vers les quartiers proches.

Les logements collectifs

L'habitat collectif est peu développé sur la commune. Les bâtiments collectifs sont les seuls dont la hauteur approche celle du bâti ancien. Bien que de construction récente, leur gabarit ne dépare pas forcément vis-à-vis du centre ancien, mais plutôt vis-à-vis de l'habitat individuel souvent bas qui les entourent. Leur architecture, caractéristiques de leurs époques de construction respectives, ne dialogue pas avec l'organisation historique du village. Les liens avec les espaces publics environnants n'ont pas été pensés.

ENJEUX

- Les futurs projets d'habitats collectifs doivent participer à la structure de nouveaux espaces urbains (places, alignement sur rue...) et entrer en dialogue avec l'architecture ancienne sans pour autant l'imiter (gabarit, orientations, coloration et matériaux...).

Les parcelles non bâties proches du centre historique doivent faire l'objet de règles de construction particulières pour éviter le développer d'un habitat individuel dans un contexte qui pourrait accueillir des logements collectifs ou intermédiaires.

La gendarmerie et les logements sociaux, le long de la route de Grignan, ont des logiques d'implantation propres qui ne structure pas l'espace public.

Implantée le long du chemin des Aumailles, le volume qui reçoit la maison de santé et plusieurs logements participe à la structuration de l'espace public.

Source : reprise de l'étude paysagère réalisée par Pénélope Haas paysagiste dplg urbaniste, 2017

Les bâtiments d'activité

L'implantation des bâtiments d'activité sur la commune de Taulignan a répondu a des logiques viaires ou aux besoins de stockages liés à ces activités, en fonction des disponibilités foncières. Les entreprises se sont donc majoritairement implantées en entrée de ville : route de Grignan, celles-ci s'éloignant progressivement avec la croissance urbaine, et sur la route de Nyons. Ces bâtiments ou les terrains attenants servant de dépôts influent sur la perception du village et des entrées de ville.
Des artisans, historiquement présents sur la commune, sont également dispersés sur le quartier des Auzières.

ENJEUX

- Traitement des limites de terrains et des façades. (Voir paragraphe III.6 : «La perception du village dans le grand paysage et les entrées de ville.»
- Certains bâtiments d'activité, cernés par l'urbanisation, pourraient avoir besoin d'être re-localisés. Ces besoins doivent être évalués pour permettre que celle-ci s'effectue sur la commune.

Les bâtiments d'activité implantés en entrée de ville ne cultivent pas une image attractive...
Ils composent pourtant, en grande partie, la première image en arrivant sur le village.

Source : reprise de l'étude paysagère réalisée par Pénélope Haas paysagiste dplg urbaniste, 2017

III.3 LES ESPACES PUBLICS

III.3.1 Le centre-bourg

La place de la voirie dans le centre-bourg

Comme dans toute ville historique, les emprises viaires limitées, héritées de l'époque médiévale dans les tissus urbains de la ville intra-muros, et celles du XIXe, dans le tissu des faubourgs et autour de l'enceinte, ne sont pas adaptées aux flux routiers actuels, et aux besoins en stationnement résidentiel. On peut noter les dysfonctionnement suivants, impactant à la fois la qualité de vie résidentielle, le développement commercial et les parcours piétons :

- La voie circulaire entourant les remparts sépare les façades commerçantes des places principales de la ville, contenant notamment les terrasses des café et restaurants dans des espaces limités ;
- Les axes de circulation structurants (routes de Grignan, Valréas et Nyons), gênent les accès aux habitations des faubourgs et des entrées de ville.
- La place Nord et la place de la Résistance sont des carrefours de voies où le piéton négocie ses parcours. Les habitations riveraines tout comme les commerces souffrent d'une absence de seuils et de trottoirs confortables. La problématique du stationnement s'associe ici à celle des fluxs de circulation des entrées de ville. Paradoxalement, l'insécurité ressentie par le conducteur en l'absence de marquage et de panneaux de signalisation donne finalement une place au piéton, qui traverse ces espaces avec une relative liberté. On observe donc ici un usage de l'espace qui peut être rapproché de celui d'une zone de rencontre, mais sans la qualité attendue d'un espace public.

Ce contat est à nuancer suite aux aménagements récents : rue des Petits Remparts, place de la Résistance.

Les façades dégradées et les logements vacants, ou un taux de roulement important des fonds commerciaux sont à mettre en relation avec le traitement routier des voies et des pieds de façades et la prédominance du stationnement. Les réflexions sur les espaces publics ont identifié la fluidité des déplacements de tous les modes, ainsi que la cohabitation et le partage entre tous les usagers comme des enjeux de la qualité de vie en ville.

Les zones de circulation apaisées* sont des outils particulièrement adaptés pour résoudre les conflits d'usage et organiser le partage de l'espace public, en excluant l'affectation de l'espace aux différents usagers et en particulier à l'usage exclusif de la voiture.

** Zones de Circulation Apaisées :*
La rue n'est jamais uniquement vouée à la circulation : elle accueille d'innombrables usages, activités et fonctions, qui cohabitent plus ou moins aisément. Modérer la vitesse est un des outils les plus efficaces pour résoudre les conflits d'usage et favoriser la mixité entre les modes de déplacement, tout en assurant les conditions de sécurité indispensables. La zone 30 , la zone de rencontre et l'aire piétonne sont donc autant d'outils réglementaires pour organiser le partage de l'espace public. (Source : CEREMA)

L'emprise viaire de la route de Valréas s'étend jusqu'aux façades de la place de la Résistance, disponible à un usage exclusif et anarchique de la voirie pour la voiture.

L'emprise viaire de la route de Nyons offre un trottoirs de faible largeur. Le réseau d'eaux pluviale, en aérien, occupe l'autre rive.

Le caractère routier des voies entourant les remparts ne favorise pas les commerces et les terrasses des cafés et restaurants.
La sécurisation des cheminements piéton se fait au détriment de la place qu'on lui accorde réellement ; les tracés routiers au sol et les plantations décoratives consomment un espace qui pourrait être employé autrement.

Source : reprise de l'étude paysagère réalisée par Pénélope Haas paysagiste dplg urbaniste, 2017

Source : reprise de l'étude paysagère réalisée par Pénélope Haas paysagiste dplg urbaniste, 2017

La place de la voiture sur l'espace public

mise à jour par Urba2P - Mai 2021

De part la densité de la ville intra-muros et des faubourgs, le stationnement résidentiel consomme une grande part des espaces publics dans et hors les murs, en particulier les places :

- Le Pré Fabre, à l'arrière de la mairie, est un bel espace aujourd'hui aménagé pour organiser le stationnement et différents services associés à la mobilité (recharge véhicules électriques, arrêt de bus, arceaux vélos). Il accueille aussi le stationnement occasionnel des jours de marché et de foire, et l'essentiel du stationnement touristique.
- La place de la République, ouverte sur la Rialhe, n'est pas investie comme elle pourrait l'être. La rue des Petits Remparts et une rangée serrée de voitures l'isolent du flux piéton, canalisé sur le trottoir réalisé au pied de l'enceinte.
- Dans la ville intra-muros, le stationnement occupe les placettes et les rares élargissements des ruelles accessibles, négligeant le rôle fédérateur de ces espaces publics.

Le centre bourg de Taulignan présente ainsi une alternance entre des places et tronçons de rue aménagés autours des commerces et des places dévolues presque exclusivement au stationnement résidentiel.

Les places du centre médiéval ont perdu leur statut d'espaces publics ; elles sont privatisées par le stationnement des riverains.

ENJEUX

- Offrir un seuil confortable aux habitations riveraines des faubourgs et des rues passantes.
- Envisager le changement de statut des places et des voies au pourtour et dans le centre historique en réorganisant le stationnement, pour revaloriser les fonctions résidentielles et commerciales du village et offrir des espaces publics agréables et fédérateurs.

Le pré Fabre, avant les aménagements

Le pré Fabre, face aux remparts ouest, accueille désormais le stationnement résidentiel et occasionnel de manière qualitative. Les dimensions de ce très bel espace offrent de réelles possibilités pour un aménagement conciliant ces usages avec les qualités d'un espace public et la mise en valeur du patrimoine bâti entourant la place : la façade arrière de la mairie, les remparts, et les fermes et murs de pierre sèche du chemin de la Talabarde.

Au total le bourg de Taulignan cumule un nombre important de place de stationnement répartis sur plusieurs sites *(voir plan page suivante : répartition du stationnement en centre-ville)* :

- **453 places de stationnement VL**
- **15 places PMR**
- **6 places « minute »**
- **16 appuie-vélos + 1 place moto**
- **2 bornes électriques**

dont 418 place VL dans un rayon de 250 m autour de la mairie

Le stationnement coupe la place de la République de la rue des petits remparts, ne lui permettant pas d'être investie pour d'autres usages.

Des atouts à valoriser

De l'arbre aux jardins en pots, les plantes compagnes de la ville méditerranéenne

L'ombre à une importance capitale en climat méditerranéen. Elle influence en effet :

- Les parcours
- Le choix des lieux de pose
- Le choix, lorsqu'il est possible, du stationnement

Les platanes, plantés au XIXe et début du XXe siècle, caractérisent le tour de ville et les places du centre. Ces arbres remarquables, centenaires, font le confort et l'agrément des places publiques de la ville ancienne.

Les places et les rues issues du développement contemporain de la ville sont dépourvues de plantations d'alignement, ce qui réduit leurs qualités d'usage.

Dans la ville médiévale dense, les arbres sont rares. La tradition provençale a développé un autre langage. Les rues du centre ancien sont conçues comme un prolongement de la maison, par les plantations réalisées le long des façades ou les bancs qui permettent de prendre le soleil ou d'apprécier les soirées estivales. Quelque peu limitée par la circulation des voitures dans les rues trop étroites, cette tradition persiste et n'est pas neutre :

- Les jardins de pots et les plantes grimpantes compensent la minéralité de la ville médiévale et agrémentent les parcours urbains ;
- Les jardins privatifs et plantations privées sur l'espace public améliorent le lien social entre les habitants ;
- Le sentiment de confiance ressentie en arpentant des rues habitées est renforcé.

Cette tradition s'étend par endroits hors les murs. C'est une tendance à valoriser, elle réduit la vitesse des conducteurs par le fait que l'espace est perçu comme habité.

Le centre historique est aussi caractérisé par ses ruelles en impasses, souvent précédées d'un soustet, permettant de desservir les cœurs d'îlot. Ce type de voie est nommé CLOS ou CLOSE en Angleterre, pour le distinguer des impasses et affirmer son statut «semi-privé». Effectivement, contrairement aux impasses des quartiers résidentiels, elles sont appropriées. Sous la forme de cours jardinées, elles participent pleinement à l'ambiance agréable du centre-bourg et compensent l'absence de jardin pour les habitations riveraines.

(Illustrations page suivante)

Arbres remarquables

Closes

Closes précédées de soustets

Venelles piétonnes

Ruelles appropriées

Source : reprise de l'étude paysagère réalisée par Pénélope Haas paysagiste dplg urbaniste, 2017

DE L'ARBRE AUX JARDINS EN POTS, LES PLANTES COMPAGNES DE LA VILLE MÉDITERRANÉENNE :

L'ombre des plantations urbaines organise la vie estivale : stationnement, jeux, terrasses ombragée des cafés et restaurants, pause et discussions sous les platanes à proximité de la fontaine...

L'appropriation des ruelles est une tradition et une qualité majeure du centre ancien ;
La vie développée dans la rue renforce le lien social. Elle contribue aussi à l'agrément des parcours piétons et au sentiment de sécurité ressenti en parcourant la ville médiévale.

Les closes, précédées de soustets, offrent à la vue du passant des cours semi-privées, particulièrement appropriées et jardinées par les habitants.

Source : reprise de l'étude paysagère réalisée par Pénélope Haas paysagiste dplg urbaniste, 2017

La Place du 11 novembre, un exemple dont on peut s'inspirer

La place du 11 novembre est aujourd'hui un espace public fédérateur du centre bourg. Il est attractif par la qualité de son aménagement, sobre et souple, qui met en valeur l'architecture. Cette réussite tient à plusieurs éléments.

Elle offre avant tout une véritable souplesse d'usage :

- Ses espaces ne sont pas déterminés pour des usages particuliers ;
- Le mobilier urbain et les aménagements réglant les différences de niveau sont appropriables pour divers usages et en toutes occasions. Leurs formes ne déterminent pas leurs fonctions :
  - Les bancs de pierre, d'une volumétrie simple peuvent être escaladés pour jouer ou mieux profiter d'un spectacle,
  - Les murets font office de bancs -surtout lorsqu'ils offrent l'ombre-,
  - Les plots et les barrières destinés à arrêter les voitures servent aussi d'assises...

Le caractère routier est évacué, même si le sol principal est réalisé en bi-couche :

- L'espace plus particulièrement dédié au stationnement est distinct du niveau de la rue par une bordure de trottoir franchissable, le plaçant sur un même plan que l'espace piéton de la place ;
- À l'exception d'une circulation signalant l'accès à la mairie, le matériau de sol est continu, du stationnement à la place, reliant visuellement les deux ;
- Les bordures entourant les arbre n'ont pas un caractère routier ; elles s'en distinguent par la noblesse du matériau (pierre plutôt que béton), leur largeur et leur hauteur.

Sur l'espace dévolu au stationnement, ces détails cumulés amènent le conducteur à renforcer son attention et à adopter une conduite prudente donnant la priorité au piéton.

Enfin, les matériaux sont sobres, choisis dans des couleurs qui se marient aux façades du bâtiment de la Mairie.

Il faudrait souvent peu de choses pour que d'autres espaces du bourg prennent cette dimension, où le partage organisé de l'espace et la souplesse d'usage confortent le piéton tout en révélant les qualités du lieu : une assise ou un muret de pierre bien positionné et l'ombre généreuse d'un arbre peuvent transformer une voirie en place, des plots de pierre permettre de s'asseoir sur un parcours un peu long, une distinction de matériaux au sol signaler un espace piéton...

Source : reprise de l'étude paysagère réalisée par Pénélope Haas paysagiste dplg urbaniste, 2017

III.3.2 Les quartiers résidentiels

Une organisation viaire associée à l'histoire urbaine

A l'exception des quartiers en lotissement de Matigné et de la Tallabarde, reliés au quartier des Auzières par le chemin rural du Haut-Matignier, le maillage viaire de ces quartiers n'est pas structuré, et les parcours vers le centre et entre les quartiers composent avec :

- Les voies départementales de Grignan et Salles-sous-Bois, ou de Valréas, très routières ;
- Les anciennes routes d'Aleyrac et de Grillon au gabarit hérité des anciennes voies rurales ;
- Un fonctionnement en impasse isolant certains quartiers proches entre eux.

Sur le quartier des Auzières, les chemins hérités des anciennes voies ont conservé très souvent leur gabarit étroit, davantage propice à la circulation en sens unique ou à des modes de déplacement doux. On y note un partage assez naturel de la voirie. Les îlots encadrés par ces voies sont de grandes dimensions, desservis par des voies privées en impasse. Le stationnement résidentiel se fait sur les parcelles privées.

Les voiries des quartiers en lotissement sont à l'inverse sur-dimensionnées, avec une absence de trottoirs pour les plus anciens. Les places et raquettes de retournement sont aménagées à destination des véhicules. Elles consomment un espace conséquent pour cet usage restreint.

En outre, la connexion des quartiers résidentiels avec la trame des chemins ruraux, support de promenade, est plutôt bonne et conforte l'attrait résidentiel de Taulignan. Ce réseau est au final le seul qui connecte certains quartiers entre eux, à travers champs et bois.

ENJEUX

- Boucler les voies et permettre les liaisons piétonnes entre quartiers et vers le centre ;
- Créer de nouvelles voies structurantes lors d'opération d'aménagement, en particulier sur le quartier des Auzières où la densité est faible et le réseau viaire historique inadapté ;
- Favoriser le parcours piéton en réduisant les mailles des îlots et en développant les liaisons transversales. Cet objectif n'est pas toujours aisé dans les tissus résidentiels existants, il doit être réaffirmé pour chaque nouvelle opération urbaine ; des emplacements réservés peuvent, dans certains cas, désenclaver les quartiers ou faciliter les accès piétons au centre ;
- Préserver et valoriser la trame des chemins ruraux, support de liaisons entre quartiers et vers la campagne.

Les emprise viaire sur-dimentionnées du lotissement de Matigné pourraient sans problème accueillir des plantations d'alignement , associées aux parcours piétons, et des espaces conviviaux autour d'un banc ombragé.

Les voies historiques sons souvent trop étroites pour concilier tous les usages avec un fonctionnement en double-sens.

La route de Grignan, qui relie les quartiers ouest au centre, conserve un statut routier jusqu'aux faubourgs historiques. Son évolution en avenue plantée valoriserait à la fois l'entrée de ville et les parcelles riveraines en favorisant les modes de déplacement doux.

Source : reprise de l'étude paysagère réalisée par Pénélope Haas paysagiste dplg urbaniste, 2017

Source : reprise de l'étude paysagère réalisée par Pénélope Haas paysagiste dplg urbaniste, 2017

Une absence de dimension collective qui se traduit dans l'aménagement des espaces

Dans les quartiers résidentiels, la dimension conviviale et collective que l'on pourrait attendre des espaces publics de proximité est absente. Les espaces verts et les places n'ont pas été pensés comme des lieux de rencontre ou de jeu, ils sont organisés par et pour un fonctionnement presque exclusivement routier. De ce fait, ils ne sont pas investis.

Les plantations sont rares et souvent inappropriées. Lorsqu'elles sont présentes, elles ont rarement les conditions nécessaires à leur bon développement. Elles ne sont pas structurantes, à l'inverse des plantations urbaines traditionnelles du centre-bourg.

Ces éléments créent des espaces publics pauvres, mais surtout, qui ne favorisent pas le lien social ou les déplacements piétons. Ils constituent pourtant les lieux quotidiens de la majorité des Taulignanais.

ENJEUX

- Réintroduire dans les quartiers résidentiels une dimension collective par le biais d'espaces publics qualitatifs susceptibles d'accueillir d'autres usages que le déplacement et le stationnement automobile.

Les impasses et les voies privées imposent un regroupement des boites aux lettres en bord de voirie et à distance des habitations, impliquant également une collecte du courrier en voiture. Cet exemple illustre comment les liens sociaux entre voisins se réduisent peu à peu à travers l'adaptation des espaces résidentiels à la motorisation.

L'aménagement des quartiers en lotissement traduit le peu d'attention accordé à l'espace public comme espace de partage et de rencontre :

Un espace vert qui occupe un vide et restera vide : son unique banc, au soleil bien qu'orienté au nord, offre une vue imprenable sur le stationnement. L'emplacement du mat d'éclairage au milieu d'une pelouse laisse songeur. L'organisation du stationnement réduit encore le peu d'espace accordé au piéton.

Les plantations sont rares et souvent inappropriées, comme ici des chênes verts plantés à quelques mètres des façades sud des maisons, accompagnés d'arbustes et de vivaces dépérissant. Le piéton chemine en plein soleil sur le trottoir opposé... Dans la ville historique, les plantations structurent l'espace publics, agrémentent les places et les parcours.

Une raquette de retournement subsiste alors que la voirie a depuis été poursuivie, consommant un espace substantiel que le piéton doit traverser. La voirie contribue aussi à augmenter le volume des eaux pluviales et le ruissellement. Ces délaissés de voirie doivent faire l'objet d'un réaménagement dans le cadre des extensions viaires des nouveaux quartiers.

ESPACES URBAINS > CE QU'IL FAUT RETENIR ...

LES ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT URBAIN

Dynamiques et freins

- Centre d'échanges marchands importants, Taulignan est au centre d'un **réseau viaire en étoile**. Les voies historiques forment un réseau dense.
- Un **développement urbain linéaire** à l'ouest du bourg (formes urbaines en diffus sous forme de lotissement avec des emprises foncières importantes), le long de route de Grignan, établi sur des terres de moindre richesse agronomique; ce développement linéaire et diffus rend difficile la pratique des modes doux (parcours long..).
- **Des densités contrastées** entre le bourg historique et les quartiers résidentiels plus récents.

Enjeux

- Faire évoluer le réseau viaire pour l'adapter au contexte urbain; les voies historiques et les chemins ruraux sont des **supports intéressants pour le développement de circuits pédestres et cyclist**es,
- Maîtriser la forme urbaine du bourg et limiter l'étalement urbain ; **recentrer l'urbanisation autour du bourg** et encourager ainsi les déplacements piétons et cycle ; réduire les emprises foncières,
- Enjeux climatiques et nécessité d'économiser l'espace.

LES ENJEUX DES PAYSAGES URBAINS ET LES TYPOLOGIES ASSOCIÉES AUX DIFFÉRENTS QUARTIERS

Dynamiques et freins

- **La trame verte des jardins** joue un rôle dans la biodiversité et représente un atout paysager important,
- Des hauteurs , des formes urbaines et une organisation du bâti distincte en fonction des époques (concentrique dans la ville moyenâgeuse et diffus et linéaire dans les quartiers résidentiels),
- **Importance des murs** dans la structure urbaine des faubourgs,
- Certains remaniements des quartiers anciens inadaptés,
- Quelques constructions récentes (notamment du logement collectif).

Enjeux

- Encadrer l'évolution du bâti,
- Préserver les **arbres remarquables et la trame verte** des jardins,
- Pérenniser les **atouts paysagers** des quartiers et le patrimoine rural,
- Traiter qualitativement les voiries
- Traiter les limites de certains bâtiments d'activités notamment en entrée de ville,
- Offrir des **espaces publics agréables et fédérateurs** (exemple de la place du 11 novembre),
- Boucler les voies et développer les liaisons piétonnes entre quartiers et vers le centre.

Fonctionnement et pôles de vie

Le fonctionnement de Taulignan se raisonne à plusieurs échelles

Aujourd'hui le **centre-ville** rassemble l'essentiel des fonctions nécessaires à la vie quotidienne des habitants de la commune : commerces et services, espaces et services publics.

Au **sud du centre-village**, quartier Saint-Pierre, entre le ch. des Aumailles et la route de Grillon, un ensemble d'équipements scolaires, sportifs et culturels, directement accessible par le chemin du Stade.

A l'**extérieur** du centre-village :

- Le parcours santé à l'extrémité Ouest de la ville (route de Salles-sous-Bois)
- La gendarmerie (carrefour route de Salles-sous-Bois et RD24) n'accueille plus le public ; elle héberge le peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie (Psig).

Bilan des équipements, services et espaces publics – Commerces et services

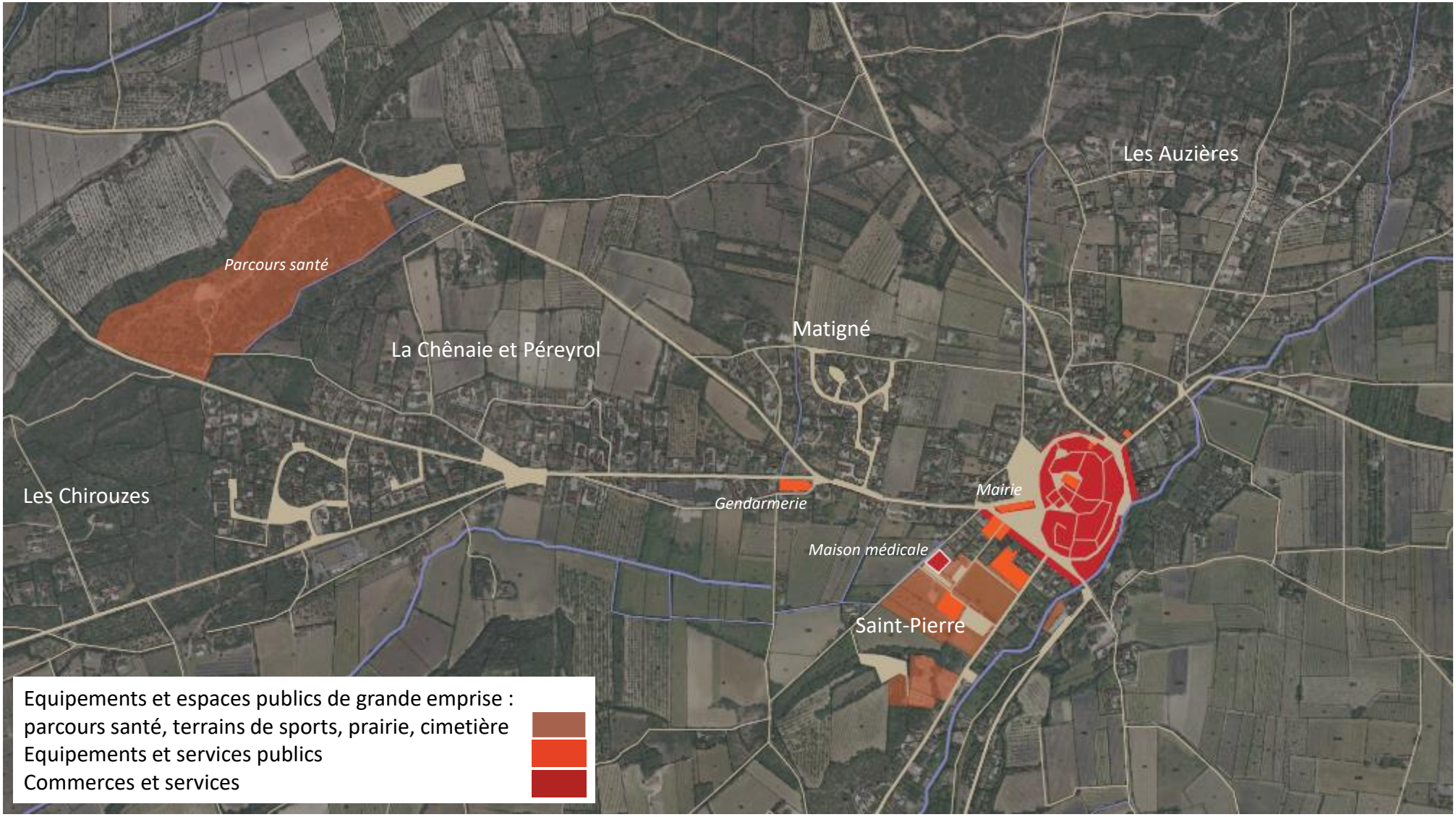

Inventaire des stationnements sur plusieurs sites

(places, stationnements sur rues, devant les équipements) :

- **453** places de stationnement VL
- **15** places PMR
- **6** places « minute »
- **16** appuie-vélos + **1** place moto
- **2** bornes électriques (recharge VL)

1 arrêt de car lignes régionales (lignes 71 et 36 Montélimar-Nyons).

La majorité de l'offre de stationnement public se situe dans le centre-bourg. En effet, 418 places VL sont disponibles dans un rayon de 250 m autour de la mairie.

90,8% des ménages sont équipés de voiture. Plus de la moitié ne dispose que d'un véhicule (49,1%), alors que les 41,7% autres en ont 2 ou plus. Sur les 804 ménages que compte la commune, les 2/3 disposent au moins d'un emplacement réservé au stationnement. 81,9% des actifs utilisent un véhicule motorisé pour se rendre au travail. (source : INSEE 2107)

Voiries : points de blocage

1. Montée du Paradis
2. Carrefour entre la RD24 et le chemin des carrières

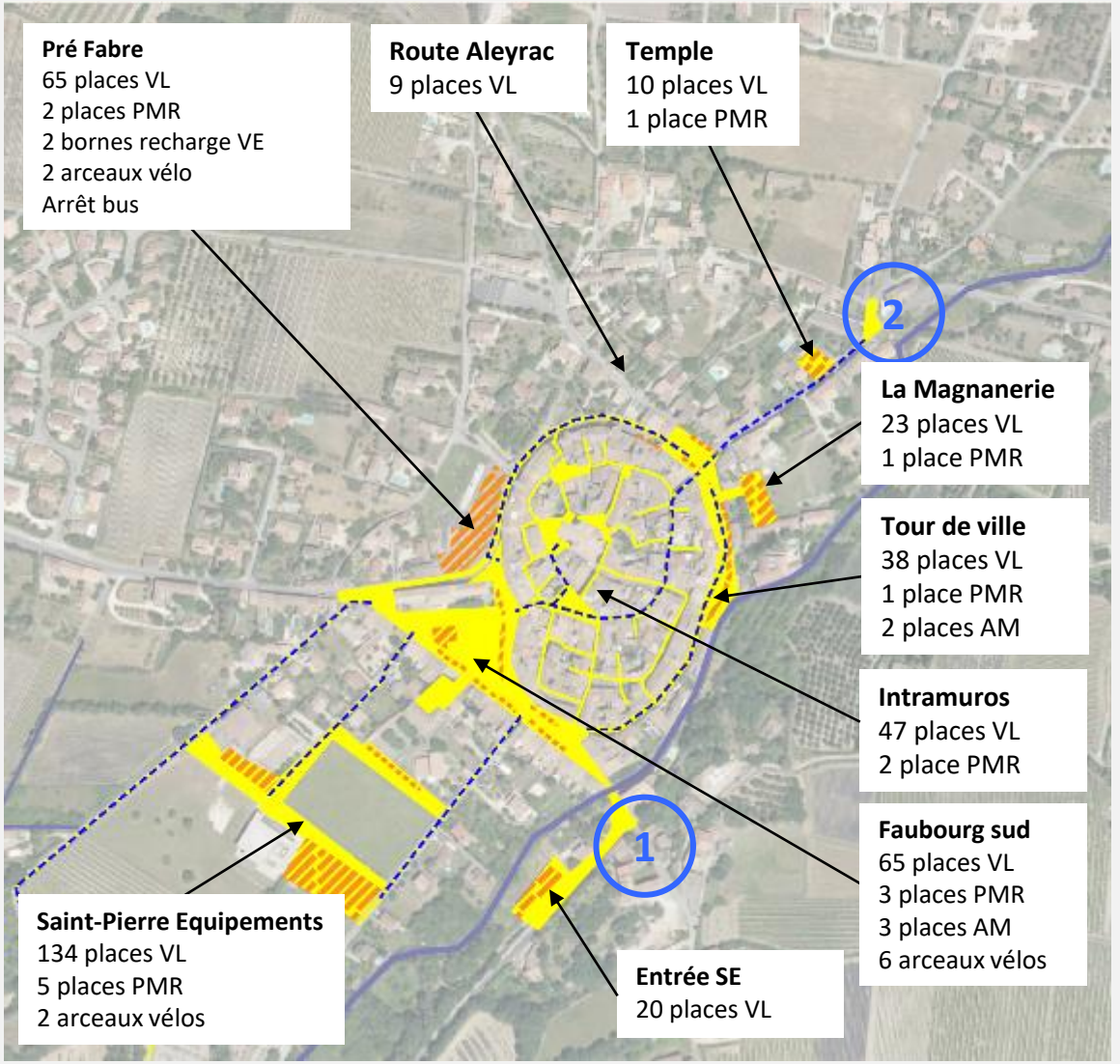

Fonctionnement et pôles de vie

Le centre-ville polarise la commune en rassemblant la majorité des commerces, services et équipements dans un périmètre restreint.

30 commerces et services environ répartis intramuros, tour de ville et faubourg sud (place du 11 novembre, av de la Résistance)

14 équipements au centre-ville autour de la place du 11 novembre et chemin des Aumailles

1 projet MARPA

entre la maison de santé et la salle des fêtes

Des espaces publics diversifiés à l'échelle du centre-ville : places, placettes, rues, prés, prairies.

Aménagements récents du tour de ville, place de la Résistance, place du 11 novembre, Pré Fabre (ancien lieu de transhumance).

Jardins le long de la Rialhe, des espaces frais et cultivés, à valoriser au contact immédiat du centre ancien dense.

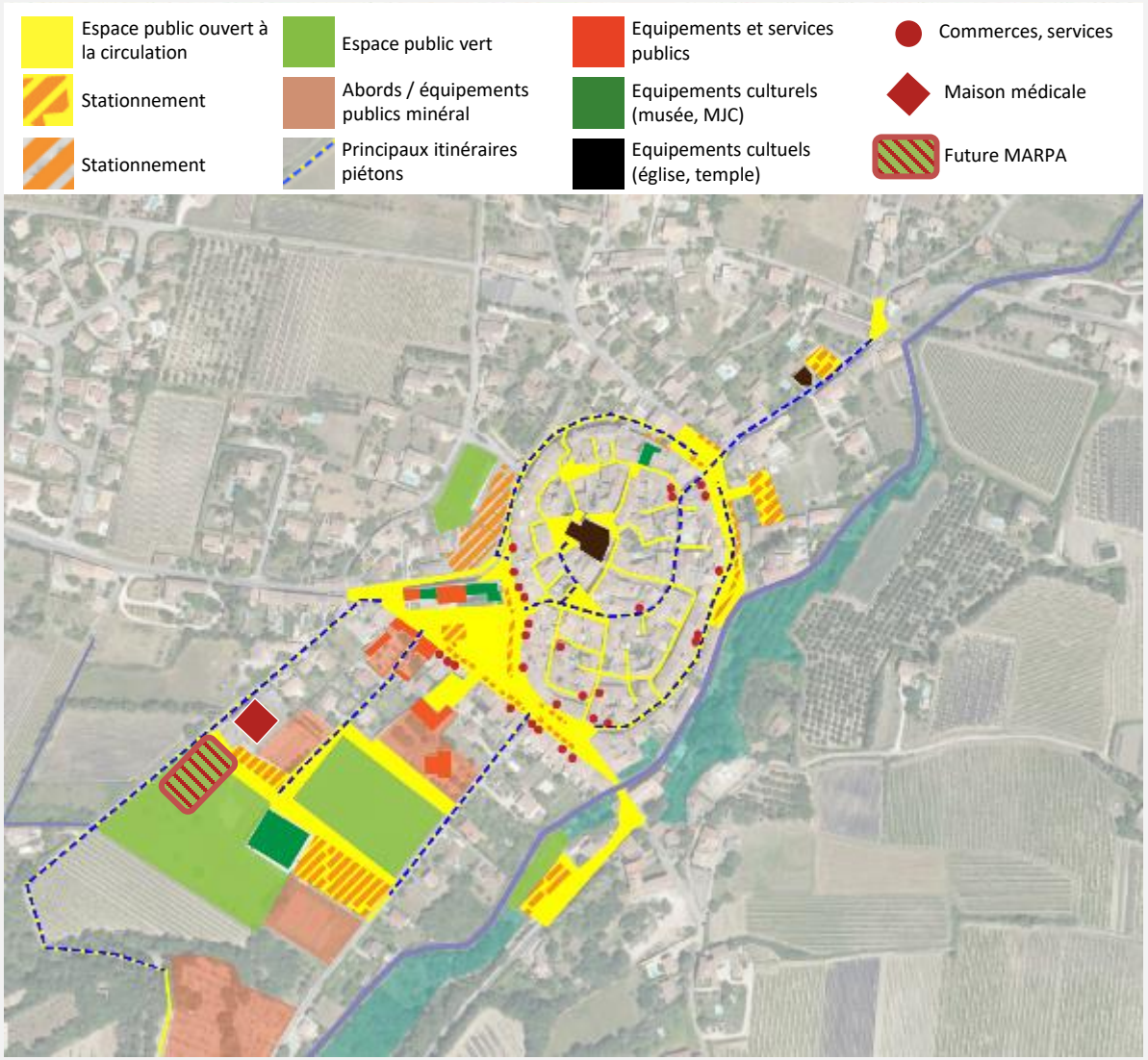

Bilan des équipements

	Capacités d'accueil
MAIRIE Salle des mariages 1 toilette publique	**23** **80**
GUICHET France Services – poste et MSAP	**7**
ECOLE MATERNELLE (1991)	**54**
ECOLE ELEMENTAIRE -BIBLIOTHEQUE	**93**
ATELIER MUSEE de la SOIE (2011)	**111**
MJC	**30**
MAISON MEDICALE (2014)	**46**
SALLE DES FETES (2013)	**578**
CLUB SAINT VINCENT	**30**
RELAIS ASS. MATERNELLES (2007)	**19**
SALLE D'ACTIVITES	**68**
SALLE D'EXPOSITIONS	**95**
LIEUX DE CULTE église, temple, chapelle	**290** (150, 80, 60)
CASERNE POMPIERS (1996)	

Enjeux et besoins de la collectivités

(a compléter avec la mairie)

Baisse récente des effectifs scolaires

2017-2018 : 135 et 2020-2021 : 117

Maternelle : 2 classes + 1 salle de motricité + 1 dortoir

Elémentaire : 4 classes + 1 cantine + 1 garderie + 1 bibliothèque ouverte au public

L'ensemble des équipements présents sur la commune permettent de répondre aux besoins des habitants, des entreprises et des associations. Ces équipements sont localisés en grande partie sur le centre-bourg, raccordés et accessibles entre eux à pied par différents itinéraires piétons.

Fonctionnement et pôles de vie

Les principaux pôles de vie du centre

mise à jour par Urba2P - Juin 2021

L'animation se développe autour des commerces et des équipements, formant 3 pôles principaux autour d'un coeur historique résidentiel.

Le pôle de vie principal :

Le pôle principal rassemble les places du sud, situées entre l'enceinte habitée et le faubourg sud. La place principale (place du 11 novembre) est dominée par le bâtiment de la Mairie et entourée des principaux équipements publics urbains (Poste, MJC, Musée de la Soie, salle des anciens). Elle a été aménagée pour accueillir le marché, complément de l'offre des commerces et services présents sur la commune, et d'autres événements ponctuels : foires, concerts et spectacles en plein air. Cet aménagement contemporain et souple fonctionne bien.
Le réaménagement récent de la place de la Résitance permet de réordonner le stationnement et la voirie et organiser les accès aux habitations de la façade nord et aux commerces de la façade sud.
La place du Pradou est une belle place ombragée, à l'écart des flux de circulation. Elle regroupe l'accès à l'école et la bibliothèque municipale, de part et d'autre de la Chapelle du Pradou.

(1) La place du 11 novembre et les remparts qui lui font face

ENJEUX

- La Place du 11 novembre (1) :

La poursuite de l'aménagement de la Place de la République jusqu'au pied des remparts habités valoriserait les parcours vers le coeur historique et le Pré Fabre, amis aussi les terrasses des cafés, les commerces et les habitations riveraines inoccupées.

- La place de la Résistance (2) :

Cette place d'entrée de ville est désormais réaménagée affirmant son statut d'espace charnière entre le coeur médiéval, le tour de ville et la route de Grillon, qui conduit aux équipements sportifs et culturels.

- La place du Pradou (3) :

Un aménagement, même sommaire, permettrait d'affirmer les qualités de place calme et ombragée et l'accès aux équipements (école, chapelle et bibliothèque) en délimitant le stationnement.

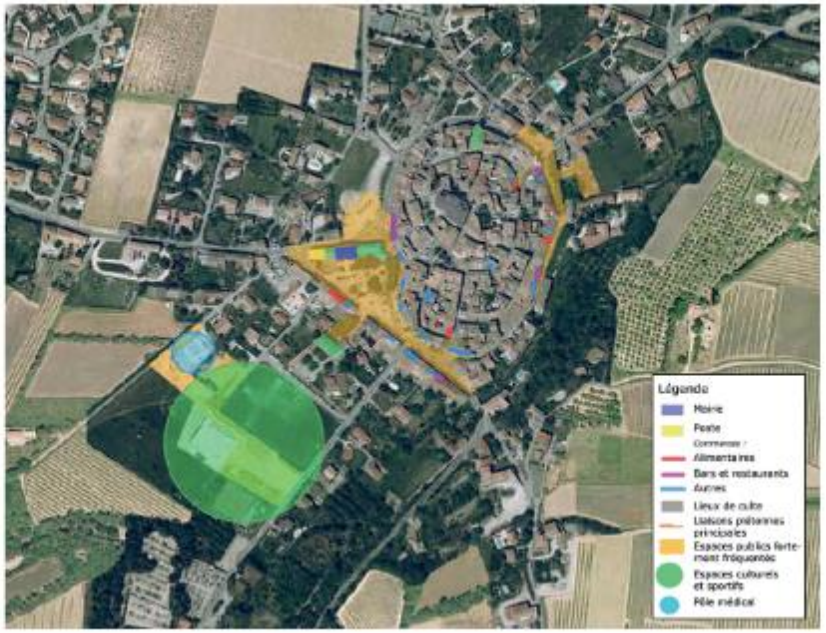

(2) La place de la Résistance avant travaux

(3) La place du Pradou

Source : reprise de l'étude paysagère réalisée par Pénélope Haas paysagiste dplg urbaniste, 2017

Fonctionnement et pôles de vie

L'entrée nord de la ville médiévale :

Elle regroupe des commerces usuels (boulangerie et tabac-presse-PMU) et un café, intra-muros et en façade extérieure de l'enceinte habitée, le long de la rue des petits remparts. De nouveaux locaux commerçants s'ajoutent régulièrement rue des petits remparts. On note donc un dynamisme relatif de ce pôle, impulsé par les travaux réalisés par la municipalité ces dernières années : réorganisation du stationnement, création d'un parking sur d'anciens jardins (Magnanerie), réfection du trottoir de la rue des petits remparts redonnant un seuil aux commerces. Ces aménagements ne permettent pourtant pas l'appropriation de la Place de la République, qui est pourtant le seul espace public du village ouvert sur la Rialhe. La Place nord d'entrée de ville reste dominée par la voire et le stationnement des résidents.

ENJEUX

Conforter la dynamique de ce pôle en menant une réflexion globale sur :

- La problématique du stationnement riverain pour le secteur nord et est du village ;
- La mise en valeur de l'entrée nord de la ville Médiévale et de la place de la République ;
- L'accessibilité depuis le quartier des Auzières ;
- Le devenir du foncier mutable ou disponible à proximité (jardins, bâti inoccupé, rive opposée de la Rialhe...).

La rue des petits remparts, un point de passage obligé pour contourner le centre historique à pied, accueille de nouveaux commerces.

La place Nord combine difficilement le croisement de plusieurs routes et le stationnement, qui s'effectue au pied des façades de l'enceinte habitée. Les remparts et la porte d'Anguille seraient valorisés par la réorganisation du stationnement résidentiel à une échelle plus large.

Un pôle d'animation et de loisirs au sud du village :

Les équipements sportifs (terrains de foot rénové, de tennis et de boules) et la salle communale ont été positionnés sur une plaine située à la jonction entre les vallées de la Chalerne et de la Rialhe, et entre le bourg et son cimetière perché. Ce pôle prend de l'importance depuis la construction d'une salle communale adaptée à l'accueil de manifestations importantes. La maison de santé s'est installée à proximité, chemin des Aumailles, en rez-de-chaussée d'un immeuble de logements.
La prochaine implantation d'une MARPA va conforter la vocation de cette polarité, tout en recomposant l'espace le long du chemin des Aumailles.
Le traitement à dominante viaire des différents stationnements et accès réalisés récemment ne valorise pas les espaces publics et la dimension piétonne de ce pôle.

ENJEUX

- Affirmer la dimension d'espace public et de parc offerte par l'espace disponible ;
- Développer les liaisons piétonnes et cycles vers les quartiers ouest ;
- Améliorer le confort des liaisons piétonnes vers le bourg.

Les espaces publics autours des équipements sportifs et de la salle des fêtes pourraient gagner progressivement un statut de parc en réduisant les emprises viaires au profit des parcours piétons et en renforçant les plantations structurantes ou d'accompagnement, notamment des aires de stationnement.

Source : reprise de l'étude paysagère réalisée par Pénélope Haas paysagiste dplg urbaniste, 2017

Fonctionnement et pôles de vie

Le centre médiéval :

Le coeur du village est aujourd'hui essentiellement résidentiel, la ville XIXe, plus ouverte, ayant accaparé peu à peu les fonctions commerciales. De nombreuses réhabilitations ont amorcé la revalorisation du bâti patrimonial, résultant d'initiatives privées, mais il reste des habitations du coeur du village inoccupées ou à l'état de ruines. Les ruelles étroites, non adaptées à la circulation automobile, souffrent d'un statut viaire qui limite leur usage à du passage. Le stationnement sature les placettes qui offrent pourtant des espaces de respiration indispensables dans le tissu très dense.
La richesse patrimoniale est de ce fait peu valorisée. On note aussi ces dernières années l'apparition de nouveaux locaux d'activité ou de lieux consacrés à l'art ou l'artisanat. Cette dynamique est a encourager.
Le centre souffre de la concurrence de l'habitat résidentiel avec jardin, qui répond davantage aux aspirations des ménages avec enfants. La qualité de vie dans un centre ancien est étroitement liée à celle des espaces publics, qui peuvent, par leur aménagement et leur changement de statut, compenser la densité de l'habitat et l'absence de jardins.

ENJEUX

La revitalisation du coeur médiéval implique de mener une réflexion sur ses qualités résidentielles, la mise en valeur de sa richesse patrimoniale et l'accueil de l'activité et du commerce. Elle doit prendre en compte :

- Le devenir du bâti en ruine ;
- Le statut des rues et des places, leur capacité à accueillir la flânerie, offrir des parcours et des lieux de pose agréables, des espaces de jeu, ou compenser l'absence de jardins privatifs ;
- Le rôle fédérateur des espaces publics ;
- La valorisation du patrimoine bâti ;
- Le retour des commerces et des locaux d'activité.

Dans la ville intra-muros, la destruction d'un îlot bâti insalubre a permis d'offrir quelques places de stationnement et le seul jardin public du centre historique.
Le devenir des dents creuses et du bâti inoccupé est à questionner en même temps que le statut des rues et des places pour améliorer la qualité de vie dans le coeur médiéval.

Source : reprise de l'étude paysagère réalisée par Pénélope Haas paysagiste dplg urbaniste, 2017

III.3.3 Les liaisons douces et les parcours

Les liaisons douces sont aujourd'hui contraintes par le fonctionnement viaire évoqué précédemment*, qui incite à un recours à la voiture dans de nombreux cas, même lorsque la distance à parcourir est faible. Modifier ces pratiques est un enjeu très fort du développement urbain associé au changement climatique, pour réduire à la fois les émissions de gaz à effet de serre et le recours à des énergies fossiles polluantes.

Les parcours entre les pôles urbains

Entre les différents pôles de vie, les connexions piétonnes ne sont pas confortables, évidentes ou suffisamment mises en valeur. A l'exception de la Porte d'Anguille, qui marque l'entrée historique nord de la ville médiévale, les accès au centre anciens sont peu lisibles pour les visiteurs de Taulignan. L'emplacement des commerces et son caractère urbain place la rue des petits remparts comme liaison principale entre les commerces fréquentés quotidiennement.

On peut noter en particulier dans le centre historique les difficultés suivantes:

- Les accès et les cheminements au sein du coeur médiéval sont peu lisibles ;
- Le relief de la ville médiévale amène les personnes peu mobiles à la contourner, le plus souvent par la rue des petits remparts ;
- L'aménagement du trottoir réalisé rue des petits remparts s'interrompt au profit du stationnement riverain lors du pincement de la rue à sont extrémité sud. On peut noter l'absence de lieux de pose sur ce parcours assez long ;
- Le cheminement par la rue des grands remparts est particulièrement inconfortable : absence d'ombrage, discontinuité du parcours obligeant à traverser la rue à plusieurs reprise, mobilier urbain encombrant un trottoir déjà étroit.

Et entre le centre et les équipements :

- La route de Grillon et le chemin des Aumailles ne ménagent pas un accès piéton confortable à la salle des fêtes, aux équipements sportifs ou à la maison médicale.
- Le chemin du stade offre une liaison presque exclusivement piétonne, mais peu confortable en l'absence de lieux de poses et d'ombrage.

(Photographies page suivante)

ENJEUX

- Aménager les liaisons entre pôles et entre places dans un esprit d'apaisement et de partage de l'espace : le gabarit étroit de nombreuses voiries du centre impose un usage mixte. Le statut de zone de rencontre (limitée à 20 km/h) permettrait de conforter les pratiques existantes, en nécessitant une réorganisation progressive du stationnement ;
- Affirmer les entrées de la ville médiévale et valoriser les parcours dans les ruelles anciennes.

Liaisons peu confortables (trottoirs étroits)
Liaisons piétonnes ou parcours aménagés
Partage de la voire

Les accès à la ville médiévale sont peu lisibles ; ils pourraient être affirmés et valorisés par des différences de traitement de sol

Source : reprise de l'étude paysagère réalisée par Pénélope Haas paysagiste dplg urbaniste, 2017

LES PARCOURS ENTRE LES PÔLES URBAINS, ILLUSTRATIONS :

Le cheminement de la rue des petits remparts est incomplet. Le stationnement riverain interrompt les parcours piétons.

L'emprise viaire de la D 24 au pied des remparts occupe la place qui devrait être réservée aux piétons et aux cycles pour une circulation entre les pôles de vie. Ces aménagement valoriseraient la très belle façade ouest des remparts.

Le stationnement en épis le long des trottoirs rétrécit l'emprise normalement dédiée au piétons.

Chemin des Aumailles : l'accès à la maison médicale ne comprend pas d'espace réservé au piéton. En soirée, le stationnement riverain rends ce parcours particulièrement inconfortable.

La route de Grillon permet d'accéder à la nouvelle salle des fêtes depuis le centre historique et l'est du village. Passé les 100 premiers mètres, le piéton partage la route ou ses bas-côté avec les voitures.

Le chemin du Stade, seul accès piéton à la salle des fête, n'est connu que des Taulignanais ; il reste inconfortable en été de par sa minéralité.

Source : reprise de l'étude paysagère réalisée par Pénélope Haas paysagiste dplg urbaniste, 2017

Les parcours dans les quartiers résidentiels

Les parcours au sein des quartiers résidentiels se distinguent par leurs discontinuités, le long d'une même voie, et entre les quartiers, ceux-ci n'étant souvent pas reliés entre eux.
L'aménagement des rues, réalisé distinctement pour chaque opération offre une grande variabilité : leurs gabarits et profils sont changeants, les trottoirs souvent interrompus ou absents. Les plantations urbaines, lorsqu'elles existent, n'apportent pas l'ombrage estival nécessaire.
Dans les quartiers les plus récents, la formalisation des parcours augmente encore la complexité des déplacements. Les trottoirs sont encombrés par le mobilier urbain et les plantations décoratives alternent d'un côté où de l'autre des rues, obligeant les piétons à la traverser à de nombreuses reprises.

Les parcours des quartiers résidentiels vers le centre bourg

Les liaisons piétonnes et cycles des quartiers vers le bourg reposent sur la structure viaire en étoile rayonnant autour du village, composée des départementales et des voies historiques. Elles sont donc confrontées soit à une absence d'aménagement adapté, le long des départementales, soit sur les voies historiques moins fréquentées, à un partage obligatoire de la voie avec les véhicules de passage. La commune a aménagé un cheminement piéton le long de la route de Grignan (RD 24) et de Salles-sous-Bois. Si cet aménagement constitue une amélioration, la distance à parcourir depuis les quartiers les plus éloignés, le caractère routier de cette voie qu'il faut traverser plusieurs fois, et l'absence d'ombrage rendent ce parcours peu agréable.

ENJEUX

- L'aménagement des espaces publics dans les nouveaux quartiers et le centre doit privilégier les déplacements piétons et cycles en offrant des parcours confortables et adaptés, continus, et si possible différenciés ;
- Les voies cyclables, justifiées par l'étendue de l'espace urbanisé, doivent être accompagnées des infrastructures nécessaires :
  - Mobilier adapté au stationnement cycle en centre-bourg ;
  - Locaux dédiés au stationnement des vélos dans les futures constructions, en particulier les collectifs.
- Les liaisons piétonnes doivent offrir un réel confort d'usage par :
  - La continuité et la lisibilité des parcours,
  - Une qualité et une continuité d'ombrage en période estivale,
  - La prise en compte des personnes fragiles à travers l'aménagement de lieux de pose ponctuant les parcours, qui peuvent prendre des formes multiples : bancs, murets de pierres ou simples plots permettant de s'asseoir.
- Des voies vertes peuvent prendre appui sur des tracés viaires historiques ou des lisières urbaines naturelles (Vallées de la Riailhe et de la Chalerne).

La discontinuité, le manque d'ombrage et de lieux de poses caractérisent les parcours piétons aménagés au sein des quartiers résidentiels et vers le centre de Taulignan.

Les chemins historiques peuvent, lorsqu'ils sont trop étroits ou desservent peu d'habitation, devenir le support d'une voie verte favorisant les déplacements cycles.

Source : reprise de l'étude paysagère réalisée par Pénélope Haas paysagiste dplg urbaniste, 2017

Fonctionnement et pôles de vie

Des sites «naturels» proches du village à valoriser dans les parcours

Dans la diversité des paysages de Taulignan, certains sites proches du centre-bourg y sont plus particulièrement attachés, par leur histoire, les liens visuels ou culturels qu'ils entretiennent avec la vie villageoise.

La vallée de la Rialhe, une relation historique avec le village à réinventer

Que ce soit par les nombreux jardins qui émaillent son cours du nord au sud du village ou par l'apport de verdure et de fraîcheur qu'elle offre en centre ville entre les anciennes fabriques et moulins, la Rialhe occupe une place importante dans la structure urbaine du village. Elle rappelle son histoire, depuis la fondation du village sur sa rive, associée aux usages et besoins en eau.

ENJEUX

La Rialhe pourrait être valorisée dans les différents aménagements urbains et devenir un itinéraire de promenade, reliant les quartiers du nord et du sud au centre.

Ces parcours peuvent s'intégrer dans une découverte plus large du patrimoine Taulignanais, de la garrigue jusqu'au canal Saint-Martin et au Lez, reliant certains pôles d'habitat excentrés au centre : Faujas, le Béal ou les Combes.

Le site de la chapelle Saint-Pierre et le cimetière

Situés au sud du bourg, la chapelle Saint-Pierre en ruine et le cimetière occupent un promontoire boisé séparé du village par la plaine de jeu. L'ambiance du sous-bois et la vue sur le village y sont remarquables. L'accès se fait de manière détournée, par une route goudronnée partant du chemin des Aumailles.

ENJEU

Un cheminement plus direct depuis les équipements publics permettrait de relier cet ensemble pour lui donner une dimension de parc public, de la plaine au coteau.

La chapelle Saint-Pierres et le cimetière

La Rialhe et ses jardins vivriers

Jardin potager le long de la Rialhe

Cours de la Rialhe et ancien moulinage au bord de la place de la République

Le relief sur lequel est bâti la chapelle domine les terrains de sport et la salle communale

Le relief sur lequel est bâti la chapelle domine les terrains de sport et la salle communale

Source : reprise de l'étude paysagère réalisée par Pénélope Haas paysagiste dplg urbaniste, 2017

LES ENJEUX À LA CENTRALITÉ ET AUX PÔLES DE VIE

Dynamiques et freins

- Un **centre-ville** qui polarise la majorité des commerces, services et équipements ; quelques équipements au sud du village, accessibles à pied par différents itinéraires piétons,
- Une **offre d'équipements** qui répond aux besoins des habitants,
- **Différents pôles de vie** : place du 11 novembre, place de la résistance, place du Pradou, l'entrée nord de la ville médiévale, pole d'équipements sud du village, centre médiéval…

Enjeux

- Des **aménagements à poursuivre** sur les principaux pôles de vie (espaces publics, qualité du bâti, retour des commerces et activités, stationnement..),
- Mettre en valeur et affirmer les entrées de ville.

LES ENJEUX LIÉS À LA MOBILITÉ

Dynamiques et freins

- Une **offre de stationnement** importante sur le village,
- Des **connexions piétonnes** entre les différents pôles de vie peu confortables, pas suffisamment mises en valeur,

Enjeux

- **Améliorer les liaisons douces** entre les pôles. Elles doivent offrir un réel confort (continuité, lisibilité, ombrage, mobilier urbain),
- **Des sites naturels proches du village à valoriser** dans les parcours (vallée de la Riailhe, le site de la chapelle Saint-Pierre et le cimetière).

Alimentation en Eau Potable - SD Eau potable (NALDEO Août 2020) (compétence Commune de Taulignan)

700 abonnés à l'année (+ environ 800 personnes estimées en capacité d'accueil touristique, soit **2500 personnes** environ présentes en haute saison).

- 7 captages dont le captage principal du plan des Seigneurs :
  5 captages avec arrêté DUP et périmètres de protection
  2 sans DUP mais un rapport hydrogéologue
- Ouvrages de stockage : 3 réservoirs et une cuve soit au total **292m3**
- problématiques observées : fuites, variations saisonnières, 4 gros consommateurs, travaux sur les ouvrages à programmer
- bilan de la capacité de production des ressources : **838 m3/j**
- besoins en eau **en situation actuelle : 419 m3/j (800 m3/j en jours de pointe)**
- besoins en eau en **situation future** (prévision à 2000 hab) **: 435 m3/j (827 m3/j jours de pointe)**

Débit d'étiage tout juste supérieur aux besoins actuels et futurs estimés

➢ Axe à compléter : améliorer le rendement du réseau

Défense incendie : 26 poteaux incendie (défaut de capacité des hydrants à fournir en eau d'après l'étude) > **retour SDIS récent?**

Eaux usées et eaux pluviales - Schéma Directeur des Eaux usées et Eaux pluviales en cours (NALDEO)

Assainissement non collectif (compétence CC EPPG)

- contrôles SPANC 2011 à 2018 : 91% des installations non conformes.

Assainissement collectif (compétence Commune de Taulignan)

- 799 branchements EU en 2017
- STEP de 1991 : **capacité nominale de 1350 EH / capacités résiduelles de 164 EH**
- dysfonctionnements STEP : eaux claires parasites, système de dégraissage obsolète, graviers, capacités dépassées…

PRECONISATIONS (Phase 4 page 54) :

1. Travaux sur les réseaux et la modification du fonctionnement du D.O. pour réduire les eaux claires parasites par temps de pluie et les rejets vers le milieu naturel
2. A terme, mise en place d'une nouvelle unité de traitement.

A compléter par le détail du programme de travaux engagé par la mairie.

Eaux pluviales (compétence Commune)

- l'assainissement pluvial est assuré par des fossés, aboutissant dans des ravins, des prés, le ruisseau de la Rialhe et de la Chalerne.
- Le secteur présentant des problèmes se situe derrière la société SAFI (fabricant de plastique). Lorsqu'il pleut, le réseau monte en charge et déborde sur la route.

Bilan des réseaux

Eau potable

EXTRAITS du SD Eau potable (NALDEO Août 2020)

Ouvrages et tracé simplifié du réseau

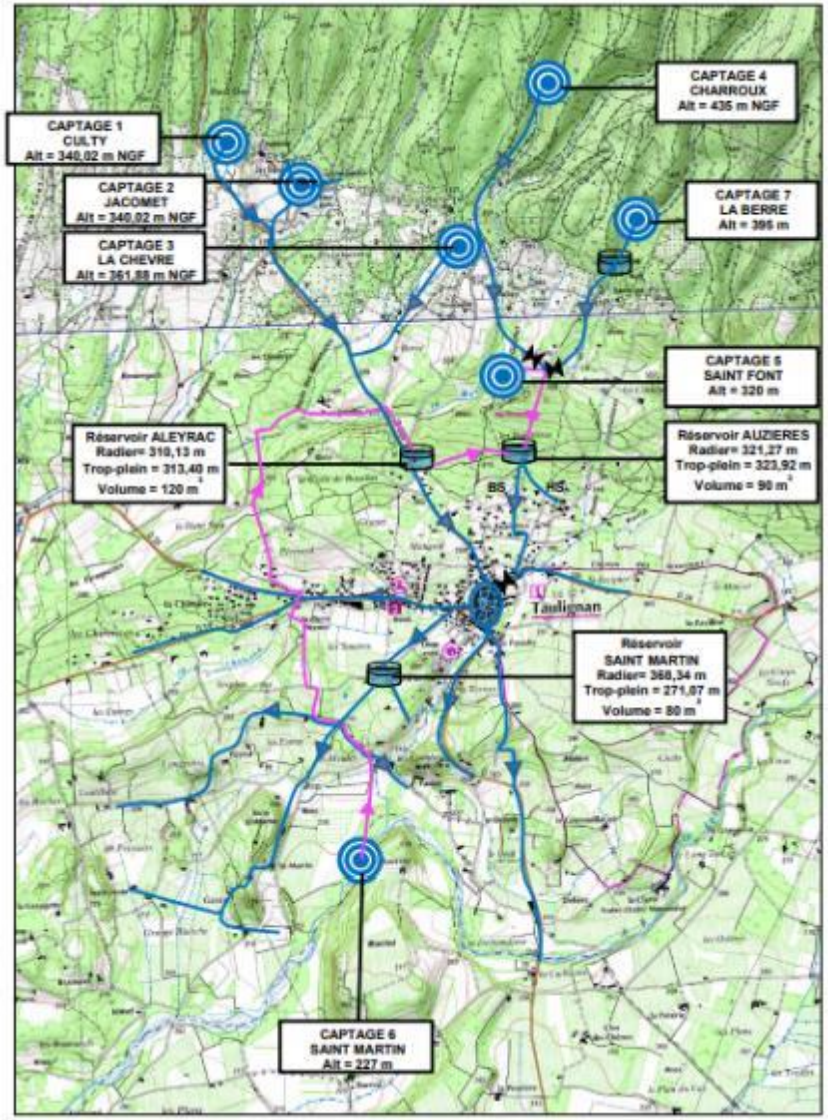

Différents services du réseau

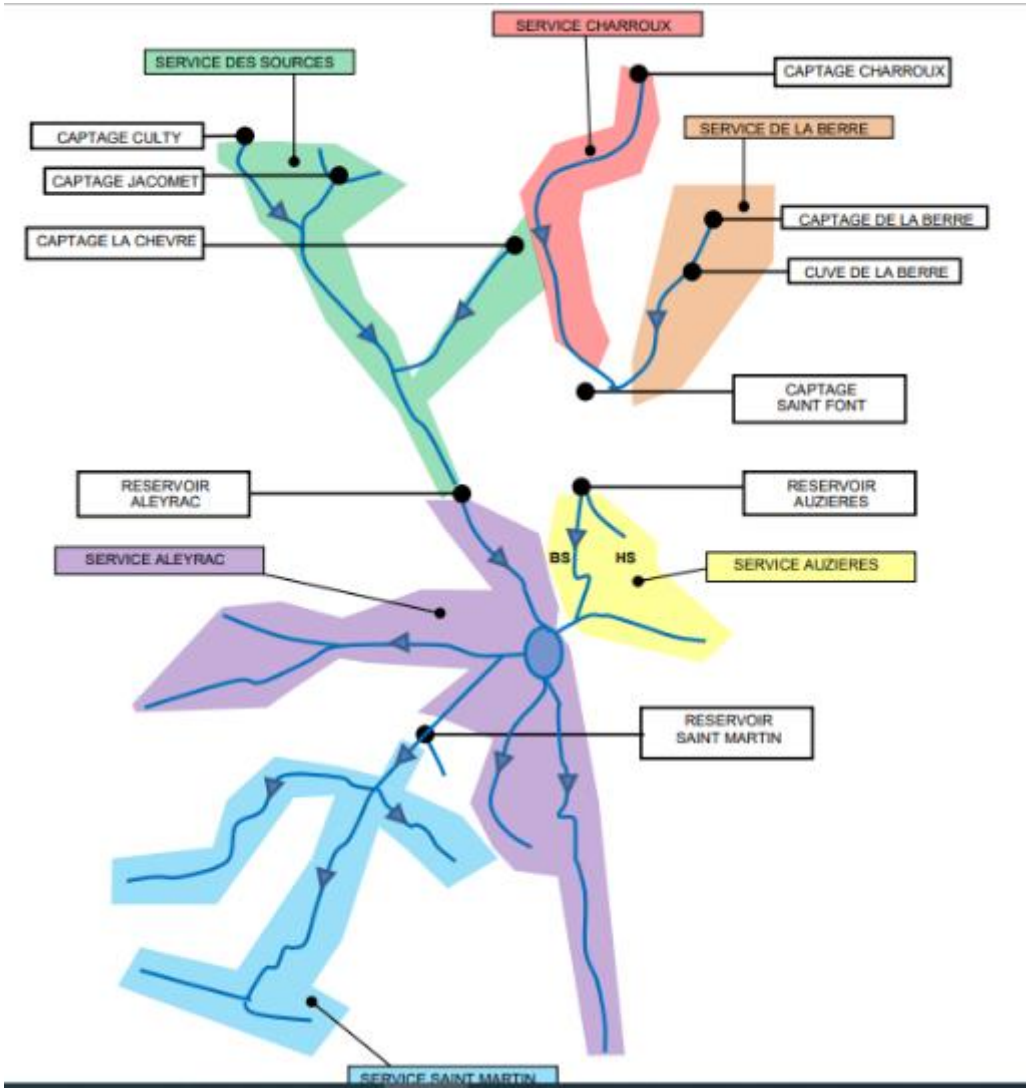

Assainissement (EXTRAIT du SD Eau potable (NALDEO Août 2020)

Réseau d'eaux usées et eaux pluviales

Electricité

A compléter auprès du SDED

La mairie nous informe de nombreux dysfonctionnements sur l'approvisionnement en électricité de certains secteurs de la commune > à préciser (localisation)

Communications électroniques

Le déploiement de la fibre a été confié au syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique

Objectif 2025 : raccorder plus de 160 000 foyers drômois au très haut débit.

Taulignan est une commune où l'accès à internet fixe n'est disponible qu'avec le réseau ADSL. Bien que la fibre optique ne soit pas encore disponible, 64,10% des bâtiments de Taulignan bénéficient malgré tout d'un "bon haut débit" (vitesse internet de 8 Mb/s ou plus).

Dynamiques et freins

o **L'alimentation en eau potable est un sujet d'attention important.** Les documents d'étude en cours (SD Eau potable) n'alertent pas sur une insuffisance de la ressource au regard des besoins actuels et futurs. Néanmoins, ce sujet reste un point de vigilance sur l'avancée du projet PLU.

o Concernant l'Assainissement, le service compétent en matière d'assainissement non collectif pointe **plusieurs irrégularités et non conformités.**

o Le Schéma directeur d'assainissement en cours met en évidence différents problématiques concernant l'assainissement collectif : **dysfonctionnements de la STEP, capacité résiduelle faible.**

Des préconisations sont données par phase : travaux d'amélioration du réseau et de la STEP et à terme, la mise en place d'une nouvelle unité de traitement.

Enjeux

o **veiller à la cohérence entre le projet de développement de la commune et la capacité de la collectivité** à absorber l'arrivée de nouveaux habitants (disponibilité de la ressource en eau, capacité épuratoire, offre d'équipement..)

Sommaire

1. TAULIGNAN > Portrait de territoire 2021

Présentation du contexte réglementaire et territorial 3

Profil socio-démographique et habitat 12

Profil socio-économique 24

Analyse paysagère et urbaine 38

- Géographie et paysage 39
- Patrimoines 58
- Espaces urbains 73
- Fonctionnement et pôles de vie 100

Bilan des réseaux 113

2. TAULIGNAN > Les enjeux fonciers

Bilan de la consommation des espaces et objectifs 117

Capacités de densification dans l'enveloppe urbaine 123

Analyse de la consommation des espaces

1947

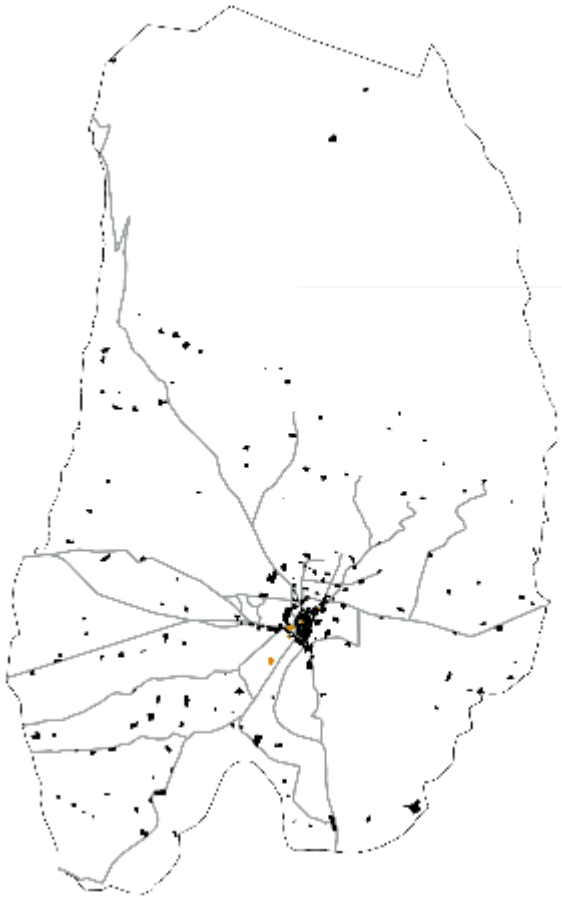

1991

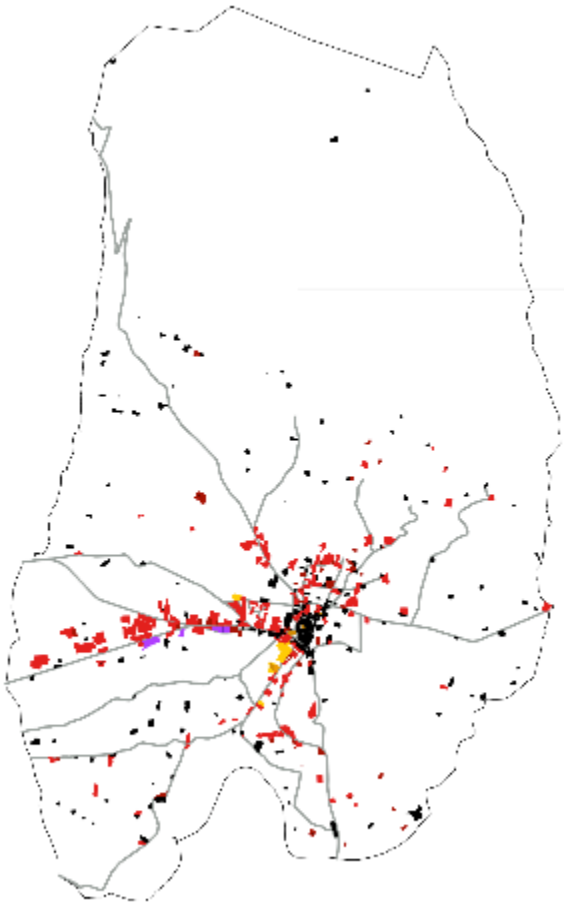

	HABITAT	EQUIPEMENT / SERVICE	ACTIVITES
En 1947 :	30,94 ha	0,72 ha	

Soit 31,66 ha consommés au total

Noyau résidentiel ancien (limite historique des remparts
Habitat diffus (l'urbanisation de la commune se structure sur la moitié Sud du territoire – relief et eau)
Equipements modestes (Mairie + ?)

	HABITAT	EQUIPEMENT / SERVICE	ACTIVITES
En 1991	+ 53,82 ha	+ 3,01 ha	+ 2,27 ha

+ 59,10 ha consommés
entre 1947 et 1991 (44 ans)
Soit 1,34 ha / an en moyenne

Soit 90,76 ha consommés au total

Développement résidentiel au nord et au sud du village et le long de la RD14 en direction de Grignan **(+ 1,22 ha par an en moyenne pour l'habitat)**
Développement de l'offre d'équipements
Premières implantations économiques le long de la RD14

Analyse de la consommation des espaces

2007

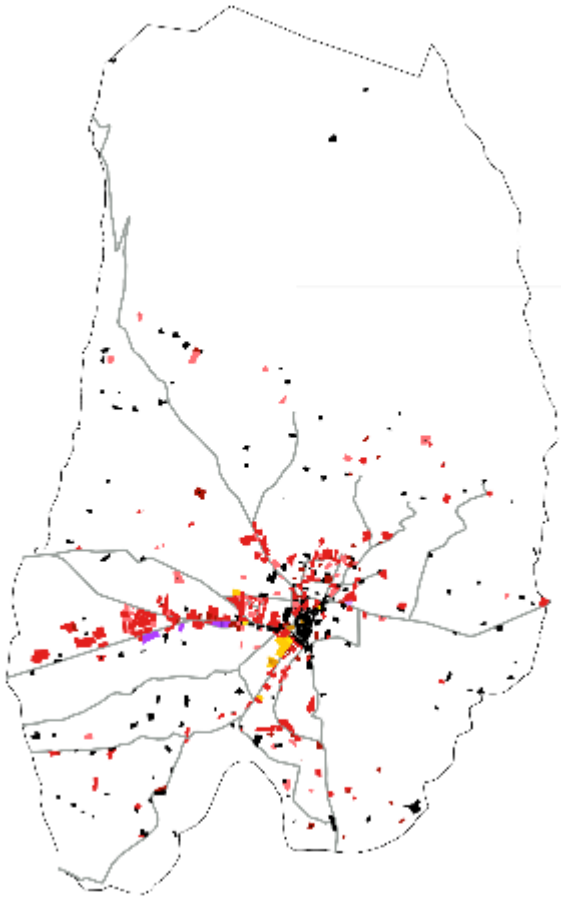

2013

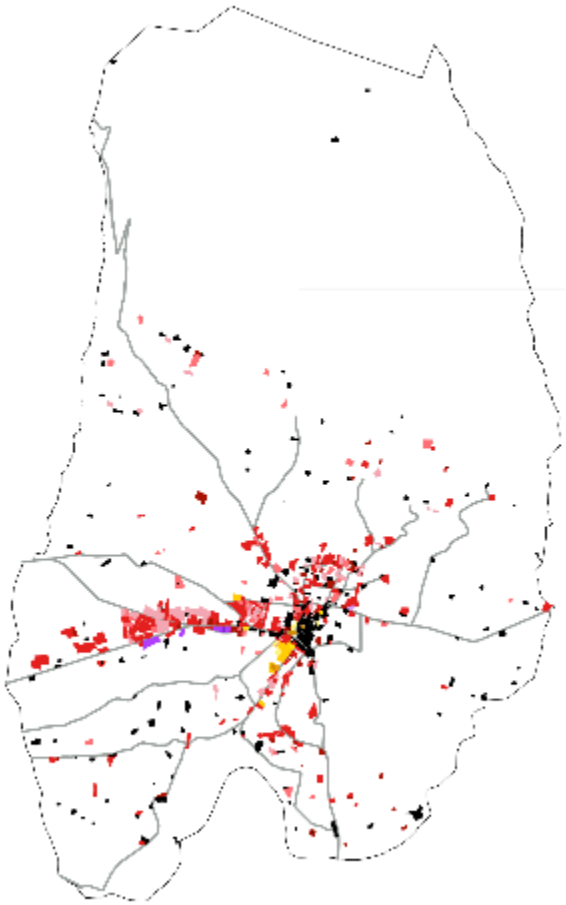

	HABITAT	EQUIPEMENT / SERVICE	ACTIVITES
En 2007	+ 11,53 ha	+ 0,36 ha	+ 0,23 ha

+ 12,12 ha consommés
entre 1991 et 2007 (16 ans)
Soit 0,75 ha / an en moyenne

Soit 102,88 ha consommés au total

Renforcement des tendances observées,
Consommations foncières faibles pour les équipements et les activités,
Développement de l'habitat = + **0,72 ha/an en moyenne**.

	HABITAT	EQUIPEMENT / SERVICE	ACTIVITES
En 2013	+ 15,08 ha	+ 0,95 ha	

+ 16,03 ha consommés
entre 2007 et 2013 (6 ans)
Soit 2,7 ha / an en moyenne

Soit 118,91 ha consommés au total

Développement résidentiel « en épaisseur » le long de la RD14 en direction de Grignan ; **au global, +2,5 ha/an en moyenne pour l'habitat (105 logements créés entre 2007 et 2013*).**

* +86 logts 2007-2012 + 19 logts 2011-2013

SYNTHESE consommation des espaces 2011 à 2021

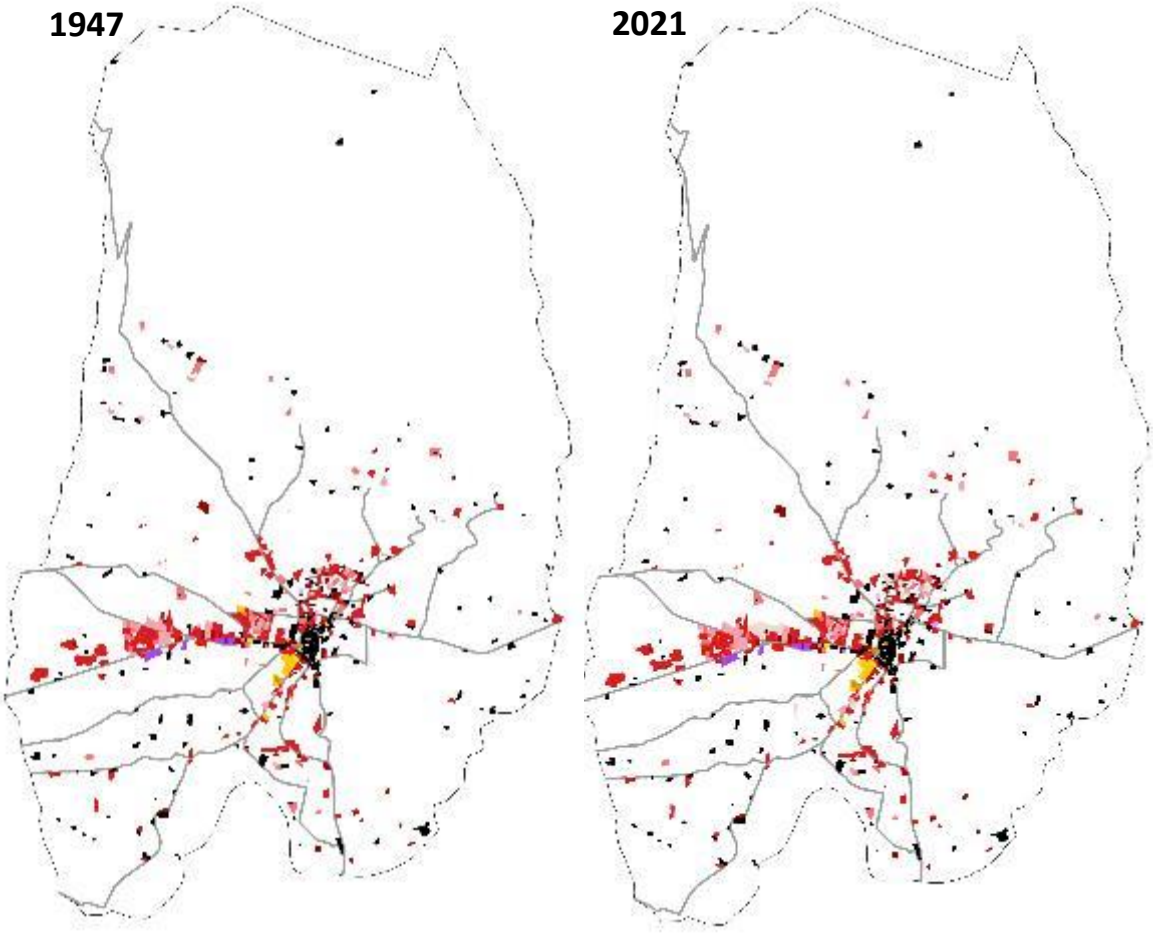

	HABITAT	EQUIPEMENT / SERVICE	ACTIVITES	
1947	30,94 ha	0,72 ha		Total 1947 : 31,66 ha
1970	+ 7,99 ha	+ 0,25 ha	+ 0,16 ha	Total 1970 : + 8,40 ha
1991	+ 45,83 ha	+ 2,76 ha	+ 2,11 ha	Total 1991 : + 50,70 ha
2007	+ 11,53 ha	+ 0,36 ha	+ 0,23 ha	Total 2007 : + 12,12 ha
2011	+ 15,08 ha	+ 0,95 ha		Total 2011 : + 16,03 ha
2021	+ 6,16 ha	+ 0,73 ha	+ 0,1 ha	Total 2021 : + 7 ha

+ 7 ha consommés
entre 2011 et 2021

Objectif de réduction de la consommation des ENAF (espaces naturels, agricoles et forestiers) pour les 10 prochaines années (2021-2031) : 50%

Taulignan – Entre 2011 et 2021 : 7 ha consommés en extension

Taulignan – Prochaine période (2021-2031) : 3,5 ha maximum en extension sur ENAF

SYNTHESE consommation des espaces 1947 à 2021

En 1947, l'urbanisation de Taulignan se limite à la moitié sud du territoire, en lien avec la disponibilité de la ressource (eau) et un relief plus doux. Les remparts marquent les limites de la ville ancienne. A cette date, l'urbanisation en diffus est déjà présente le long des principaux axes qui irriguent cette moitié sud de la commune.

Depuis le milieu du siècle dernier et jusqu'au début des années 90, la commune s'est urbanisée de façon assez intense, plus particulièrement au Nord du bourg et le long de la RD14 en direction de Grignan. Plus de 3 ha sont consacrés à de nouveaux équipements. De nouveaux sites d'activités s'installent le long de la RD14 en entrée Ouest du village et mobilisent près de 2,3ha de foncier.

Sur les 15 dernières années (2007, date d'approbation du PLU en vigueur), près de 17 hectares ont été consommés pour environ 155 nouveaux logements. Cela correspond à environ 1,2 hectare par an pour l'habitat, pour environ 11 logements (soit environ 9 logements/ha). La commune retrouve le rythme connu avant les années 1990. La collectivité créée de nouveaux équipements publics en maintenant une consommation foncière annuelle moyenne comprise entre 3000 et 6000 m². Le développement économique ne consomme pas de nouveaux espaces.

A noter, que l'urbanisation totale de la commune n'occupe que 3,5% de la superficie communale. Taulignan reste marquée fortement par ses paysages de forêt et de cultures.

La loi Climat et Résilience du 22 août 2021 vise à atteindre « l'Absence de Toute Artificialisation Nette des Sols » (ATANS) d'ici 2050. Cet objectif est envisagé sous forme de palier de 10 années, visant à chaque fois à réduire la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers de moitié par rapport aux dix années précédentes.
L'analyse de la consommation des espaces de ces dix dernières années (période de septembre 2011 à août 2021), permet ainsi de fixer les objectifs maximums de consommation des espaces pour les dix prochaines années.

Taulignan enregistre pour cette période une consommation de l'espace estimée à **7 hectares**.
Ainsi, pour les 10 prochaines années, la consommation des espaces doit être inférieure à la moitié des surfaces consommées sur la période 2011-2021, soit **3,5 hectares maximum** sur la base de surfaces régulièrement mobilisées

Evolution de la consommation des espaces entre 1947 et 2021

	1947	1991	2007	2011	2021
Surface totale urbanisée (ha)	**31,66**	**90,76**	**102,88**	**118,91**	**125,91**
% du territoire	0,90%	2,57%	2,91%	3,36%	3,56%
Surface consommée (ha)	-	59,1	12,12	16,03	7,00
Dont habitat (ha)	30,94	53,82	11,53	15,08	6,16
Soit par an (habitat) (ha)	-	*1,22*	*0,72*	*3,77*	*0,62*
Dont Equipement public (ha)	0,72	3,01	0,36	0,95	0,73
Dont activités (ha)	0	2,27	0,23		0,10

SRADDET

Le "Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires" (SRADDET) est un schéma de planification dont l'élaboration est confiée aux régions.

Il se substitue ainsi aux schémas préexistants tels que le schéma régional climat air énergie, le schéma régional de l'intermodalité, et le plan régional de prévention et de gestion des déchets, le schéma régional de cohérence écologique.

Les objectifs du SRADDET s'imposent aux documents locaux d'urbanisme (SCoT et, à défaut, des plans locaux d'urbanisme, des cartes communales, des plans de déplacements urbains, des plans climat-énergie territoriaux et des chartes de parcs naturels régionaux) dans un rapport de prise en compte, alors que ces mêmes documents doivent être compatibles avec les règles générales du SRADDET.

Le SRADDET Auvergne Rhône Alpes a été adopté par le Conseil régional les 19 et 20 décembre 2019 et a été approuvé par arrêté du préfet de région le 10 avril 2020.

Règles pour une gestion économe des espaces

Gestion économe et approche intégrée de la ressource foncière (Règles 3 et 4)

▪ **Mobiliser prioritairement les opportunités existantes à l'intérieur des enveloppes bâties et aménagées,** notamment :

- la requalification des friches,
- la densification raisonnée du tissu existant – tout en ménageant des espaces d'aménités et en augmentant la place du végétal en ville,
- **le réinvestissement des dents creuses et du bâti vacant,**
- **les réhabilitations**...

▪ **Orienter le développement dans les limites urbaines existantes et les secteurs les mieux desservis,** avant toute extension ou création. A défaut, ces dernières devront être justifiées au vu des évolutions démographiques des dix dernières années, se feront en continuité urbaine, sous conditions d'objectifs qualitatifs (détaillés dans le SRADDET).

▪ Objectif de la Commission européenne : Arrêt d'ici 2050 de « toute augmentation nette de la surface de terre occupée » et où l'Etat prévoit de prendre des dispositions, sous peu, devant traduire l'application du « **zéro artificialisation nette » annoncée dans la loi biodiversité de 2018** : temporalité et maille géographique.

> Pas d'objectifs chiffré et temporel annoncé par le SRADDET (dans l'attente des dispositions prises par l'Etat)**.**

Conformément à la loi ALUR, ce point analyse **« la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis, en tenant compte des formes urbaines et architecturales ».**

L'analyse du tissu urbain, basée sur la typologie des constructions et la morphologie urbaine inscrite dans son paysage ainsi que la doctrine définie par la DDT de la Drôme produit les capacités ci-dessous

TAULIGNAN dans l'enveloppe urbaine : 18,20 ha

- Dent creuse (sur parcelle non bâtie)
- Densification (sur parcelle partiellement bâtie)
- Non retenu (sur parcelle), justifié par différents critères (taille, géométrie, accès, risques, recul d'implantation / RD)

TAULIGNAN dans l'enveloppe du zonage U et AU (version juillet 2023) : 6,49 ha après prise en compte des protections et de la limitation des possibilités de construction

Répartition :

- 2,57 ha en densification
- 3,92 ha en dent creuse

Rappel des besoins en logements

120 logements, dont :

- **31 par reconquête des logements vacants**
- **6 par changement destination (3 pris en compte)**
- **86 logements neufs**. Pour réaliser cet objectif de logements neufs, les besoins fonciers sont estimés à **5,2 ha** sur la base d'un ratio de 16 logements par ha (soit une moyenne de 625 m2 par logement).

Taux de rétention foncière applicable à la capacité en densification : 50 %

Vérification

- 1,28 ha en densification (2,57 ha x taux de rétention foncière 50%)
- 3,92 ha en dent creuse
- 0,42 ha pour les 24 logements de la MARPA

Soit un total de 5,62 ha, ce qui est compatible avec l'estimation des besoins en foncier.

Capacité hors activités